Université Montpellier - Paul-Valery
Département Sciences Humaines et Sciences de l'Environnement

Mémoire de stage de deuxième année de Master

PENSER DE « NOUVELLES APPROCHES » POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX, L'EXPÉRIENCE DE LA MAIRIE DE LUC-SUR-AUDE

Mémoire soutenu par Juliette Theveniaut

Session 2015 - 2016

Stage réalisé auprès de la mairie de Luc-sur-Aude

Master deuxième cycle
Développement Durable et Aménagement (DDA)
Option Espaces Ruraux et Développement Local (ERDL)

Tuteur enseignant - Pascal Chevalier
Enseignant-chercheur au laboratoire ART-Dev

Tuteur professionnel - Jean-Claude Pons
Maire de la commune de Luc-sur-Aude

PENSER DE « NOUVELLES APPROCHES » POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES RURAUX, L'EXPÉRIENCE DE LA MAIRIE DE LUC-SUR-AUDE

Mémoire soutenu par Juliette Theveniaut

Session 2015 - 2016

Stage réalisé auprès de la mairie de Luc-sur-Aude

Master Développement Durable et Aménagement (DDA)

REMERCIEMENTS

Le fruit de ce travail de mémoire a pu se réaliser avec l'appui de différentes personnes qui m'ont guidée, accompagnée, soutenue de différentes manières, toutes aussi importantes les unes que les autres.

Je tiens à remercier tout d'abord mon maître de stage Jean-Claude Pons, pour la confiance partagée dans l'organisation de mes missions, ainsi que les discussions riches d'enseignement qui me permettent d'avoir une vision opérationnelle des enjeux d'une commune rurale, et qui me donnent confiance pour mon entrée dans la vie professionnelle. Je remercie également toute l'équipe de la commune et certains habitants, pour leurs échanges, leur participation et leur confiance : Patricia, Pascaline, Yvonne, Hedy, Brigitte, Marc, Marion, Isabelle, Heather, Parfait, Annie, Alain et Julie.

D'un point de vue méthodologique, je souhaite remercier mon tuteur de stage Pascal Chevalier du département de géographie et aménagement de l'Université de Paul Valery (Montpellier III), qui s'est montré disponible, efficace tout au long de la construction de ce travail. Dans cet accompagnement méthodologique je remercie tout particulièrement Geneviève Fontaine, Emmanuelle Besançon et Nicolas Chochoy, chercheurs de l'Institut Godin basé en Picardie, qui m'ont apportée des retours critiques et pédagogiques essentiels dans mon parcours réflexif.

D'un point de vue personnel, je remercie Martine Theveniaut qui a suivi ma réflexion avec intérêt depuis deux ans et permis d'aiguiser mon regard de terrain, ainsi que mes ami(e)s, Jeremy, Marion, Sylvanie, Laura, Anna et Silvia qui m'ont aidée à passer certaine étapes.

SOMMAIRE

Remerciements 7
Introduction 11

PARTIE 1 15
Vue des enjeux de la commande, le territoire et son contexte 15
1 1. Spatialisation 17
1 2. Portrait socio-économique et démographique du territoire 18

PARTIE 2 35
Quelle méthodologie dans le développement de projets de territoire innovant ? . 35
1 1. Le développement des projets de la commune 37
1 2. Réflexion « recherche-action » 42
1 3. Les «Capteurs d'innovation sociale» 46
1 4. Atelier participatif 49

PARTIE 3 57
Penser de nouvelles approches pour le développement des territoires ruraux 57
1 1. La place de l'ingénierie territoriale dans la conception de nouvelles approches de développement de projets 59
1 2. L'innovation sociale comme levier de développement endogène des territoires : une approche encore à explorer... 77

Conclusion 91
Table des annexes 95
Table des illustrations 193
Liste des sigles 194
Glossaire 195
Bibliographie 196

INTRODUCTION

La réalisation du stage de Master deux «Développement Durable et Aménagement : Espaces Ruraux et Développement Local», s'est déroulée au sein de la même structure que la première année de Master. Auprès d'une mairie rurale du département de l'Aude, située au piémont des Pyrénées. Le travail présenté dans ce mémoire prend appui sur une réflexion menée pendant deux ans auprès de cette collectivité territoriale. La commande de stage la première année était formulée ainsi :

> «Deux thématiques correspondent aux projets en cours sur la commune demandant une réflexion et une animation : le **parc photovoltaïque citoyen** va permettre la construction d'un parc dans lequel l'investissement sera porté par les habitants. À faire : voir l'acceptabilité, organiser le message, travailler aux aspects juridiques et d'organisation. Un **projet de lotissement** type «habitat partagé» qui permettra de proposer un schéma de construction et de partage des services autour du logement. À faire : aider à concevoir, rassembler les outils et les réflexions, organiser le message.»

Cette deuxième année la demande se situe dans le prolongement et l'approfondissement des résultats de la première, avec pour focus :

> «**Suivi du projet de lotissement participatif** : La stagiaire sera associée aux phases à venir, à savoir : fonctionnement du groupe de candidats, suivi des démarches juridiques, animation du groupe, relations avec les bailleurs sociaux. Elle sera chargée de faire le lien avec les groupes menant des expériences similaires, ainsi que les organismes associés tels que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude ou les autres projets régionaux. Il lui sera demandé : d'une part un recul méthodologique sur les diverses démarches afin de concevoir une restitution méthodologique pointant les difficultés ; d'autre part d'évaluer les retours de l'opération pour la commune et le territoire, en matière économique, sociale et fiscale.
>
> **Parc photovoltaïque** : La stagiaire sera associée aux phases à venir du projet, à savoir : fin de la souscription, démarches bancaires, démarches juridiques pour la construction, relations avec le développeur et Enedis. Elle devra mettre ces phases techniques en perspective et pouvoir en présenter une restitution méthodologique utile pour des projets similaires.

Il sera intéressant de mesurer, au fur et à mesure de la réalisation du projet, l'adhésion de la population locale, ainsi que le biais de l'enquête sociologique sur comment la population a évolué sur ces questions depuis les précédentes recherches. Il lui sera demandé d'évaluer les retombées pour la commune et le territoire en matière fiscale, sociale et économique.

Développement communal : Les projets ci-dessus doivent être intégrés dans une vision cohérente de la gestion publique d'une commune rurale, il sera important de faire le lien, dans le temps et dans l'espace, entre les divers acteurs de la commune et du territoire, pour en exprimer les cohérences et éventuellement les incohérences.»

On comprend à la lecture de la commande que ces missions s'inscrivent dans une volonté politique de sortir des sentiers battus et de proposer des projets « nouveaux » au service d'un développement durable d'un territoire rural. Ce type de projets questionne d'une manière plus large les nouvelles formes de territorialités qui se construisent autour d'un localisme bien affirmé. Nous entendons par localisme un modèle de développement territorial qui privilégie la relocalisation de la vie économique, sociale et politique, à l'inverse d'une mondialisation de plus en plus importante et déconnectée d'un ancrage territorial et des individus qui vivent sur ces territoires. Ces nouvelles formes de territorialités sont composées de liens et de lieux et se manifestent par de nouvelles demandes territoriales qui nécessitent un rapprochement d'acteurs et de politiques souvent éclatées et disparates, pour construire ensemble de nouvelles réponses. On comprend dès lors que les ressources nécessaires à la construction de ces nouvelles approches sont à élaborer collectivement à partir d'expériences isolées. En effet, il est nécessaire pour les porteurs de projets d'aller chercher l'information, les réseaux et les compétences utiles pour construire le développement des projets. Nous traiterons cette réflexion dans la première partie du mémoire sur **« les enjeux de la commande à travers le territoire et son contexte »** (PARTIE 1), qui propose d'observer les projets en cours d'expérimentation selon le cadre conceptuel suivant : ingénierie territoriale, innovation sociale et sociologie des réseaux sociaux.

Afin de répondre à ces attendus j'ai mis en place une méthodologie en plusieurs temps : un temps d'observation pour m'approprier le contexte et les sujets à traiter ; un temps de partage des informations réunies, et, enfin une mise en relations, entre différents acteurs et réseaux concernés, afin d'enrichir l'investigation, dans une posture à la fois opérationnelle et réflexive de chargée de développement de projets. La caractéristique commune à ces commandes de stage est de pouvoir répondre aux aspects opérationnels et de mener en

parallèle une réflexion scientifique plus large pour apporter de l'ingénierie et de la méthode à la commune. Cette dimension sera développée dans la seconde partie du mémoire. La troisième partie du mémoire s'attache à présenter les résultats de la commande sur la dimension opérationnelle des missions et sur la réflexion scientifique menée autour de l'évaluation des projets de la commune : un parc photovoltaïque citoyen et un habitat participatif. Nous présenterons l'intérêt de « **penser de nouvelles approches pour le développement des territoires ruraux** » (PARTIE 3).

À travers ces trois chapitres, nous questionnons les méthodologies de développement de projets en milieu rural portées par des politiques locales. Le fil conducteur de ce mémoire propose de réfléchir à de nouvelles approches de développement de projet, qui sont nécessaires pour passer le virage d'une transition vers des sociétés durables. Le contexte institutionnel présente des incertitudes budgétaires pour l'avenir des espaces ruraux : cette situation amène les acteurs locaux à se questionner sur leur modèle économique, social, environnemental dans le développement de projets. La problématique soulevée par ces missions est formulée ainsi : **penser de nouvelles approches de développement local pour une transition vers des sociétés durables**.

PARTIE 1

VUE DES ENJEUX DE LA COMMANDE, LE TERRITOIRE ET SON CONTEXTE

1. LA COMMUNE DE LUC-SUR-AUDE DANS SON ENVIRONNEMENT : LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE, UN TERRITOIRE COMPOSITE

1 1. Spatialisation

Figure n°1 «Spatialisation de la commune de Luc-sur-Aude dans son environnement»

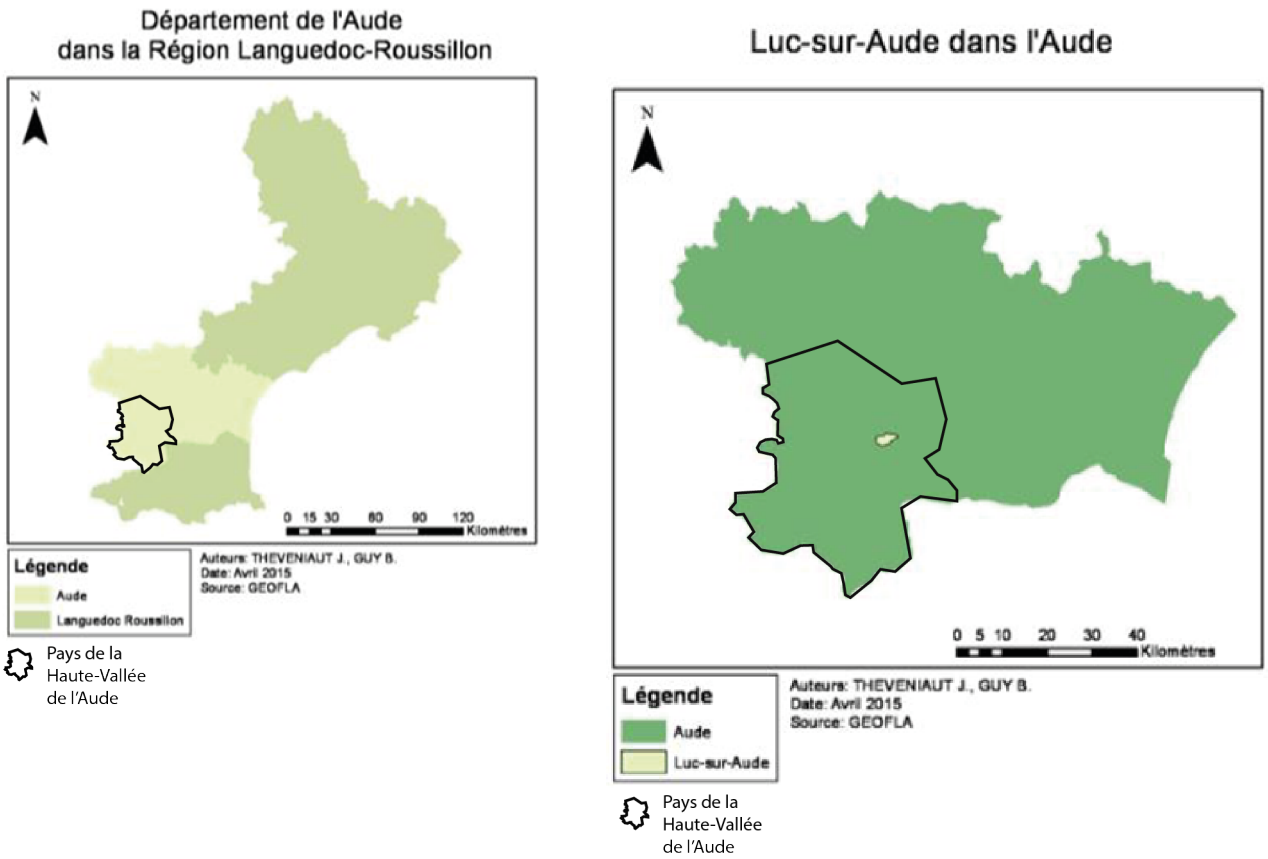

1 2. Portrait socio-économique et démographique du territoire

La Haute-Vallée de l'Aude

La commune de Luc-sur-Aude est située sur le territoire de la Haute-Vallée de L'Aude ex Pays aujourd'hui Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, au sud-ouest du département de l'Aude, lui-même à cheval entre les deux régions nouvellement fusionnées du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Selon les données disponibles, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le Languedoc-Roussillon est la région qui gagne le plus de population, après la région parisienne. 39 % de sa population habite le département de l'Hérault, sur l'axe urbanisé Montpellier-Sète-Lunel. Néanmoins, la région reste fortement rurale : 25 % de sa population demeure dans des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés. Cette proportion se maintient. La croissance du rural périphérique attire désormais plus de population que les villes. Le Languedoc-Roussillon reste une des premières régions de métropole en termes de croissance de population : elle a dépassé les 2,5 millions d'habitants au 1er janvier 2007. Un habitant sur trois n'était pas, dix ans auparavant, dans la commune où il se trouve aujourd'hui. Le territoire étudié ici, est en partie liée avec ces mutations engagées.

«La Haute-Vallée de l'Aude, territoire à forte dominante rurale, se niche au sud du département de l'Aude, dans le Languedoc Roussillon, au pied des contreforts pré-pyrénéens qui en forment sa limite sud, tandis que les Corbières et le plateau de Sault bordent ses flancs à l'est et à l'ouest, le nord s'ouvrant sur l'agglomération de Carcassonne. A l'écart des grands axes structurants de la région, ce large plateau creusé par la rivière Aude se caractérise par un enclavement important, notamment pour les cantons les plus ruraux et reculés de la zone. Les deux axes routiers principaux irriguant le territoire restent des itinéraires départementaux vite saturés aux périodes de fort trafic. Malgré cela, la microrégion est soumise à de fortes influences extérieures : la partie nord du territoire se déverse en effet facilement sur le bassin Carcassonnais, tandis que Perpignan à l'est, entretient des rapports étroits avec les cantons les plus orientaux ; enfin l'Ariège à l'ouest, attire traditionnellement un nombre conséquent d'actifs sud audois»[1]. La commune de Luc-sur-Aude se situe au centre de cet espace géographique.

La répartition de la population de la Haute-Vallée de l'Aude est un héritage de la concentration des activités industrielles et du développement des bourgs au 19ème. La population se concentre à 70% le long des vallées de l'Aude, avec les bassins d'emploi de Limoux et Quillan.[2] Les espaces ruraux et les piémonts pyrénéens se partagent les 30% restants.

1 Sylvain Pechoux « Pays et Agglomérations : Les nouveaux territoires de la solidarité. L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire », Tome 4 « Pays de la Haute-Vallée de l'Aude ». Mémoire de fin d'Etudes Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes. 2002
2 L'ensemble des données développées sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Aude sont issues du travail du Sylvain Pechoux, dans son Mémoire de fin d'Etudes Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes. Intitulé : « Pays et Agglomérations : Les nouveaux territoires de la

Ce territoire qui correspond à l'Arrondissement de Limoux a connu successivement un déclin important de ses activités industrielles. Comme l'industrie de la laine avec la chapellerie de Montazels-Espéraza (1er français du feutre de laine), à la suite de la réduction drastique des effectifs (une dizaine de salariés aujourd'hui mais elle a pu en accueillir jusqu'à 600); de la confection, puis de la chaussure (Myrys), avec une perte de 1 000 emplois industriels, sur les dix dernières années à Limoux. Plus récemment, le bassin d'emploi de Quillan a connu la fermeture de l'usine de stratifié Formica (149 licenciements secs) et celle de la résine Hunstman (41), par décision des actionnaires américains. Les piémonts ruraux de ce territoire connaissent des difficultés spécifiques. La crise de l'industrie du bois atteint les hauts cantons pyrénéens. Dans les plaines viticoles, la commercialisation du vin se fait à bas prix (65% de vente en vrac au négoce ou aux unions). La zone d'attraction carcassonnaise amène beaucoup de salariés à des migrations pendulaires.

L'emploi public et l'emploi de services ont pris le dessus sur l'emploi privé dans le bassin de Limoux, avec une forte concentration sur cette ville, qui se trouve être en politique de la ville[3] depuis juin 2015. L'emprise spéculative sur le foncier bâti ou non bâti est très vive, au détriment des espaces agricoles. Selon les données du Conseil Général de l'Aude, l'artificialisation des sols est passé de 6,1 % à 6,7 du territoire audois entre 2006 et 2010. Le nombre des installations a d'ailleurs considérablement fléchi : il y avait 24 718 chefs et co-exploitants en 1970 dans l'Aude, il n'en reste que 8 034, ainsi que le démontre le dernier recensement agricole national de 2012.

Concernant la démographie de ce territoire, le solde naturel est négatif depuis la fin du monde ouvrier mais on observe un redressement de la tendance, selon le dernier recensement de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) de 2011. Malgré un solde naturel négatif, le solde des entrées compense dorénavant celui des départs. Le mouvement migratoire semble donc se confirmer et se consolider.

L'apport migratoire peut être une opportunité pour un milieu social qui se dévitalise du fait de l'exode rural vers les villes et du vieillissement de sa population. Il constitue une opportunité de « reprise sur friches » pour des espaces embroussaillés ou happés par la spéculation sur les terres et le bâti, voire souvent les deux à la fois. Il instille, de façon diffuse, de nouveaux usages socioéconomiques des espaces, même si tout ne va pas sans difficulté entre les habitants natifs et nouveaux résidents.

solidarité. L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire », Tome 4 « Pays de la Haute-Vallée de l'Aude »,2002

3 La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Figure n°2 « La Haute-Vallée de l'Aude »

La Haute-Vallée de l'Aude aux confins de différents terroirs : des vallées et de la plaine aux piémonts Pyrénéens

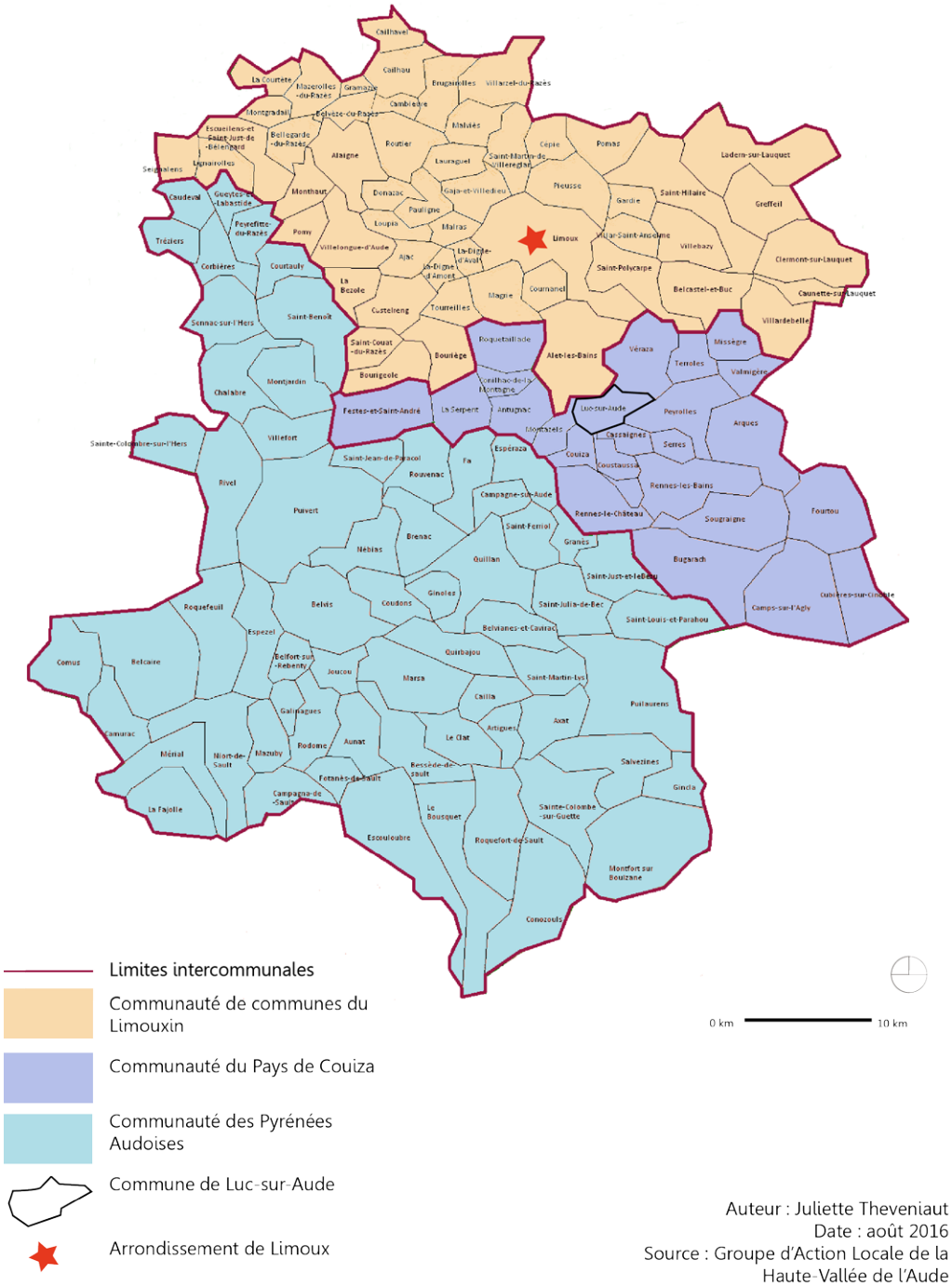

Auteur : Juliette Theveniaut
Date : août 2016
Source : Groupe d'Action Locale de la Haute-Vallée de l'Aude

Figure n°3 «Densité de population par commune des bassins de vie de la Haute-Vallée de l'Aude»

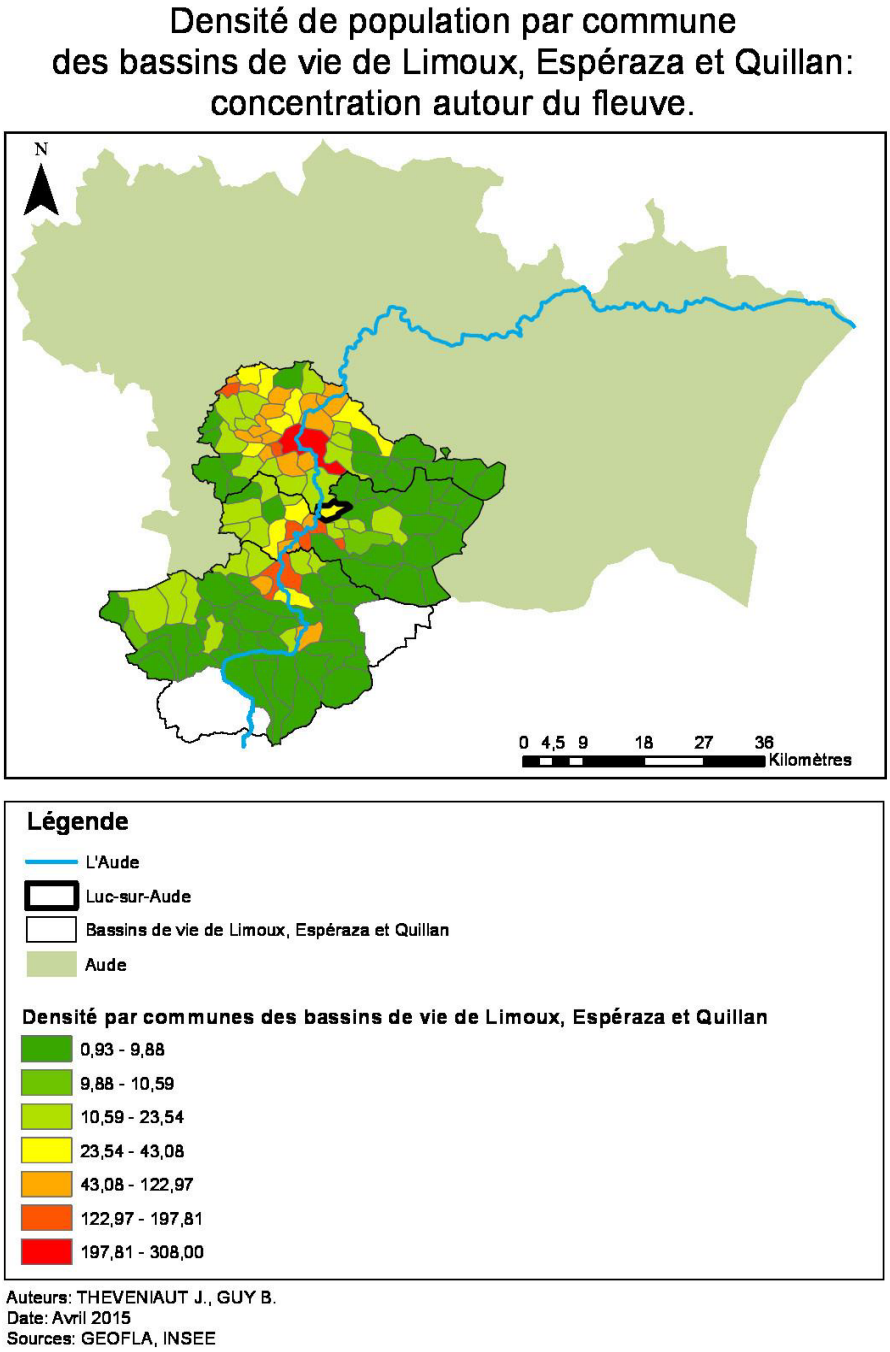

Comme le montre l'enquête de l'association le BASE Sud-Audois[4], les maires se sentent démunis par l'arrivée de nouveaux résidents qui entraîne une forte demande de logement, plusieurs par jour, orientée en priorité vers le locatif, dont le déficit est endémique. La pression sur le foncier et le bâti s'est accrue er la place de la vigne oriente l'urbanisation sur les écarts ou vers l'espace restant pour des lotissements.

La commune de Luc-sur-Aude

La commune de Luc-sur-Aude se trouve entre les deux centres urbains des arrondissements de Quillan et Limoux. Elle fait partie de la Communauté de communes du Pays de Couiza, situé dans la partie méridionale du département de l'Aude. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » entraine la fusion du Pays de Couiza avec l'intercommunalité du Limouxin, plus au Nord du département. Comptant déjà cinquante-huit communes, elle atteindra 82 communes à la rentrée 2017. Actuellement, le Pays de Couiza occupe une surface importante de 29 181 hectares et s'étend sur vingt-quatre communes, mais la population n'atteint que 4 198 habitants (en 2009), ce qui représente une densité très faible : 14,5 habitants au km² en moyenne. Elle paraît aujourd'hui s'accroître de nouveau. Néanmoins, ces chiffres restent bien faibles puisque seulement 10 communes sur 24 possèdent une population supérieure à 100 habitants (contre 15 en 1946).

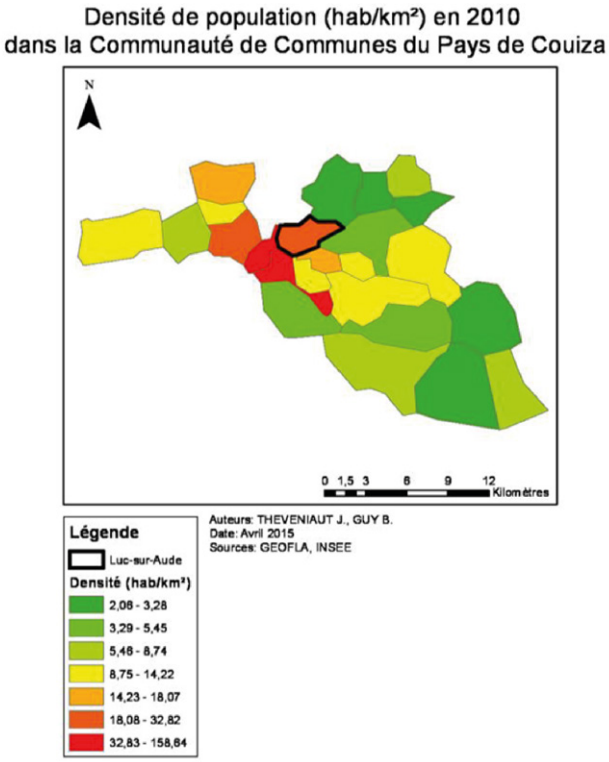

Figure n°4 «Densité de population en 2010 sur l'intercommunalité du Pays de Couiza»

4 Jean-Guy UBIERGO "Attractivité et marginalité en Haute Vallée de l'Aude : entre motivations personnelles et transformations sociales - les enjeux territoriaux de l'installation de nouveaux résidents", 2003, Etude réalisée pour l'association Base-Sud-Audois, disponible dans les archives de l'association.

- **Activités économiques de la commune, un développement par niche…**

La commune de Luc-sur-Aude présente une trajectoire particulière concernant les activités économiques qui y sont développées et qui la démarque aujourd'hui sur son territoire. L'activité industrielle, qui s'était installée dans la Haute-Vallée de l'Aude, attirée par la disponibilité en eau et les faibles salaires, entre en crise dans les années 1950. Luc-sur-Aude se trouve être à cheval entre ces divers héritages industriels. Elle compte aujourd'hui environ 45 emplois. Pour une commune rurale qui oscille autour de 200 habitants, ces pôles d'activités et ces emplois représentent un avantage certain pour le développement local de la commune et du territoire. Plusieurs entreprises existent dans des secteurs d'activités très variés, positionnant ainsi la commune sur plusieurs marchés de niche et sur des spécialisations particulières. En effet, ces entreprises se situent sur deux petits segments de marché où le nombre d'acteurs opérant dans ce domaine est restreint : le chocolat de luxe, Nougalet confiseur, et une entreprise de boulangerie artisanale bio qui réalise tous ses produits (de la fabrication de la matière première à la commercialisation).

- **D'un ensemble urbain et paysager à une sociologie des habitants**

Le village est réparti depuis plusieurs décennies entre une partie haute et une partie basse, comme le présente la figure n°5 ci-dessous, avec environ deux kilomètres de distance entre la première maison basse et la dernière maison haute. Cette distance amène plusieurs grappes de développement urbain : le centre-bourg, concentré sur la partie haute du village au Nord de la départementale n°118; les nouveaux quartiers composés, des lotissements de ces vingt dernières années concentrés à la fois sur la partie basse et sur la partie haute, et les écarts isolés, répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette répartition engendre des dynamiques relationnelles parfois ressenties comme complexes, voire clivantes, avec un manque de communication entre la partie haute, la partie basse et les écarts isolés du village. Cet aménagement urbain qui s'est développé et étalé au détriment de terres cultivables telles que la vigne ou d'un ensemble écologique et paysager cohérent, caractérise la commune en tant que « zone périurbaine » ou de « village dortoir », bien quelle soit établie en zone rurale. Ce phénomène est le résultat du déclin industriel de la Haute-Vallée de l'Aude et de l'accroissement des migrations pendulaires de ses habitants. Une majeure partie des habitants de Luc-sur-Aude travaille à l'extérieur de la commune, voire à l'extérieur du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude.

De plus, la répartition géographique des habitants du village entre les «natifs[5]» et les «adoptifs» entraîne un clivage en plus au maillage urbanistique, les «natifs» se trouvant pour la plus part sur les zones étendues dans les anciens lotissements pour les plus jeunes ou dans l'hyper centre-bourg pour les personnes les plus âgées. Par exemple, les deux anciens maires «natifs» ont fait construire en périphérie du village. Le maire actuel un «adoptif» d'une cinquantaine d'années, habite lui dans un hameau à trois kilomètres, proche de son exploitation agricole. La répartition des «adoptifs» est plus diffuse sur l'ensemble de la commune. On les retrouve dans le centre-bourg, pour la plupart des jeunes familles avec enfants, ou bien dans les lotissements pour les personnes plus âgées, ou dans les écarts isolés pour certains. Les cultures entre «natifs» et «adoptifs» ne les amènent pas sur les mêmes espaces de convivialité, comme le montre l'exemple de l'ouverture du «beau-bar» associatif, plutôt composé «d'adoptifs» qui s'est fait séparément du comité des fêtes, qui lui organise la fête du village, plutôt composé de «natifs».

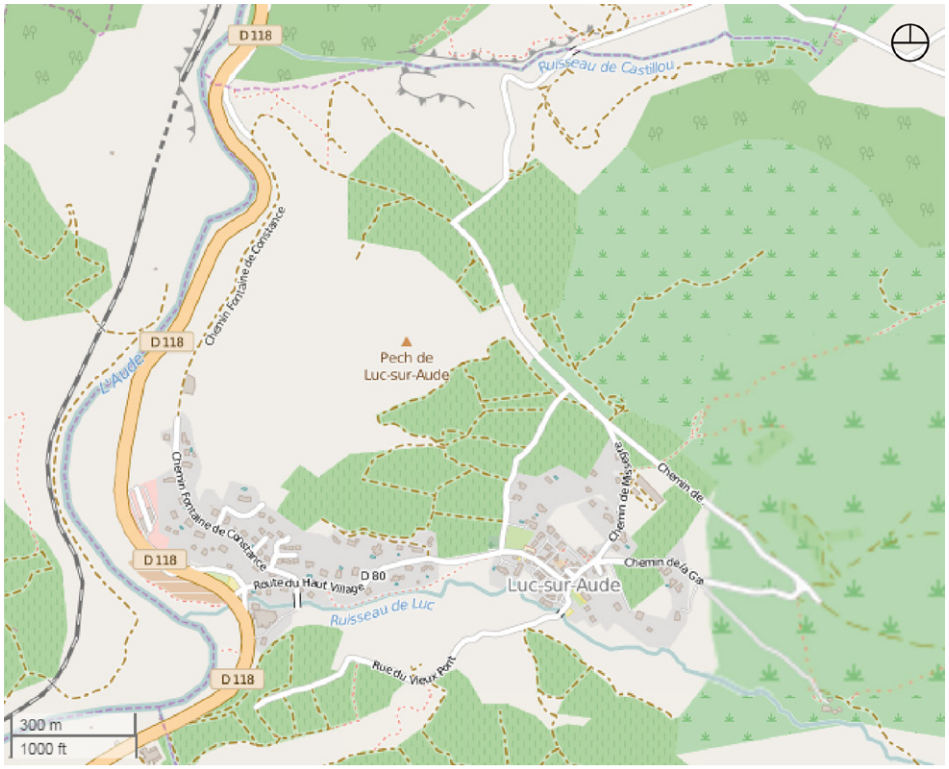

Auteur : Juliette Theveniaut
Date : août 2016
Source : Open Street Map

Figure n°5 «La commune de Luc-sur-Aude entre le centre-bourg, les lotissements et les écarts isolés

5 Le terme «natif» est entendu ici comme une personne qui est née sur le territoire sud-audois tandis-que « l'adoptif » est une personne venue s'installer en Haute-Vallée de l'Aude, mais ne sont pas originaires de ce territoire.

2. LES ENJEUX DE LA COMMANDE

Habitat participatif en milieu rural « Le Pech des possibles »

Objectifs

Le projet d'habitat participatif répond à l'engagement d'une politique locale, qui propose de soutenir des projets de logement innovant, de contribuer à la qualité environnementale de l'habitat et de favoriser une conception des logements en dehors des modèles d'habitats standardisés, et enfin d'impliquer les bénéficiaires dans le développement du projet.

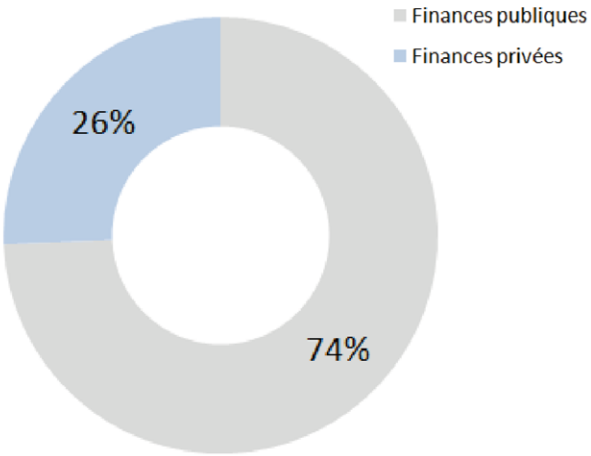

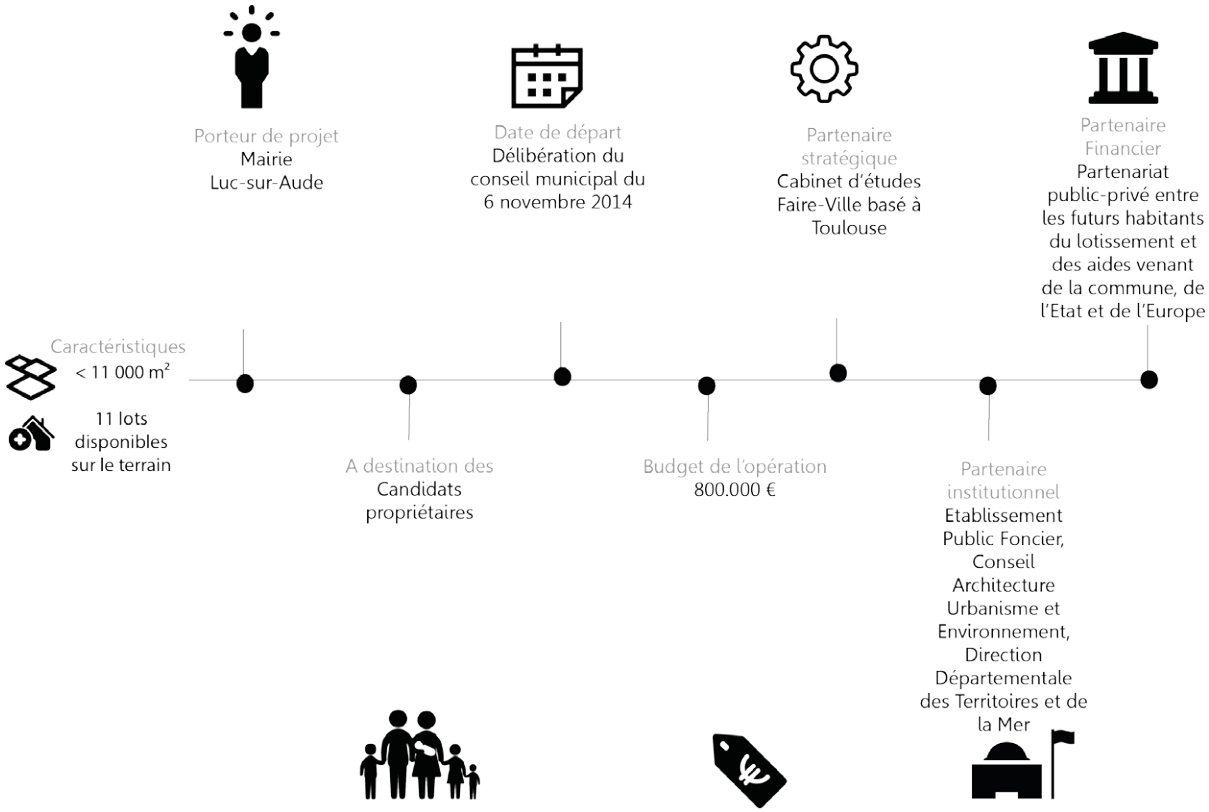

Parc solaire en milieu rural « 1,2,3 Soleil »

Objetifs

Le projet 1,2,3 Soleil répond à l'engagement d'une politique locale pour la transition énergétique, qui propose de développer un projet de production d'énergies renouvelables de territoire, de favoriser l'épargne de proximité et de promouvoir la décentralisation des moyens de production.

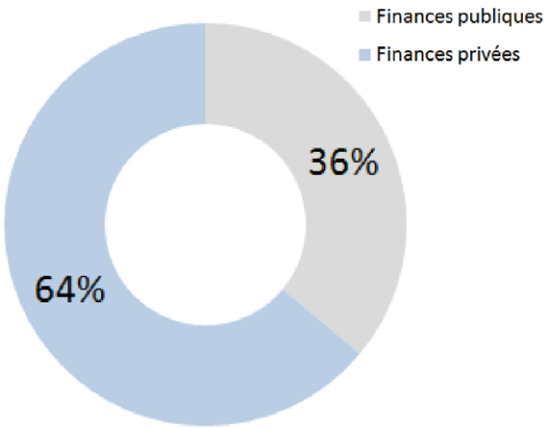

Porteur de projet
Mairie
Luc-sur-Aude

Date de départ
Projet sélectionné dans un appel à projets régional le 20 décembre 2014

Partenaire stratégique
Un développeur de projet d'énergies renouvelables, Soleil du Midi basé à Villemoustoussou

Partenaire Financier
Partenariat public-privé entre les investisseurs locaux et les aides venant de la région et de l'Etat

Caractéristiques
Superficie
< 8000 m²
Puissance annuelle
Puissance

A destination des
Invetisseurs locaux

Budget de l'opération
320.000 €

Partenaire institutionnel
Région Occitanie
Ademe, Enedis

La commande publique et les besoins formulés par la mairie de Luc-sur-Aude portent sur deux projets d'aménagement : la réalisation d'un habitat participatif et la mise en œuvre d'un parc photovoltaïque citoyen en milieu rural.

Les projets soulèvent une problématique majeure :

> **Comment porter des projets pour un développement durable des espaces ruraux, dans un contexte insitutionnel qui se désengage de plus en plus de ces territoires ? Quels sont les moyens d'actions des petites communes rurales ?**

La problématique de la commande répond à deux besoins :

- Pouvoir répondre à une **dimension opérationnelle** des projets, allant de la phase d'émergence à celle du développement, qui nécessite des tâches précises, comme la recherche de financement, la formalisation des partenariats, etc.

- Tout en portant une **réflexivité** sur la méthodologie mise en œuvre pour favoriser une meilleure structuration des projets, en apportant un cadre conceptuel et analytique permettant d'analyser le contexte « social, fiscal et environnemental. »

L'hypothèse proposée pour étudier ces enjeux, sur la base des projets de la commune, est de penser le développement des espaces ruraux à partir de nouvelles approches, telles que l'**innovation sociale**. Pour cela, il est nécessaire d'avoir accès à une méthodologie afin d'accompagner le développement des projets : c'est pourquoi l'**ingénierie territoriale** est vitale pour les porteurs de ces initiatives. Il est également important pour ces projets d'avoir accès aux bonnes informations, ainsi les **réseaux sociaux** tiennent une place significative dans le développement de projets. Ce cadre conceptuel, questionne le contexte d'émergence des projets et de ses initiateurs. En effet, comment pouvons-nous qualifier la dynamique de développement territorial portée par de nouvelles manières ? Il faut comprend «nouveaux» au sens de faire différemment que ce que propose le cadre institutionnel classique : d'un contexte en mutation ? D'une volonté de changement institutionnel ?

D'une manière générale, l'analyse des projets de la commune peut être pensée selon une approche institutionnaliste. Cette approche des problèmes contemporain (emploi,

travail, économie etc.), vise à développer un raisonnement qui prend pour point de départ les observations faites sur le terrain, pour ensuite proposer des hypothèses qui pouvant expliquer le phénomène observé. Le cadre théorique proposé autour des trois concepts (innovation sociale, ingénierie territoriale et réseaux sociaux) s'appuie sur cette approche de méthodologique pragmatique. Certains auteurs disent de cette approche qu'elle est le fait *« d'analyser les faits économiques à partir de leurs enjeux sociaux au sens large, historiques, institutionnels et politiques »* (BIDET, JANY-CATRICE, VATIN, 2015,p12). Qui permet ainsi de voir le développement des territoires comme « *a capacité des acteurs situés sur un territoire à en maîtriser l'évolution, à partir d'une vision partagée de la trajectoire que celui-ci doit prendre et qui soit impulsé par une dynamique collective. Une telle approche de la trajectoire des territoires situe ainsi la dynamique de la coordination des acteurs au centre de l'analyse»* (BOCHET, RAMBONILAZA, 2010, p1).

De l'innovation sociale…

L'importance de la coordination dans la conduite de projet explique pourquoi l'hypothèse de l'innovation sociale des projets à Luc-sur-Aude fait une telle place aux nouvelles pratiques, aux nouveaux procédés, ou encore à de nouvelles méthodes de conduite de projet. Si l'on se réfère à la commande de stage de 2016, on peut entendre le terme « nouveaux » à deux niveaux :

- le premier niveau formule la commande dans une logique de faire à travers « le projet », de « faire ensemble » et/ou de « faire avec » différents acteurs (habitants, organisations publiques, privées, participation des usagers). Ceci présuppose de pouvoir répondre aux besoins méthodologiques qu'induit l'organisation, au mieux, de cette coordination. À noter que cette conception est loin d'être partagée et pratiquée dans l'univers des communes rurales françaises.

- le second niveau formulé dans la commande, interdépendant du premier, est porté par la volonté de produire une réflexion scientifique et de pouvoir évaluer les démarches de la commune. Cette demande de réflexivité caractérise *« une capacité pour un sujet de se retourner vers sa propre activité pour en analyser la genèse, les procédés ou les conséquences .»*[6] Elle est un indicateur favorable pour accompagner l'émergence d'une réflexion autour de l'innovation sociale. Comme le souligne Laurent Trognon : *« la pratique réflexive suppose une prise de recul, une analyse*

6 Laurent Trognon « Explorer le territoire par le projet : l'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception », in Explorer le territoire par le projet, dir. Sylvie Lardon et Alexis Pernet,Publications de l'Université de Saint-Etienne 2015, p96.

du contexte, des décisions prises et du déroulé des réalisations, une volonté de progrès, et une certaine capacité de conceptualisation [7].»

Ces « nouvelles pratiques », conçues comme des moyens d'actions sur une voie alternative, questionnent plus largement la notion de territoire, en l'occurrence ici le territoire de projet. En effet, « *jadis, le territoire était, dans la République française, celui de la nation. On se préoccupait alors, à son échelle, de son appropriation (conquête, défense, aménagement) en tant qu'espace de ressources et de contraintes (populations comprises), au service de l'intérêt général, et de son autonomisation, que ce soit dans une perspective de subsidiarité ou de management de projet. Aujourd'hui, chaque territoire de projet se dote d'une ingénierie propre et tente de penser son développement en tant qu'entité* ».[8] Dans le cas de la commune de Luc-sur-Aude, on note l'intérêt porté à l'ingénierie et à l'évaluation de ses démarches. La notion de territorialité qui se dégage se trouve ainsi aiguillée vers la capacité de la commune à penser son propre développement communal et à le traduire en projets d'action.

Ce caractère « nouveau », développé dans les projets de la commune de Luc-sur-Aude, peut être analysé en faisant référence au concept d'innovation sociale, en partant de l'hypothèse que l'innovation sociale est vecteur de développement endogène des territoires et participe de ce fait au développement durable des espaces ruraux.

La définition de l'innovation sociale donnée par l'auteure Julie Cloutier[9] chercheuse sur la thématique est :

> «*De façon générale [...] une « réponse nouvelle » à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société. [...] Elle se définit dans l'action et le changement durable. Elle vise à développer l'individu, le lieu de vie (territoire) ou l'entreprise. Ce faisant, l'innovation sociale ne prend pas une forme particulière. Elle est tantôt d'ordre procédural, tantôt d'ordre organisationnel ou institutionnel. [...] certains définissent l'innovation sociale par son processus. L'innovation sociale est alors celle qui résulte de la coopération entre une diversité d'acteurs. Sous cet angle, l'innovation sociale peut être envisagée comme un processus collectif d'apprentissage et de création de connaissances.*»

7 L.Trognon, *op.cit* p96
8 L.Trognon *op.cit* p91
9 Julie Cloutier, « Qu'est-ce que l'innovation sociale», cahier du CRISES, Collection Etudes Théoriques, novembre 2003.p3

... A l'ingénierie territoriale

Pour porter de nouvelles approches dans le développement des projets, il faut s'associer de méthodes, de compétences et de savoir-faire. C'est pourquoi l'ingénierie territoriale est nécessaire pour accompagner ces territoires locaux. Elle est définie par Gilles Rey-Renaud, ancien responsable des politiques territoriales du centre de ressources national, Entreprise Territoires et Développement (ETD) comme étant :

> *« L'ensemble des moyens humains et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.»*[10]

L'ingénierie territoriale est un marqueur intéressant des mutations en cours sur les territoires. À travers le contexte politique, institutionnel, social, elle s'est développée, diversifiée, voire même fragmentée, pour évoluer rapidement et répondre à des besoins toujours plus techniques. Les projets de la commune de Luc-sur-Aude questionnent l'accessibilité de l'ingénierie en milieu rural. Par exemple, lorsque l'on observe les expériences d'habitat participatif portées par des collectivités, on remarque que ce phénomène est né de problématiques urbaines : une volonté de mieux vivre la ville et de repenser les liens sociaux entre des citadins toujours plus nombreux, ou encore les problèmes d'accession à la propriété en milieu urbain voire périurbain. La question de l'habitat participatif soutenu par des collectivités en milieu rural se pose de manière spécifique et originale. Ainsi, la commune de Luc-sur-Aude est la seule à développer ce type de projet sur le territoire audois. Face à ce constat, elle se trouve confrontée à un manque de méthodologie. Le rôle du cabinet d'études, Faire-Ville, qui accompagne la commune consiste à la conseiller sur le modèle de développement pour assurer une faisabilité économique et animer la programmation participative. Sa méthodologie, concernant la programmation participative, est expérimentale. En effet, ses travaux actuels sont essentiellement concentrés dans des zones urbaines, et en partenariat unique avec les bailleurs sociaux, comme à Bordeaux, le projet «Brazza», pour vingt logements, sur les quais de la rive droite, ou à Pau, le projet Terra Arte dans le quartier Séquè au nord-est de Bayonne, pour 320 logements. Or, dans le cas du projet, il s'agit d'une commune rurale qui n'a pas de partenariat à ce jour avec un bailleur social. Le cadre des missions est donc très différent des pratiques courantes du cabinet. La situation, étant inédite, comporte une part d'incertitude dans les pratiques à mettre en oeuvre.

10 Gilles Rey-Renaud, « Ingénierie territoriale : à question technique, réponse politique », 2012, centre de ressources ETD. p2.

Ce constat amène le cadre conceptuel dans lequel se développent les projets, à faire appel à de l'ingénierie territoriale. Comme le souligne un ensemble d'acteurs :

> « *Face aux nouveaux enjeux, les territoires ont plus que jamais besoin d'ingénierie territoriale. Sans professionnels du développement, celle-ci ne pourrait concourir à donner plus de cohérence à l'action publique locale».*[11]

L'ingénierie territoriale est la *«boîte à outils au service de l'action publique».*[12] Dans le cas de la commune de Luc-sur-Aude, il faut pouvoir répondre aux différentes phases de mise en œuvre des projets. Pour cela, elle a besoin de compétences spécifiques afin de développer sa capacité à sortir des sentiers battus, à réunir les informations nécessaires pour actionner les bons leviers, à chaque étape de projet. Cette ingénierie est également nécessaire pour identifier les besoins techniques (savoir-faire en animation, en ingénierie financière) en étudiants les mécanismes d'autres expériences et appréhender des nouvelles manières de faire le projet sur son territoire. Nous ne sommes donc pas dans une logique d'isomorphisme mimétique (Dimaggio, 1983), expression qualifiant ainsi les tendances des organisations à s'imiter les unes les autres dans un contexte d'incertitude et de rationalité limitée, mais bien dans un cadre novateur. On parlera ici d'ingénierie instrumentale au service d'un projet de territoire comme étant *« l'ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires, pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de territoire »* (Lardon, Piveteau, 2005).

La commune de Luc-sur-Aude et les acteurs associés aux projets produisent de nouvelles connaissances, ils expriment l'intérêt à participer eux-mêmes à la démarche, dans la mesure où elle les engage jusqu'à un certain point ou les accompagne dans leur propre évolution. Par exemple, pour l'habitat participatif, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude, qui est un acteur impliqué dans le projet, montre son intérêt à suivre l'expérience et participe à toutes les réunions de programmation participative. Il en va de même pour le projet concernant les énergies renouvelables, où la commune est sollicitée par une diversité d'acteurs allant de l'institutionnel au groupe militant anti-éolien. Prenant pour exempe la mairie de Saint-Quentin-La-Tour, près de Mirepoix dans l'Ariège (village de 340 habitants) qui a contacté Luc-sur-Aude pour savoir comment la commune s'était organisée. *« L'ancienne municipalité avait élaboré un projet de parc photovoltaïque situé sur notre ancienne décharge municipale. Elle avait contractualisé avec le Groupe Valeco situé à Montpellier. La philosophie de ce groupe ne nous convient pas et nous souhaiterions nous diriger vers un projet comme le vôtre.»* Nous sommes là dans des cas d'apprentissage collectif, d'essaimage de connaissances. C'est un indicateur qui vient appuyer la montée en compétences dans les

11 « Actes du Congrès National des développeurs territoriaux », 2013, Valence (Drôme).p4.
12 Sylvie Lardon et Alexis Pernet *op.cit* p12.

territoires ruraux et la logique de projet, de l'action territorialisée, toujours plus technicisée et nécessaire pour concevoir de nouvelles approches. Ainsi l'ingénierie territoriale *«s'appuie sur un parcours de mobilisation de compétences associant des compétences d'individus, de structures, de réseaux informels et formels, relevant de différents registres (public ou privé) et de différentes échelles (depuis le local jusqu'au supra-national).[13]»*

La sociologie des réseaux-sociaux, un indicateur pour définir les réalités et les enjeux du tissu relationnel dans ces dynamiques de «nouveaux projets» «innovants» et «complexes»

Le concept de «réseau social» est soulevé ici comme une fenêtre d'analyse pertinente pour rendre compte de la dynamique des projets à Luc-sur-Aude dans les différentes phases et contexte de développement. C'est une dimension qui permet une analyse dynamique, car elle s'appuie sur les relations sociales des individus, qui sont en perpétuel mouvement. Les projets de Luc-sur-Aude nécessitent une forte connexion à différents réseaux pour pouvoir répondre à ses besoins spécifiques. Pour le parc solaire par exemple, j'ai du me déplacer dans différents réseaux en France pour avoir accès aux informations législatives sur le montage juridique de projet citoyen dans les énergies renouvelables. Cette relation est à double sens, la commune à besoin du réseau sur des besoins spécifiques et le réseau a besoin de la commune, comme en attestent les nombreuses sollicitations pour venir présenter les expériences des projets (voir annexe n°1). Il s'agit d'identifier le rôle des réseaux sociaux dans le développement des projets et de repérer les places qu'ils occupent dans le maillage de l'ensemble des relations, pour analyser leurs pertinences où impertinences et pouvoir transposer cette analyse en indicateur pour la conduite des projets. Quand et comment les réseaux sont sollicités dans la conduite de projet ? Dans la phase d'émergence, de développement, de construction ou d'exploitation ? Est-ce qu'il y a des moments qui nécessitent plus de connexions que d'autres ? Le schéma page suivant est une base de réflexion pour identifier le chainage des relations dans un contexte donné.

Selon les auteurs de ce schéma *« une relation nait dans un contexte de rencontre. Elle peut ensuite se déplacer dans d'autres contextes de fréquentation que ceux qui l'ont vu naître, comme lorsque des collègues vont au cinéma ensemble ou deviennent amis. [...] Une relation se connecte par ailleurs à d'autres relations dans le réseau personnel, ce qui constitue une autre dimension impliquée dans ces dynamiques relationnelles. Le réseau se distingue du cercle en ce qu'il articule un ensemble de relations sans que celles-ci soient forcément en contact, ni qu'elles se réfèrent à un « nous » commun[14].»* Le chainage relationnel est le plus souvent en évolution entre ces quatre dimensions représentées sur le schéma. Les réseaux

13 Sylvie Lardon et Alexis Pernet *op.cit* p12.
14 Bidart.C ;Degenne.A ; Grossetti.M « La vie en réseau : dynamique des relations »,Presses Universitaires de France, édition 2011.p81

sociaux tiennent une place importante dans les projets de la commune à Luc-sur-Aude au vu du de développement de ces initiatives. L'ensemble de l'ingénierie territoriale sollicitée est connectée de prêt avec le Maire de la commune. Au départ c'est une relation inscrite dans un seul contexte unique (A) voir en relation autonome (B), qui à travers les différents projets amènent les relations dans différents contextes(C). Par exemple dans le cadre du projet de parc solaire, le directeur de l'entreprise Soleil du Midi, chargé du développement du parc, a participé activement avec les élus de la commune quelques années auparavant pour la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) de l'intercommunalité. Ce PCET a permi d'établir les premières relations de confiance entre le Maire et le directeur de l'entreprise, pour réfléchir à un projet de développement de production d'énergies renouvelables. Ils partagent une vision commune des questions de transition énergétique : *« Nous nous sommes retrouvés avec Jean-Claude Pons (le Maire de la commune) sur la façon de faire, disperser les énergies renouvelables de manière décentralisée, d'ouvrir le capital à ceux qui habitent dans lles environs. Je milite dessus depuis 15 ans».*[15] Il en va de même pour le cabinet d'études qui accompagne l'habitat participatif, l'urbaniste qui travaille sur le projet est celle qui a réalisé le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune. Il existe unetransposition de contexte pour les deux projets. Nous pouvons ainsi relier le concept d'ingénierie territoriale et celui d'innovation sociale dans le sens où l'analyse des réseaux sociaux est à la fois un outil et un indicateur potentiel au service du développement de projets (connaissance, savoir-faire, savoir-être...). L'observation et de ces types de relationnels existants (ou pas) entre les différents acteurs apportent une dimension essentielle à la compréhension des évolutions engagées.

Figure n°6 «Dynamiques de passage entre contextes, réseaux et relations»

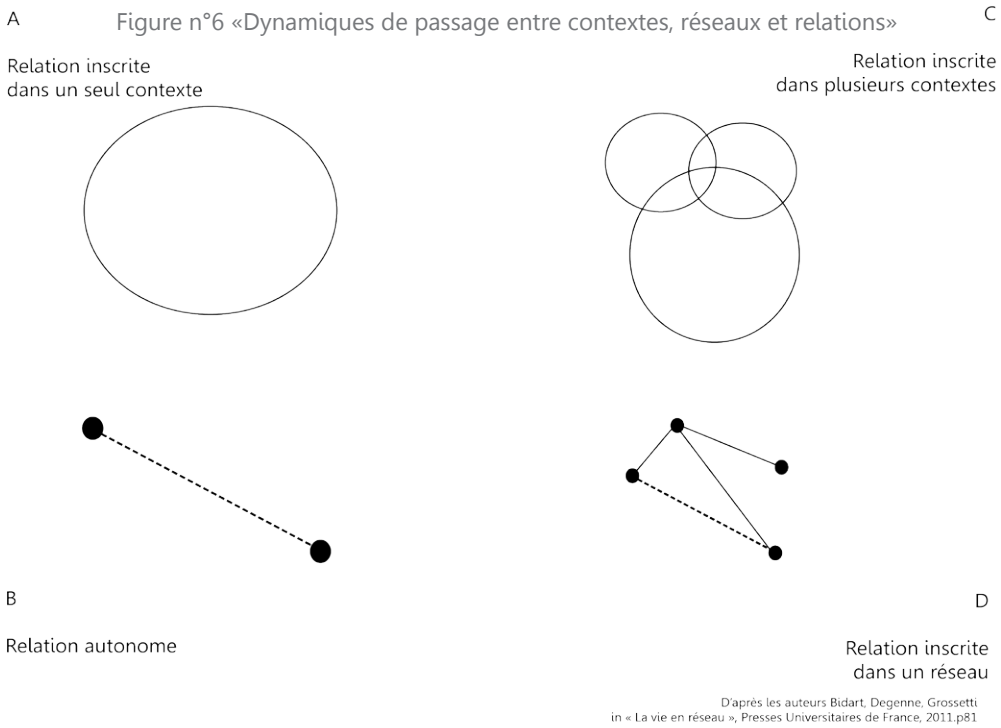

15 Extrait de l'entretien réalisé avec Benoit Praderie, directeur de Soleil du Midi. Année 2016

PARTIE 2

QUELLE MÉTHODOLOGIE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE TERRITOIRE INNOVANT ?

La partie deuxième partie du mémoire présente les étapes d'élaboration de la réflexion afin d'apporter des résultats aux enjeux de la commande. Cette partie s'attache à mettre en relief le cheminement méthodologique poursuivi. Durant la première année de stage, la méthodologie a suivi trois étapes clés : un temps d'observation pour s'approprier le contexte et les sujets à traiter ; puis un partage des informations réunies, et une mise en relations entre différents acteurs et réseaux concernés afin d'enrichir l'investigation, dans une posture à la fois opérationnelle et scientifique.

La première étape, celle de l'**appropriation** des différents sujets, a pour objectif de réaliser un diagnostic réflexif des enjeux en termes de temps, de budget, de moyens et de besoins. Il s'agit avant tout une phase rappelant les leviers et les obstacles et qui détermine ensuite les éléments manquants et de fait les moyens à mettre en oeuvre.

La seconde étape a été d'effectuer une **recherche par réseau ainsi qu'une mise en réseau.** Cette étape se caractérise par la nécessité d'avoir des informations spécifiques pour élaborer le développement des projets. Ce recueil d'information est également bénéfique pour d'autres porteurs de projets. C'est une approche méthodologique de la transversalité entre « ce que nous savons », « ce que nous ne savons pas » et « ce dont nous avons besoin ».

La troisième étape est une posture méthodologique d'**investigation** et de participation. Elle a pour objectif d'aller à la rencontre des acteurs mobilisés afin d'apporter les éléments de réponses requis pour le développement des projets, mais également de participer à la représentation des projets à l'extérieur.

Au vu de la deuxième commande de stage, une étape s'additionne dans le processus méthodologique : il s'agit d'un travail opérationnel sur **l'animation et la coordination** en tant que **chargée de développement de projets**. La construction de cette méthodologie de travail s'adapte aux besoins spécifiques de plus en plus affirmés, en fonction des différents stades d'avancement des projets. Comme schématisé par la figure n°7 ci-dessous, les besoins identifiés par la commande correspondent à différentes étapes des projets.

1. POSTURE METHODOLOGIQUE : ENTRE RÉFLEXIVITÉ ET OPÉRATIONNALITÉ

La commande nécessite d'avoir une posture à la fois opérationnelle et scientifique pour répondre à deux niveaux dans la commande :

- Les aspects **opérationnels** pour répondre à l'évolution des enjeux des différents projets, l'objectif étant de mener un travail professionnel comme chargée de développement de projets.

- La dimension de **recherche-action** afin d'analyser et d'évaluer le développement de ces projets, avec la rigueur d'une grille de lecture. L'objectif est ici de fournir une analyse méthodologique et scientifique des projets de la commune.

Ces deux niveaux sont complémentaires et produisent des indicateurs clés dans leur propre déroulement. Nous pouvons souligner comme indicateur : la capacité d'adaptation, la veille informationelle juridique, administrative, conceptuelle etc. Le fait de mener ces deux actions en simultané permet de nourrir l'analyse dans la conduite opérationnelle et de mettre à jour les forces et faiblesses des projets de la commune d'un point de vu méthodologique.

1 1. Le développement des projets de la commune

Afin de répondre aux besoins opérationnels des projets dans leur phase de développement, plusieurs actions transversales ont été menées. Elles correspondent à des compétences d'un ou d'une chargé(e) de développement. En se fondant sur le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale, les savoirs-faire d'un chargé de développement sont les suivants :

- **Assistance et conseil aux élus** : proposer des programmes d'actions, établir des argumentaires techniques, être en veille sur les opportunités et sur les risques (techniques, financiers et juridiques etc.), etc.

- **Conception, mise en œuvre, développement et animation d'espaces partenariaux** : identifier les personnes stratégiques et les personnes ressources sur le territoire, favoriser les échanges entre professionnels, suivre les partenariats, etc.

- **Animation de la relation avec les différents publics du territoire** : créer les conditions de la citoyenneté active, concevoir et développer des supports de communication, etc.

- **Concevoir et accompagner des projets de développement** : définir une stratégie et les modalités d'accompagnement, conseiller les porteurs de projets, etc.

l'assistance et le conseil auprès des élus s'est établi sur la base d'un rendez-vous hebdomadaire avec une partie des élus de la commune, pour discuter et présenter les avancées des travaux en cours, notamment sur la partie recherche de financement et suivi des demandes de subventions en cours. Pour le projet d'habitat participatif, par exemple, un dossier de demande de financement a été déposé dans le cadre du programme européen Leader,[16] afin de prendre en charge l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de la démarche de programmation participative. Concernant le parc solaire, dès le début du stage, le projet a été confronté à un blocage institutionnel avec Enedis concernant le raccordement du parc. Cette situation à pour conséquence une augmentation du budget de plus de 100 % et fragilise la faisabilité économique du projet. Ce contexte suspend la dimension opérationnelle du projet.

En parallèle, les décisions stratégiques relatives à la **conception, la mise en œuvre, le développement et l'animation d'espaces partenariaux**, ont été prises par le Maire de la commune. Mon rôle a été de souligner les potentielles zones de tension dans les différents documents attestant des partenariats et d'apporter un regard critique constructif sur l'accompagnement des relations partenariales afin de garantir un bon déroulé des opérations.

Le troisième axe qui concerne **l'animation de la relation avec les différents publics du territoire**, a été effectué à travers des outils de communication pour informer les différents publics, notamment les habitants de la commune sur les projets à travers la rédaction d'articles dans la Gazette de la commune (voir annexe n°2), l'établissement des comptes-rendus des différentes rencontres pour le projet d'habitat participatif (voir annexe °3); ou encore les futurs actionnaires du parc solaire des problèmes techniques rencontrés (voir annexe n°4). Toutefois il s'agissait également de répondre aux différentes sollicitations, comme l'invitation à participer en octobre 2015 à la table ronde des *Eco-dialogues du Grand Orb* sur « Quelles politiques territoriales pour maîtriser et produire des énergies renouvelables ? » ; ou encore en mars 2016 à Paris pour un colloque organisé par l'I*nstitute for a Climate Economics*,

16 Leader est un acronyme qui signifie Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale et désigne depuis 1990 le programme d'intervention de l'Union européenne en faveur des zones rurales, axe 4 du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural)

«Villes, Territoires, Energies & Changement Climatique » (voir annexe n°5) ; ou encore auprès de différents réseaux militants et pour des manifestations locales.

Relatif à la **conception et à l'accompagnement des projets de développement**, ce savoir-faire s'est matérialisé par un travail conjointement mené avec les élus pour définir et établir les modalités d'accompagnement des projets en répondant aux différents besoins identifiés. Cela s'est traduit par exemple par la rédaction d'un cahier des charges pour le projet d'habitat participatif.

Figure n°7 «Posture méthodologique dans le développement de projet»

01 ÉMERGENCE

Phase d'étude nécessaire pour valider l'opportunité économique, humaine et environnementale du projet et pour poser les bases d'un développement opérationnel. Les besoins sont essentiellement axés autour de la veille informationnelle, juridique et financière pour formaliser les objectifs des projets.

DÉVELOPPEMENT 02

Intervient après la phase d'étude qui aura démontré l'opportunité du développement. C'est le moment de sélectionner les partenaires techniques et financiers, de réaliser les études de faisabilité et de créer une structure juridique pour organiser les différentes opérations dans le temps.

03 CONSTRUCTION

Elle se caractérise par la levée de fonds et l'investissement économique dans le projet. Sur le plan juridique, c'est la mise en place de la relation contractuelle entre les différents acteurs du projet.

EXPLOITATION 04

Elle se caractérise par la mise en œuvre des finalités concrètes. Pour le parc solaire citoyen, ce sera la vente d'énergie, le partage des bénéfices et la maintenance ; pour l'habitat participatif, ce sera le moment où les propriétaires entreront dans les lieux.

Auteur : Juliette Theveniaut
Date : Août 2016
Source graphique : Freepik

Figure n° 8 «Processus de conception d'un projet»

1 2. Réflexion « recherche-action »

Le cadre conceptuel

Le schéma suivant présente le processus méthodologique mis en place afin d'élaborer le cadre conceptuel de la réflexion sur le projet d'habitat participatif et de parc solaire citoyen.

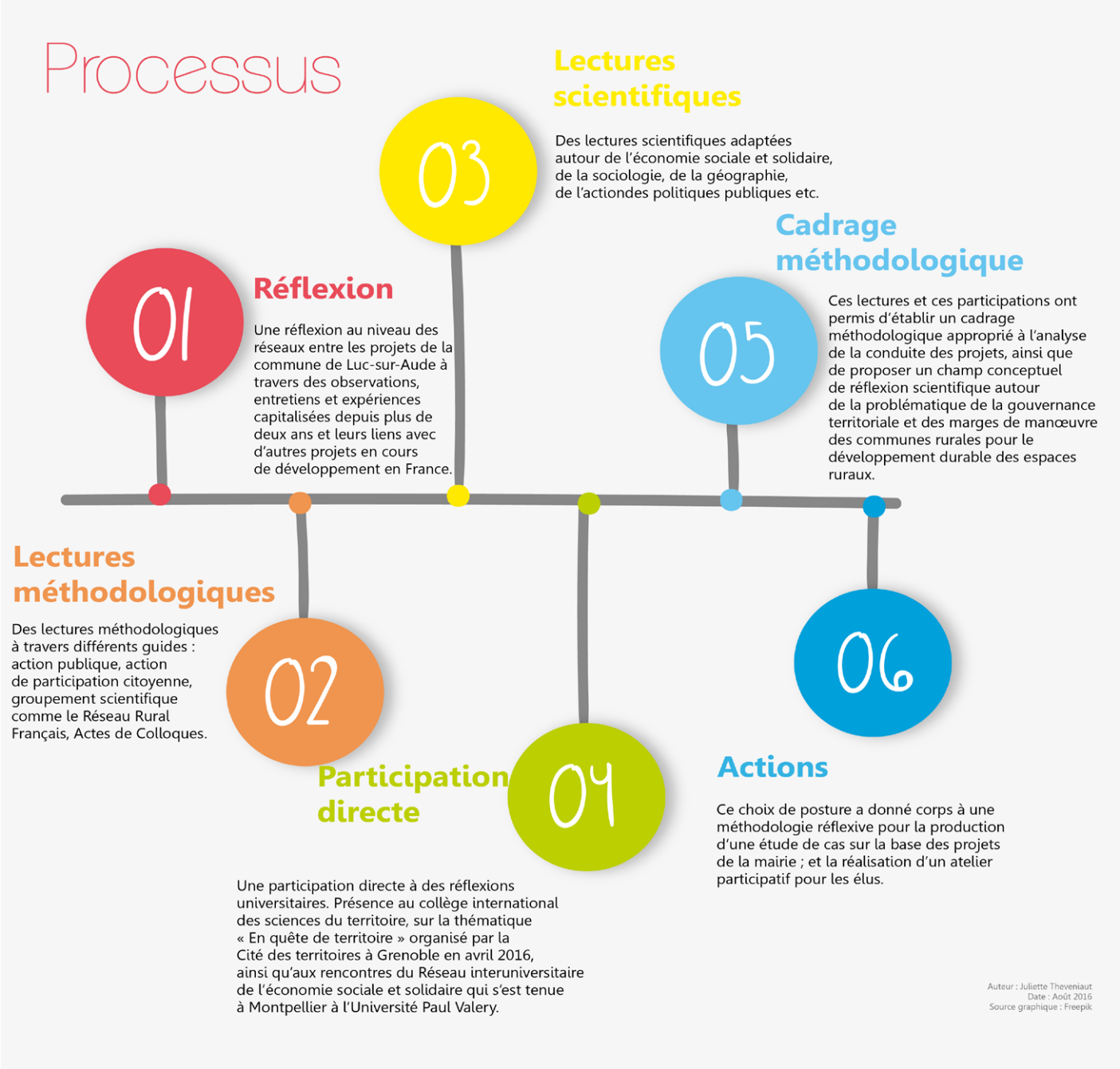

Figure n°9 «Processus de la mise en oeuvre du cadre conceptuel»

Le cadre théorique proposé à la suite du processus présenté dans le schéma ci-dessus a pris appui sur trois concepts : l'**ingénierie territoriale, les réseaux sociaux et l'innovation sociale**, tel que présentés dans la première partie du mémoire. En effet l'hypothèse est que ceux-ci sont pertinents pour caractériser les projets développés par la commune, pour suivre leur évolution grâce à des indicateurs, qui peuvent être considérés comme des solutions appropriés, pour proposer de nouvelles approches et de nouvelles pratiques favorables au développement de projets en milieu rural. Une grille de lecture de ces différents concepts a été mise au point afin d'organiser la réflexion méthodologique et d'établir en quelles mesures ils participent et/ou posent les bases de ces nouvelles approches. Pour allier la réflexion théorique avec la pratique de terrain, un tableau présentant ces concepts selon leurs différentes dimensions en lien direct avec le projet a été mis au point pour détailler ensuite leurs composantes et leurs caractéristiques (processus, taille, forme et autres éléments de caractérisation). Ces indicateurs ont servi de cadre pour observer, enquêter et étudier directement sur le terrain.

Le tableau ci-dessous représente comme les hypothèses se sont constituées et sur quels objectifs. Nous pouvons le lire de cette manière :

- L'**ingénierie territoriale** à Luc-sur-Aude se manifeste par un accompagnement et une animation dans la développement des projets, à travers des cabinets d'études et un poste de chargé de développement. Cet accompagnement se compose de compétences variées et d'acteurs diverses, nous proposons l'hypothèse suivante : le type d'ingénierie utilisé dans les projets à Luc-sur-Aude, permet à priori un décloisonnement des approches de conception de projets. L'indicateur qui doit être étudié dans cette analyse doit s'attacher à détailler l'adaptation des savoir-faire des différents acteurs au contexte donné.

- Les **réseaux sociaux** à Luc-sur-Aude sont relativement conséquents. Ils sont mobilisés à travers les connaissances interpersonnelles de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement des projets. Concernant ce concept il est intéressant de l'associer au champ de la sociologie des réseaux sociaux pour mettre à jour les dynamiques de groupe dans le développement des projets, à travers une observation participante et via un entretien collectif.

- L'**innovation sociale** est le fil conducteur de la réflexion du fait que la commune porte des projets forts en termes d'aspirations sociales. Cependant cette hypothèse nécessite d'être étudiée avec rigueur pour mesurer les impacts sur le développement endogène de la commune et plus largement du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude. Pour cela il s'agit de mettre en place une méthodologie d'évaluation rigoureuse par le biais d'une grille d'analyse pertinente au regard du contexte donné.

Figure n°10 «Tableau du concept aux indicateurs»

Concepts	Dimensions	Composantes	Indicateurs
Ingénierie territoriale	Un accompagnement et une animation des projets à Luc-sur-Aude…	…apporte de nouvelles compétences, de nouveaux acteurs et décloisonnent les approches et les pratiques…	…permettent d'observer l'adaptation des savoir-faire mobilisés pour les projets et leurs mises en œuvre…
Réseaux sociaux	Les liens sociaux conséquents intervenant dans l'élaboration des projets. Il s'agit de questionner ici la sociologie des engagements des élus et des partenaires…	…Pour mettre en évidence l'importance des réseaux sociaux dans le développement des projets et identifier les forces et les faiblesses de cette réalité…	…Il s'agit ici d'observer, de questionner voire de s'entretenir avec les élus, les partenaires intervenant dans le projet.
Innovation sociale	La commune propose des projets avec des aspirations sociales fortes qui poursuivent un intérêt général…	Il s'agit de questionner le potentiel des projets en matière d'innovation sociale comme facteur de développement endogène des territoires…	…Selon une grille méthodologique qui permet de caractériser les projets de la commune et de mettre en évidence les points forts et les marges de progrès à faire pour introduire une innovation sociale dans un territoire.

Une approche réflexive et participative

Une fois posées les bases de la réflexion, avec l'hypothèse qu'une partie des initiatives de la commune de Luc-sur-Aude présentent des similarités avec les dimensions d'une innovation sociale de territoire, il faut mettre en place une méthodologie pragmatique et une grille d'analyse rigoureuse. Afin de répondre à la commande de la mairie et mettre en lumière les facteurs facilitants et limitants la conduite de projet, et nourrir efficacement l'opérationnalité des projets. Pour ce faire, nous avons déterminé trois objectifs pour réaliser cette étude de cas :

- Objectif n°1 : Apporter une **réflexion scientifique** pour la commune permettant de mettre en relief le cadre conceptuel soulevé.

- Objectif n°2 : Concevoir une **monographie de façon à en tirer des enseignements sur les méthodologies** mises en œuvre et contribuer ainsi à un recueil d'expériences utile au territoire pouvant participer au développement de ce type d'initiative sur d'autres territoires.

- Objectif n°3: Proposer un **diagnostic pointant les marges de progrès** à réaliser dans l'élaboration des projets.

Pour mener cette étude, j'ai choisi de m'appuyer sur deux approches :

- **Une approche réflexive,** en utilisant la méthodologie d'analyse d'un institut de recherche sur les transferts des pratiques solidaires, l'Institut Godin : **« les Capteurs d'innovation sociale »**. Cet outil présente une pertinence afin d'identifier d'une part les composantes des projets de la commune et d'autre part pour caractériser en quoi nous pouvons considérer ces projets comme une innovation sociale territorialisée. Cette approche réflexive a été de menée de concert avec un ensemble de chercheurs de l'institut qui ont apporté leurs commentaires à l'étude de cas.

- **Une approche participative**, en organisant un **atelier participatif** au bénéfice des élus de la commune afin de questionner leurs représentations et leurs engagements pour caractériser le futur souhaitable de Luc-sur-Aude.

1 3. Les «Capteurs d'innovation sociale[17]»

La présentation qui est faite ici, des «Capteurs d'innovation sociale», est extraite d'un document de l'institut Godin. Il me semblait pertinent de pouvoir laisser la propre définition des chercheurs de l'institut, pour rendre compte des usages de cet outil. Le schéma suivant est également extrait de ce document et présente l'ensemble des questions traitées dans l'approche réflexive (voir annexe n°6).

De quoi s'agit-il ?
Les Capteurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble cohérent de questions qui permet d'appréhender le potentiel d'un projet en matière d'innovation sociale. Pour cela, il apparaît essentiel d'expliciter chaque réponse apportée par des éléments concrets propres au projet, en insistant le cas échéant sur le "comment". L'outil permet dans ce sens de dépasser l'aspect discursif en objectivant les pratiques mises en œuvre.

Qui peut les utiliser ?
Tout porteur de projet ou toute structure, privée ou publique, d'accompagnement ou de financement, intéressé par les éléments de caractérisation de l'innovation sociale, afin de mettre en lumière ou de développer les éléments porteurs d'innovation sociale d'un projet, quels que soient sa nature et son état d'avancement. Les Capteurs d'innovation sociale sont une marque déposée par l'Institut Godin, ils sont mis à disposition des acteurs sous réserve de citer leur source (Institut Godin, Les Capteurs d'innovation sociale, 2015).

Pourquoi les avoir créés ?
Pour répondre aux demandes croissantes de la part des acteurs afin de disposer d'un outil qui présente les éléments de caractérisation ainsi que les questions clés liées aux éléments porteurs d'innovation sociale.

Comment ont-ils été créés ?
L'ensemble des questions et leur structuration en 5 dimensions sont le fruit des travaux de recherche développement menés par l'Institut Godin sur l'innovation sociale et plus particulièrement sur l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale. Ils reposent également sur une méthodologie d'analyse pratiquée à l'Institut Godin depuis 2013 sur plus de 60 projets d'acteurs de terrain. Les cinq dimensions sont le contexte, le processus, le résultat, les impacts directs, la diffusion et les changements».

17 Extrait de la fiche de présentation de l'Institut Godin «Les capteurs d'innovation sociale», disponible sur leur site internet http://institutgodin.fr

Les Capteurs d'innovation sociale

Contexte

Identification du besoin et aspiration sociale

Quelle est la provenance du projet ?
Sur quels constats de départ s'appuie-t-il ?
Quel est le besoin à (mieux) satisfaire ?
Quel est le problème à résoudre ?
Quels sont les bénéficiaires directs du projet ? (1)
Quel est le territoire couvert par l'action ?
Ce constat est-il partagé par d'autres acteurs du territoire ?
Est-il partagé/porté par les bénéficiaires eux-mêmes ?
Quel est l'idéal vers lequel le projet souhaite tendre ?
Quels sont les changements visés pour y parvenir ?

Processus

Collectif

Qui a initié le projet ? Qui porte le projet ?
La réponse apportée est-elle produite de manière collective ?
Quels sont les acteurs qui participent au projet ? (2)
De quelles manières participent-ils ?
Quels sont leurs apports ?

Gouvernance élargie et participative

Quels sont les acteurs associés à la construction du projet ? (2) De quelles manières le sont-ils ?
Participent-ils à un comité de pilotage élargi ? Permanent ou occasionnel ?
Sont-ils intégrés à une instance statutaire ? Laquelle ?
La gouvernance du projet se traduit-elle par la mise en place d'autres espaces d'expression ou de débat ? Lesquels ? Qui y participent ? (2)

Ancrage territorial

Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ?
Le projet s'appuie-t-il sur les ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ? Dans quelles mesures ?
Le projet permet-il de (mieux) coordonner les acteurs sur le territoire ? Comment ?
Le projet permet-il aux acteurs de se construire une vision partagée du territoire ?

Modèle économique pluriel

Le projet s'appuie-t-il sur des ressources hybrides ?
D'où proviennent les ressources réciprocitaires ? (3)
D'où proviennent les ressources redistributives ? (4)
D'où proviennent les ressources marchandes ? (5)
Ces différentes ressources émanent-elles des acteurs impliqués dans le projet ?

Résultat

Bien, service, approche

Quelle(s) forme(s) la réponse apportée prend-elle ?

Accessibilité

Quel(s) type(s) d'accès le projet favorise-t-il ? (6)
Comment cet accès est-il rendu possible ? Par quelles actions ?

Usage et finalité

Le projet s'inscrit-il dans une logique d'usage ou de propriété collective ?
L'action s'appuie-t-elle sur des outils spécifiques ? (7)
S'agit-il d'un moyen/d'un support en vue d'accomplir une finalité plus large ? Laquelle ?

Essaimage

Le projet s'est-il inspiré d'un projet semblable ? A-t-il fait l'objet d'une adaptation au territoire ?
Le projet fait-il l'objet d'un processus d'essaimage ?

Impacts directs

Individuels

Quels sont les impacts positifs générés/les impacts négatifs évités par le projet pour les individus ?

Organisationnels

Quels sont les impacts positifs générés/les impacts négatifs évités par le projet pour les organisations privées/publiques ?

Territoriaux

Quels sont les impacts positifs générés/les impacts négatifs évités par le projet pour le territoire ?

Diffusion et changements

Sélection

Les pouvoirs publics favorisent-ils la diffusion du projet ? Comment ?

Apprentissage

Les pratiques véhiculées par le projet font-elles l'objet d'une appropriation par les acteurs impliqués/non impliqués ? Par le grand public ?

Institut Jean-Baptiste Godin, 2015

Figure n°11 «La méthodologie des Capteurs d'innovation sociale»

1 4. Atelier participatif

J'ai trouvé pertinent de mener un atelier participatif pour venir étayer l'analyse dans l'étude de cas à produire pour la commune. L'ntérêt etait de **questionner les élus sur leurs aspirations sociales** et leurs motivations concernant le devenir du village à moyen et long terme mais également de **nourrir la réflexion autour de l'innovation sociale**. L'objectif est double:

- créer un intérêt pour les dynamiques de participation citoyenne en amenant la commune à réfléchir à l'implication des habitants dans les projets d'aménagement, et proposer de nouvelles approches au développement territorial ;

- permettre d'amener des matièraux à mes travaux de recherche sociologique.

Organisation avant l'atelier

La méthodologie mise en œuvre fait appel aux outils de l'éducation populaire et aux techniques d'animation de réunion participative. Pour mener à bien la réunion, il a fallu se préparer bien en amont. J'ai contacté un réseau d'éducation à l'environnement pour avoir le point de vue de professionnels sur l'organisation envisagée de cette rencontre. En effet, la méthodologie d'organisation de ce type de réunions introduit une nouvelle manière de penser le rôle des acteurs d'un territoire pour son développement et fait référence à de nouvelles méthodes d'ingénierie participative.

Afin d'avoir une visée prospective des futurs souhaitables de la commune, la réunion a été pensée selon trois temporalités : avant, pendant et après. Les questions à se poser en amont étaient les suivantes : quels objectifs se donne-t-on ? Pourquoi organiser cette rencontre ? Quelles règles du jeu ? Cette préparation méthodologique est illustrée par la figure 12, et a été réalisée dans le cadre de l'organisation de l'atelier.

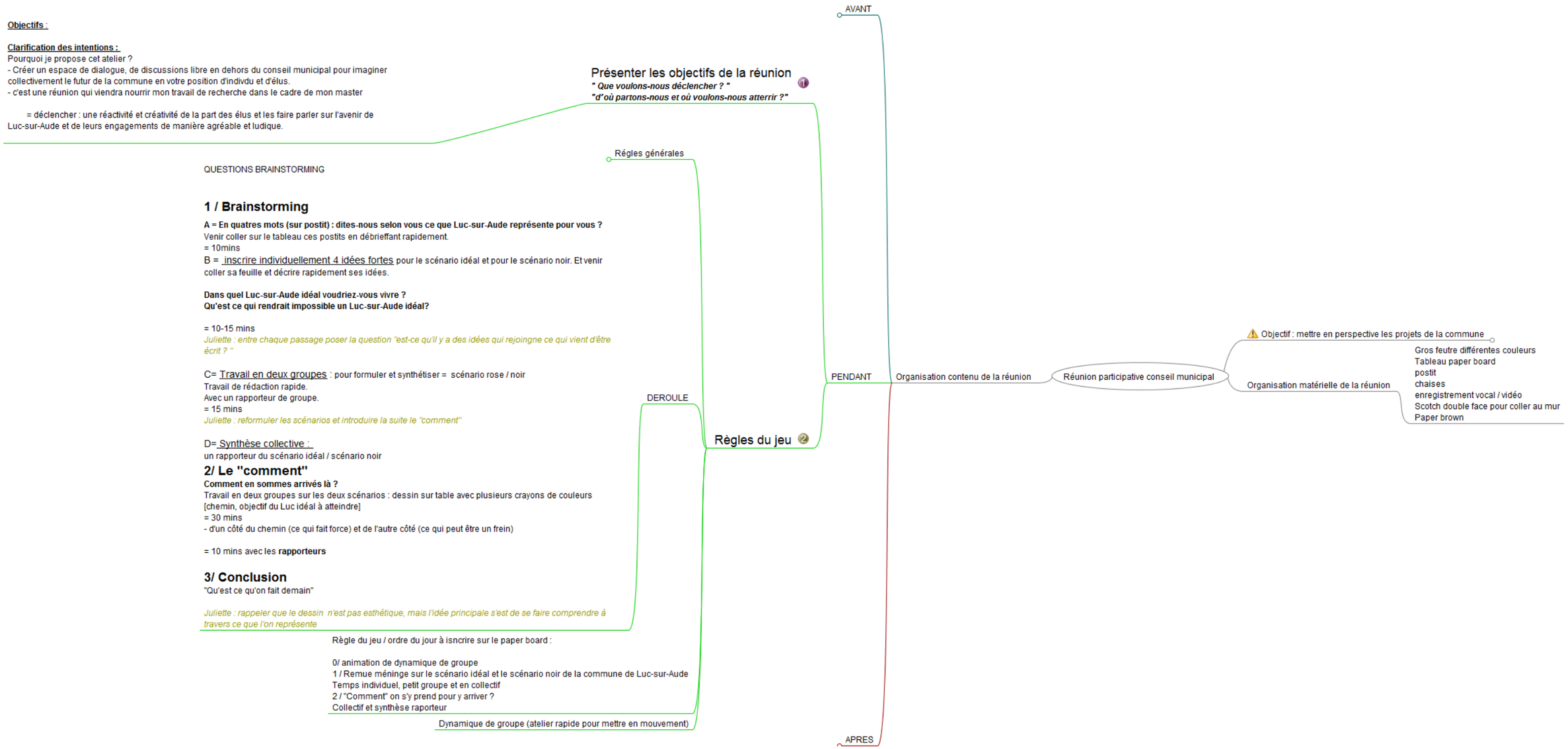

Figure n°12 «Préparation de l'atelier participatif»

Etape 1 - Ice-Breakers

Echauffement avant l'atelier

Etape 2 - brainstorming

Qu'est-ce-que représente Luc-sur-Aude pour vous aujourd'hui ?

Répondre individuellement sur quatre postits et venir le coller sur la feuille correspondante. 5 mins

Etape 3 - Scénario rose scénario noir

Dans quel Luc-sur-Aude voudriez-vous vivre ? Qu'est-ce qui rendrait impossible unLuc-sur-Aude idéal ?

Répondre dans un premier temps individuellement puis reprendre en sous-groupe les réponses aux questions traitées pour proposer une synthèse. 45 mins

Etape 4 - Futur souhaitable

Le Luc-sur-Aude de demain ... ?

Travailler collectivement autour de cette question en reprenant les synthèses des scénarios. Un chemin est dessiné sur une grande feuille avec d'un côté ce qui facilite le Luc-sur-Aude de demain (synthèse scénario rose) et de l'autre les points de vigilance à avoir (synthèse scénario noir). 15 mins

2. LE LIEN MÉTHODOLOGIQUE ENTRE LA COMMANDE, LE CADRE CONCEPTUEL ET L'APPROCHE DES «CAPTEURS D'INNOVATION SOCIALE»

Cette sous-partie a pour objectif de présenter le lien existant entre les différents éléments développés autour des concepts utilisés et leurs rapports avec la commande de stage et la méthodologie mise au point.

Une méthodologie adaptée au contexte

Il existe des points communs entre les méthodes et les pratiques utilisées au sein de l'Institut de recherches Godin et l'intention formulée dans la commande de stage; entre la posture opérationnelle de technicien et la posture de recherche-action. En effet, l'institut est *« pensé comme un espace de recherche et développement (R&D) mutualisé. Après sept années d'existence, ses activités prennent aujourd'hui trois formes : la recherche scientifique, la recherche appliquée et collective ainsi que le transfert. [... Trois enjeux majeurs]*

- *Premièrement, un enjeu de médiation entre la recherche scientifique et les acteurs économiques.*

- *Deuxièmement, la détermination de thématiques de recherche scientifique au regard des besoins collectivement exprimés par les acteurs économiques.*

- *Troisièmement, l'invention de formes de transfert permettant l'appropriation des éléments issus de la recherche scientifique à travers des outils opérationnels pour les acteurs économiques. Dans cette perspective, la diffusion des travaux de l'Institut Godin se fait aussi bien au sein de la communauté scientifique qu'auprès des acteurs économiques».*[18]

La mise en œuvre d'outils réalisés par les chercheurs de l'Institut est produite à partir d'études de terrain, de réflexions collectives adaptées à des besoins concrets et partagés entre différents acteurs. Il s'agit d'un Institut de recherche au service de l'action dans le but de faire évoluer les pratiques et de développer l'innovation sociale au sein des organisations.

18 Nicolas Chochoy « Médiation entre acteurs de la recherche et acteurs économiques : originalité des pratiques de recherche et de transfert de l'Institut Godin » p3.

Une grille de questions rassemblant les trois objectifs de la recherche-action

La grille de questions intègre les différentes dimensions : le contexte, le processus, le résultat, les impacts directs, la diffusion et les changements ; elle croise les différents objectifs de la commande. La réflexion scientifique permet d'identifier les facteurs facilitant et limitant de la conduite des projets, pour réfléchir ensuite aux processus et étapes de mise en œuvre des différents projets de la commune (habitat participatif et énergies renouvelables de proximité). Elle propose une méthodologie reproductible pour le territoire. Le déroulement des questions permet de mettre au clair l'état des lieux réel des projets au regard de l'innovation sociale et de pointer les marges de progrès à effectuer. Cette grille, permet ainsi de nourrir le dernier objectif, qui est de proposer un diagnostic mettant en avant les marges de progrès à réaliser pour s'approcher au plus près des impacts positifs et de la durabilité d'une innovation sociale. (Voir la grille de question à la figure n°11).

Une méthodologie qui permet de développer le cadre conceptuel

Un lien est également établi entre les composantes des différentes questions et le cadre «conceptuel de base», qui est, rappelons-le : ingénierie territoriale, réseaux sociaux et innovation sociale. En effet, en proposant l'hypothèse que l'innovation sociale participe au développement endogène des territoires, les dimensions développées à travers cette grille permettent de pointer à quels niveaux dans le développement des projets, selon quelles modalités et à quelle échelle territoriale interviennent les réseaux sociaux et l'ingénierie territoriale. L'avantage de cette méthodologie est donc de permettre d'analyser, de caractériser et de mesure les apports de l'ingénierie territoriale et des réseaux sociaux dans la problématique du développement durable des espaces ruraux.

PARTIE 3

PENSER DE NOUVELLES APPROCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La méthodologie mise en œuvre pour répondre à la commande de stage, à la fois opérationnelle et réflexive, permet de mettre en relief plusieurs éléments de débat au regard de la problématique du développement durable des territoires ruraux. Dans cette troisième partie, il s'agit de croiser le regard porté sur l'exemple des projets de la commune rurale de Luc-sur-Aude avec les enjeux plus larges auxquels les projets appartiennent.

1. PENSER DE NOUVELLES APPROCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

1 1. La place de l'ingénierie territoriale dans la conception de nouvelles approches de développement de projets

La commune de Luc-sur-Aude a choisi d'intégrer dès le départ l'ingénierie territoriale pour accompagner le développement des projets. Cette solution est loin d'être partagée par l'ensemble des acteurs du monde rural, ni inscrite à travers les politiques locales rurales en vigueur. Le contexte institutionnel, à travers les différentes réformes de modernisation de l'action publique de ces dernières décennies, favorise davantage les politiques d'élargissement des périmètres des intercommunalités et la concentration des missions d'aménagement du territoire à l'échelon régional par la mise en œuvre de schémas directeurs qui renforcent la métropolisation. Cet ensemble de politiques publiques participe à la diminution des compétences des communes rurales et des lignes budgétaires qui y étaient attachées. On « rationalise » les comptes publics. L'ingénierie territoriale est également touchée par ces mutations. Ce constat souligne l'importance de penser de nouvelles approches qui permettent de continuer à développer des projets innovants en milieu rural, malgré un contexte institutionnel de moins en moins favorable à ces territoires. Comme le souligne Laurence Barthe, maître de conférences au Laboratoire Dynamiques rurales de Toulouse-le-Mirail : *« le stress territorial engendré par ces évolutions et ces incertitudes peut aussi être un effet levier pour inventer de nouvelles manières de travailler, des cadres d'actions plus intéressants*[19] *».*

Les projets de la commune de Luc-sur-Aude participent à ces nouvelles réflexions, quant aux besoins d'ingénierie territoriale. Nous présentons une typologie des différentes ingénieries sollicitées par les projets :

19 « Actes du Congrès National des développeurs territoriaux », *op.cit.*p12

- **l'ingénierie stratégique** : qui a pour objectif de définir la ligne directrice à suivre. Elle est portée par le projet politique de la commune.

- **l'ingénierie financière** : qui a pour objectif d'optimiser les montages de financement complexes. Sur ce volet, la commune s'est associée à différentes entreprises ou cabinets d'études afin d'organiser la planification financière des opérations et garantir la viabilité économique des projets.

- **l'ingénierie opérationnelle** : qui a pour objectif de répondre aux différents jalons dans la conception des projets. C'est à cette échelle que je me positionne en poursuivant la fonction de «chargée de développement de projet.»

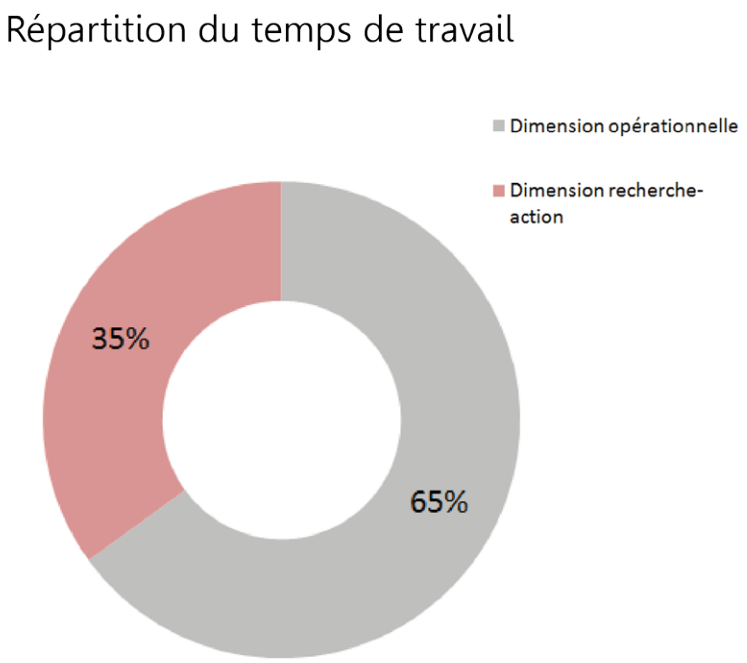

Figure n°13 «Répartition de mon temps de travail entre recherche-action et opérationnalité»

Il est intéressant de détailler la composition de l'ingénierie opérationnelle dans la conception des projets à Luc-sur-Aude car c'est à cette échelle que nous pouvons observer les bases de nouvelles approches. Le besoin d'ingénierie opérationnelle a occupé plus de 60% de mon temps de travail et a demandé une réflexivité importante pour permettre de répondre aux différents enjeux des projets, tout en faisant le lien avec l'hypothèse de départ, qui affirme que l'innovation sociale peut être un levier de développement endogène des territoires. L'innovation sociale suppose plusieurs éléments, notamment l'implication des habitants et d'acteurs multiples pour co-concevoir et co-développer des projets. La participation est un nouveau type d'ingénierie territoriale.

C'est dans cette optique que l'atelier participatif à destination des élus a été réalisé : pour tenter de faire émerger l'intérêt de **l'ingénierie de la participation** et amorcer la dynamique. En effet, c'est une dimension essentielle pour produire de l'innovation sociale dans les territoires. Les sept figures suivantes sont extraites du compte-rendu de l'atelier et illustre les avis des différents conseillers municipaux. Les résultats de cet atelier ont été significatifs à deux niveaux :

- Les élus ont conclu l'atelier en soulignant que leurs représentations de la commune idéale (question posée lors de la rencontre) n'étaient pas représentatives de la communauté. Ils ne se sentaient pas à l'aise de diffuser en l'état les résultats de l'atelier. Ils ont évoqué la perspective d'organiser ce type de réflexion à plus grande échelle pour avoir accès aux représentations des habitants du village et avoir une photographie au plus juste de la réalité.

- Ils ont également ressenti une frustration à la fin de l'atelier de ne pas être allés au bout d'un processus - réflexion-résultat - en réfléchissant aussi aux moyens d'actions. L'expression de cette limite est une bonne nouvelle, car elle traduit l'intérêt des élus pour ce type d'ingénierie de la participation pour leurs pratiques et pour aller plus loin dans l'ouverture de la discussion.

Figure n°14 «Photos de l'atelier participatif pour le conseil municipal»

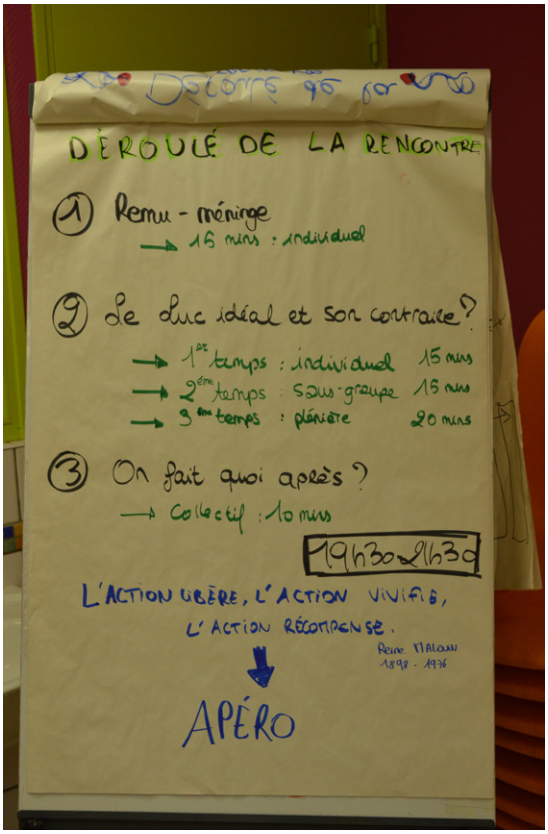

Figure n°15 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus»

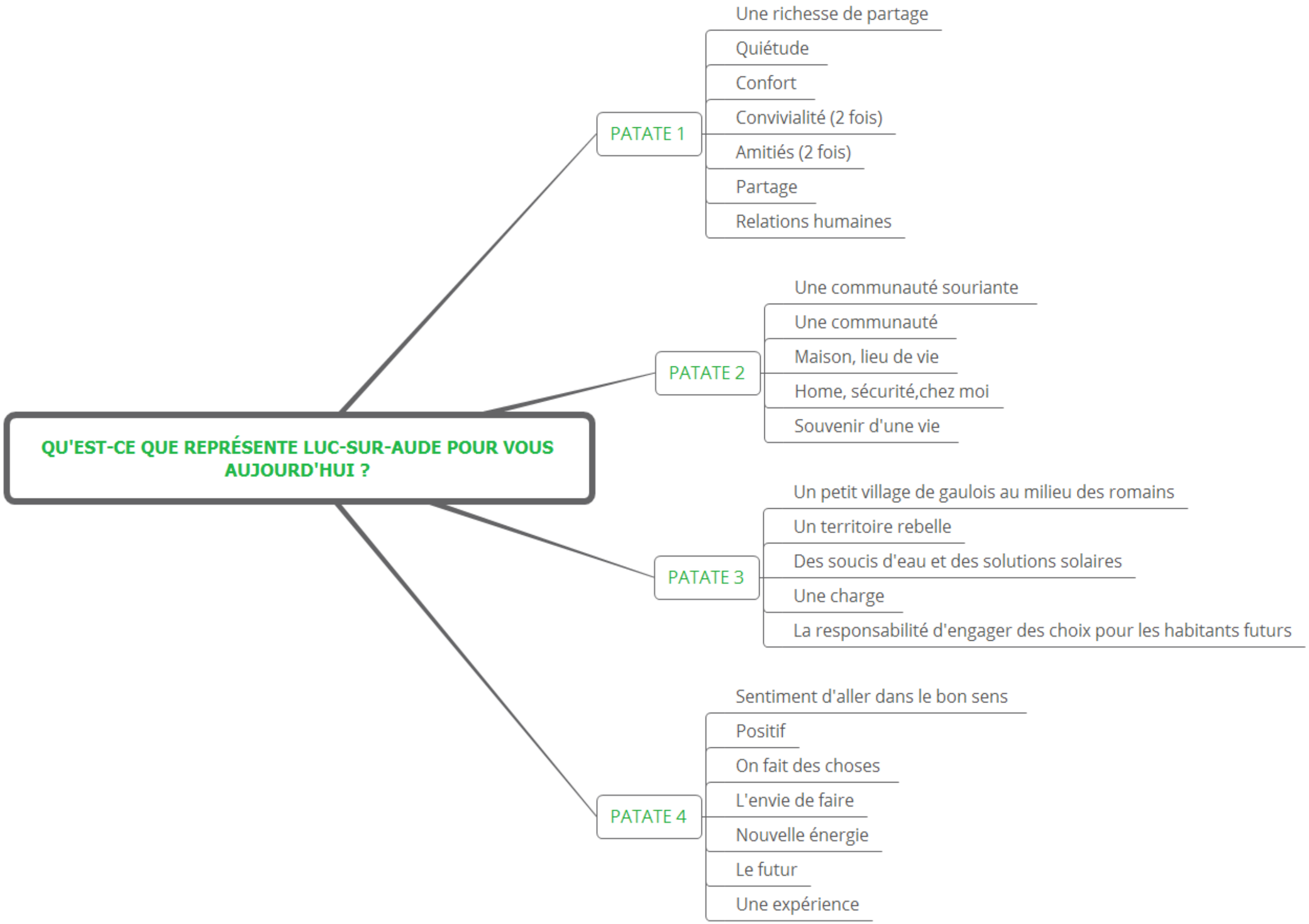

Figure n°16 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus»

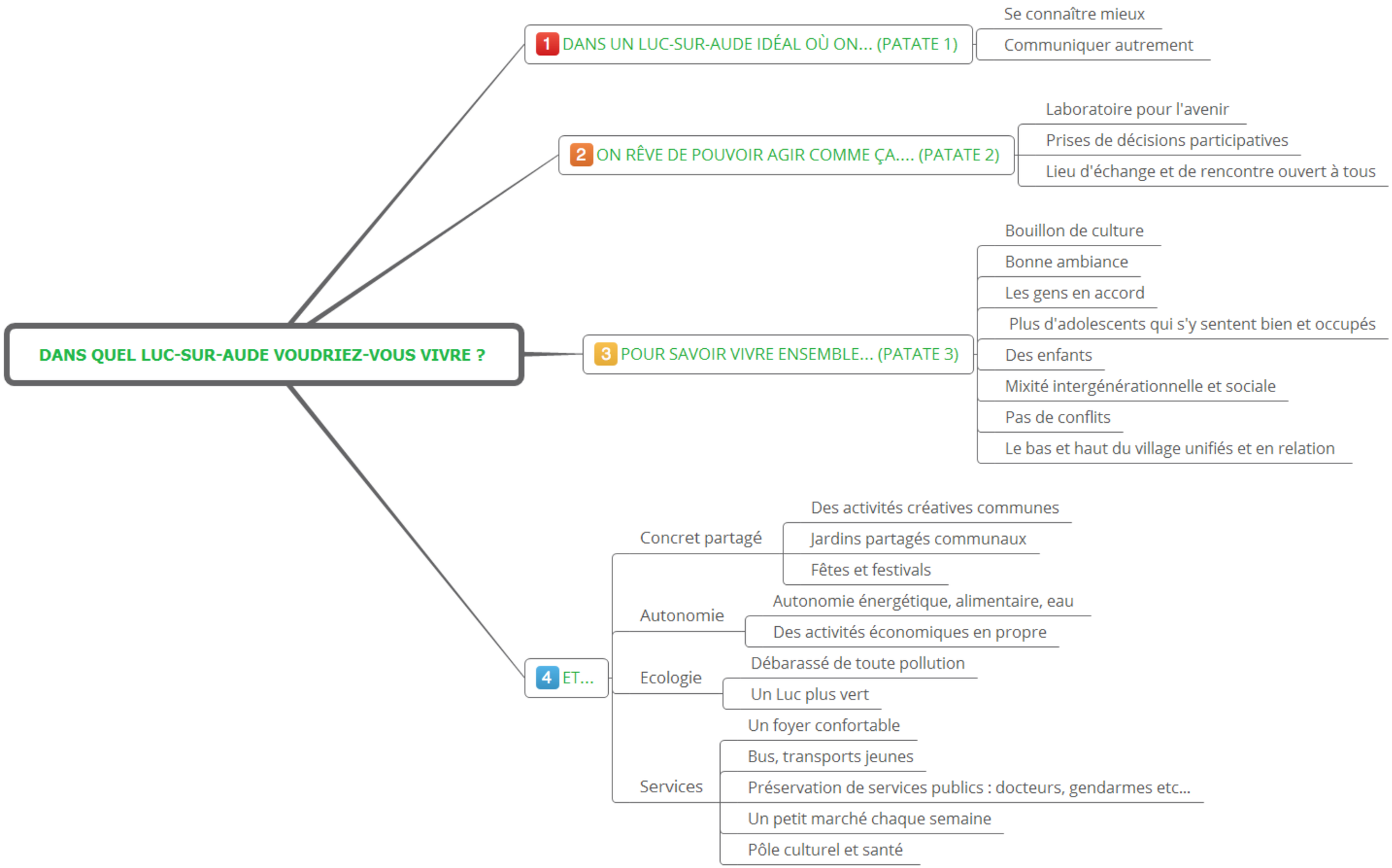

Figure n°17 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus»

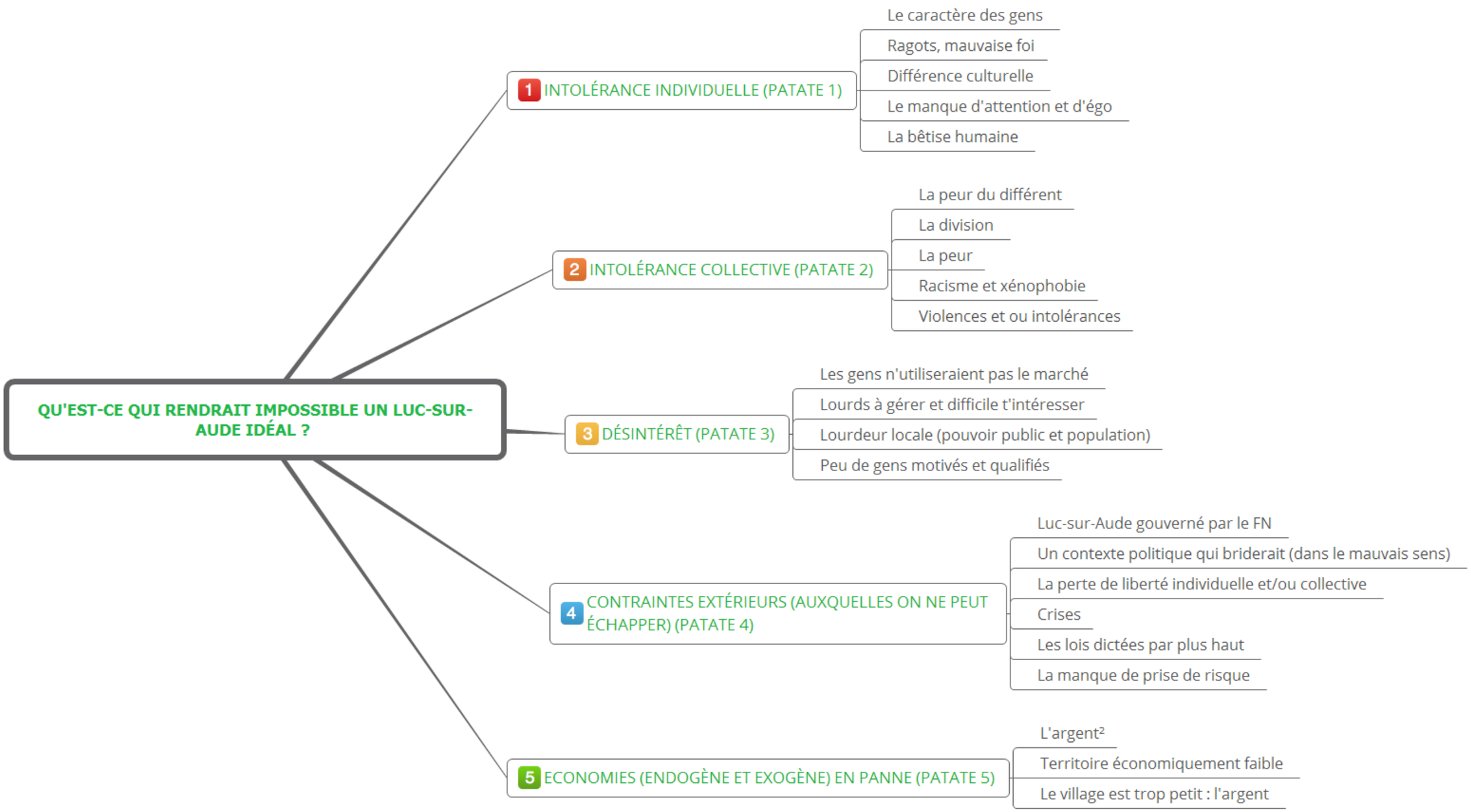

Figure n°18 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus»

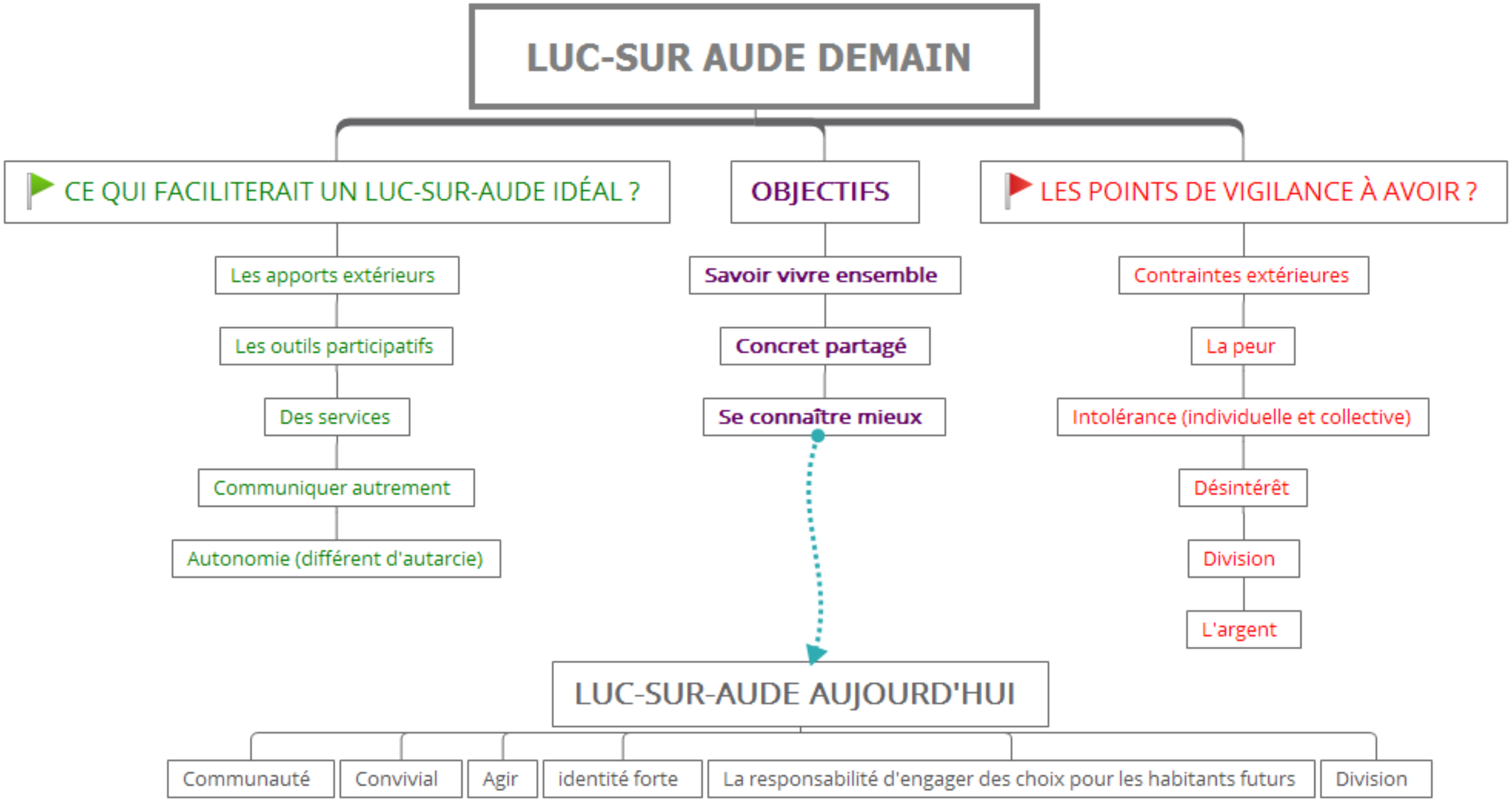

Figure n°19 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus»

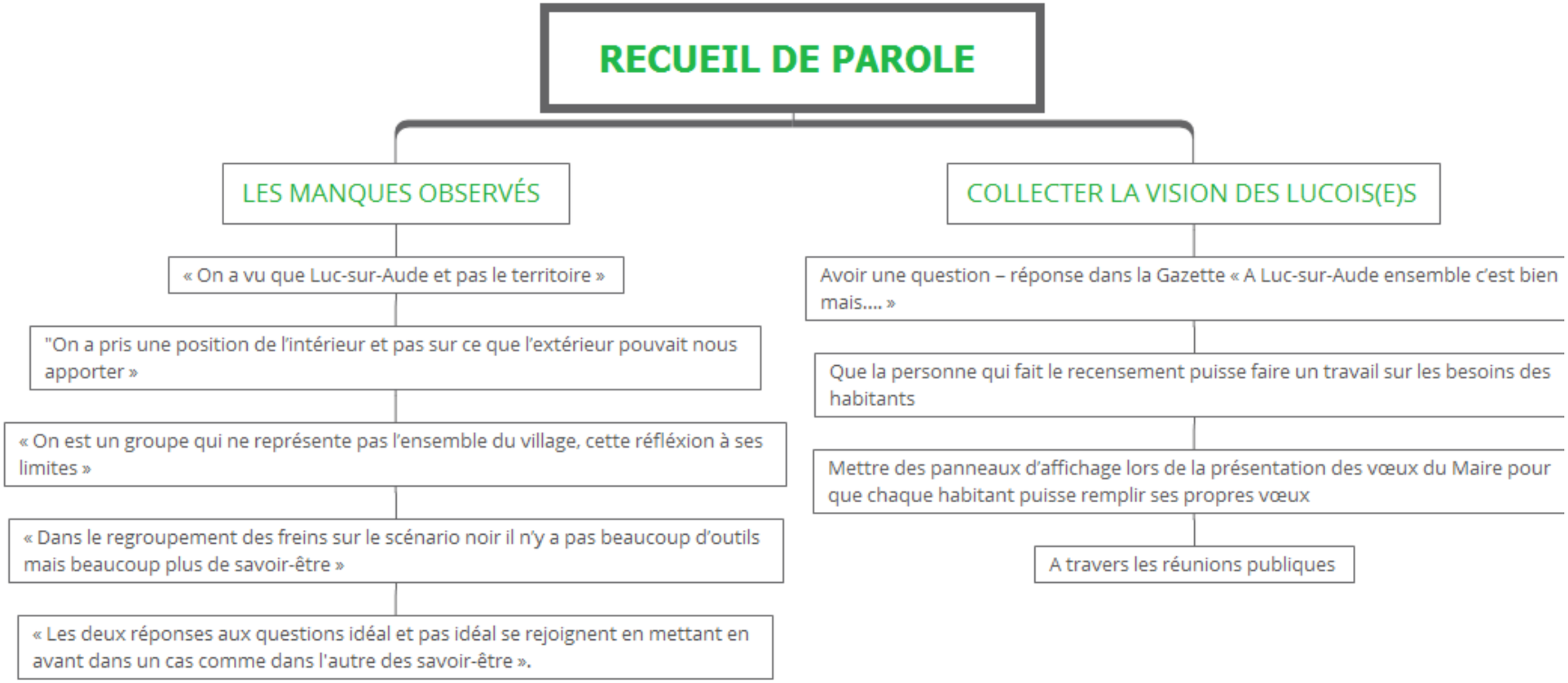

La dimension opérationnelle des activités m'a amenée à travailler sur des besoins multiples : juridique, animation de projets, connaissance des outils de l'aménagement rural, ingénierie financière, ingénierie de la participation, méthodologie de conduite de projets etc. Les tableaux ci-dessous (figure 20 et 21) présentent d'une manière succincte les résultats obtenus dans ces différentes activités opérationnelles. Ils présentent le type d'opération et de savoir-faire d'un chargé de développement selon le répertoire des métiers du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les missions réalisées dans le cadre de l'opération et ses objectifs et les résultats obtenus de l'opération en terme de calendrier, selon trois phases :

- Opération en émergence
- Opération en développement
- Opération validée.

Habitat participatif

Opérations	Missions développées	Objectifs et caractéristiques de l'opération	Degré d'avancement de l'opération : émergence, développement, validation	Commentaires
Recherche de financement *L'assistance et le conseil auprès des élus*	Subvention du programme européen Leader	Financer l'ingénierie du cabinet d'études qui accompagne la démarche de programmation participative.	Dossier constitué et déposé à la région le 26 juillet. En attente de validation	Attente de la validation de la région.
	Subvention des fonds d'Etat	Financer la rénovation des maisons existantes à travers le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	Dossier constitué, déposé en avril auprès de la préfecture. Opération validée et reconduite	Le dossier a été reconduit sur notification des 7 priorités définies par l'Etat.
Partenariats *Conception, mise en œuvre, développement et animation d'espaces partenariaux*	Suivi des partenariats	Mettre à jour les conditions importantes à notifier dans les conventions de partenariats entre la commune et les partenaires.	En discussion entre les élus et le cabinet d'études. En phase de négociation et de développement	Ce travail opérationnel a été éclairci par le travail de réflexivité.
Animation et coordination *Animation de la relation aux différents publics du territoire* *Concevoir et accompagner des projets de développement*	Organisation, préparation, diffusion et suivi du projet	Participation aux réunions techniques, convocation aux réunions de programmation participative, rédaction de rapports. Diffusion des projets auprès du territoire et des réseaux. Participation à différentes manifestations. (voir annexe n°1)	Ce projet étant en phase de développement, il a encore besoin d'animation et de coordination En développement	Opération menée conjointement avec les élus.
	Suivi administratif et secrétariat du groupe de candidats	Organisation d'une base de données pour suivre les entrées et sorties dans candidatures.	Base de données réalisée. Validation et mise en service	
	Etablir un suivi méthodologique dans la conduite des projets	Produire les mémoires des différentes rencontres à travers des comptes-rendus.	Ce projet étant en phase de développement, il a encore besoin d'animation et de coordination En développement et validé à chaque étape	

Figure n°20 «Opérations habitat participatif»

Parc solaire

Concernant le parc solaire, comme exposé dans la partie méthodologie, un problème technique a été soulevé dans la mise en œuvre du projet qui a arrêté net la dimension opérationnelle durant la période de stage.

Opérations	Missions	Objectifs et caractéristiques de l'opération	Degré d'avancement de l'opération : émergence, développement, validation	Commentaires
Dimension juridique *L'assistance et le conseil auprès des élus*	Réflexion sur le modèle juridique du parc solaire.	Rédiger le statut juridique de la société locale de production d'énergies renouvelables « 1,2,3 Soleil »	En développement	Arrêt de la dimension opérationnelle suite à un problème technique pour le raccordement du parc solaire au réseau électrique.
Partenariats *Conception, mise en œuvre, développement et animation d'espaces partenariaux*	Suivi des partenariats	Mettre à jour les conditions importantes à notifier dans les conventions de partenariats entre la commune et les partenaires.	En discussion En phase de négociation et de développement	Ce travail opérationnel a été éclairci par le travail de réflexivité.
Animation et coordination *Animation de la relation aux différents publics du territoire* *Concevoir et accompagner des projets de développement*	Organisation, préparation, diffusion et suivi du projet	Participation aux réunions techniques, suivi du dossier de raccordement avec Enedis. Diffusion des projets auprès du territoire et des réseaux. Participation à différentes manifestations.(voir annexe n°1)	Ce projet étant en phase de développement, il a encore besoin d'animation et de coordination En développement	Opération menée conjointement avec les élus.
	Suivi administratif et secrétariat des investisseurs locaux	Suivi de la base de données et communication sur le projet (voir annexe n°4))	Base de données réalisée. Validée et mise en service	Opération menée conjointement avec les élus.
	Etablir un suivi méthodologique dans la conduite des projets	Evaluer le projet de la commune et mettre à jour les facilités et difficultés dans la conduite de projets	Ce projet étant en phase de développement, il a encore besoin d'animation et de coordination En développement et validé à chaque étape	Travail réalisé dans l'étude de cas scientifique.

Figure n°21 «Opérations parc solaire»

Les projets de Luc-sur-Aude mettent en lumière la nécessité de concevoir comment décloisonner les approches dans le développement de projets de territoire. L'ingénierie territoriale doit s'adapter aux mutations en cours et se recomposer : entre le cadre institutionnel établi, et les expériences citoyennes innovantes, autour de l'ingénierie de la participation. Des outils d'éducation populaire existent et permettent de réfléchir à la mise en action de ces mutations.

Dans cette perspective, on peut présenter l'expérience d'agendas 21, qui ont mis en place des méthodologies intéressantes pour le développement durable des espaces ruraux : par exemple, une expérimentation de la participation citoyenne sur cinq communes rurales (en dessous de 1 500 habitants) dans la région Centre-Val de Loire entre 2013 et 2015. Cette expérience a été menée de concert entre élus locaux et six structures de l'éducation populaire à l'environnement. Ces associations ont accompagnées les villages dans la conception de la participation, pour un développement durable de leurs communes et de leur environnement. L'expérience sus-citée, propose des outils intéressants concernant l'ingénierie de la participation en milieu rural. Les résultats obtenus sont multiples et ouvrent une perspective plus large pour le développement de projets tels que ceux de la commune de Luc-sur-Aude. Le premier résultat tangible de cette expérience dans le Val-de-Loire est la **sensibilisation** de l'ensemble des acteurs concernés : citoyens, élus, agents communaux. Cette étape est primordiale pour donner les clés à ces acteurs et leur permettre ensuite de **s'approprier** les questions à traiter et devenir force de propositions pour leur territoire. Ce processus est relativement long, mais nécessaire pour amorcer des changements d'habitudes durables et les inscrire dans une perspective de développement durable des territoires.

Les projets de la commune de Luc-sur-Aude s'inscrivent dans une logique de développement durable, comme en témoignent les valeurs portées pour un habitat groupé participatif ou des énergies renouvelables citoyennes. À partir de ce contexte, et pour apporter une réponse à la commande de stage sur la production d'une réflexivité des projets menés, j'ai réalisé une étude de cas autour du champ de l'innovation sociale, afin d'identifier les forces et les faiblesses des expériences de Luc-sur-Aude. L'objectif général est d'établir un constat pour le développement durable des territoires ruraux.

1 2. L'innovation sociale comme levier de développement endogène des territoires : une approche encore à explorer…

Etude de cas

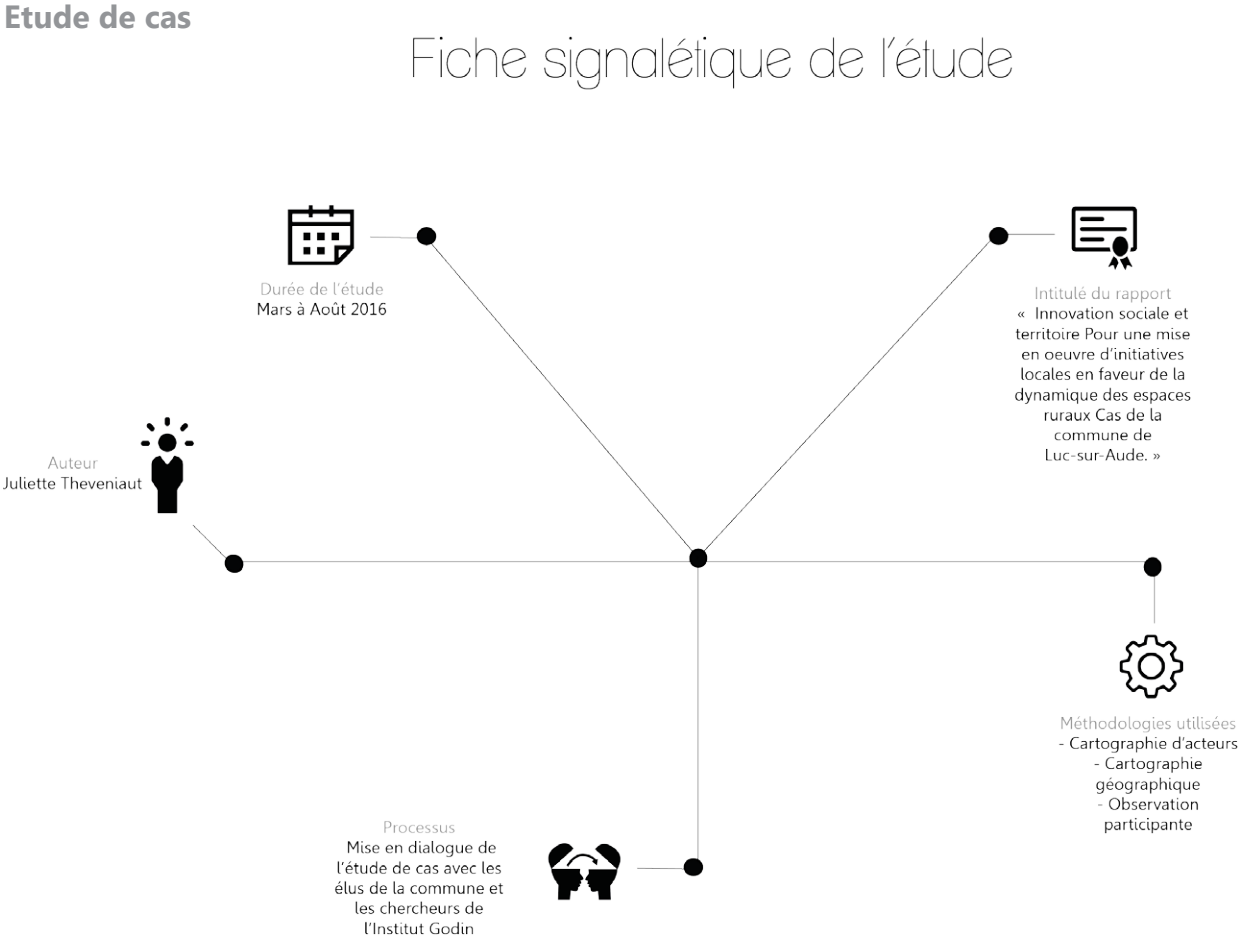

Figure n°22 «Présentation de l'étude de cas»

Principaux résultats de l'étude de cas (annexe n°6) :

Les « Capteurs d'innovation sociale » pour le développement durable des territoires ruraux ont tout d'abord l'avantage de proposer une méthodologie appropriée comme :

- Outil d'analyse multi-acteurs qui permet de poser les bases d'une cohérence d'ensemble;

- Outil au service de l'action, qui apporte de la crédibilité pour des engagements de moyens en permettant d'établir un travail préparatoire, une évaluation et un suivi de l'analyse dans le temps.

Les dimensions qui ont été développées en utilisant cette méthode ont permis d'établir trois constats majeurs pour le développement durable des territoires : la réflexion à mener autour de la **gouvernance territoriale**, **le rôle de l'innovation sociale pour le système d'action local**, **l'hybridation des ressources pour favoriser la durabilité**.

Une réflexion essentielle autour de la gouvernance territoriale

Dans le travail des « Capteurs » on note l'importance de la place faite aux modèles de gouvernance dans la structuration des projets, car elle cristallise les rapports de pouvoirs et les prises de décisions stratégiques nécessaires à la mise en œuvre de ces initiatives (choix des partenaires, négociation etc.). C'est également à cet endroit que se rencontrent un ensemble d'acteurs concernés, portés par des finalités et des objectifs parfois divergents, pour co-concevoir les projets. Cette rencontre multi-acteurs est un indicateur clé de l'innovation sociale car elle permet de construire un constat partagé à plusieurs échelles et donne un sens durable à la réflexion des projets à mettre en œuvre pour répondre aux besoins sociaux que soulèvent ce constat.

Le terme de «gouvernance» doit être compris comme :

> *«Un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires ». La gouvernance territoriale propose« de nouvelles modalités de production de l'intérêt général.»*[20]

La gouvernance territoriale étudiée à travers les « Capteurs » peut être considérée comme une approche politique de l'innovation sociale car ce sont des élus locaux qui portent le projet d'habitat participatif et le parc solaire citoyen. Les problématiques qu'ils ont à traiter sont liées au contexte d'émergence de ces acteurs. L'approche politique de l'innovation sociale selon Jean-Louis Klein, professeur à l'Université du Québec à Montréal et directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), est la suivante :

> *« Le concept central de cette approche est celui de « coalition », définie comme l'ensemble des réseaux formels et informels structurés entre les acteurs publics et privés d'une entité territoriale (Stone, 1989). Pour cette approche, la coalition est une configuration spécifique d'acteurs suscep-*

20 Bernard Pecqueur, « Le développement local : pour une économie des territoires », Paris, Syros, *collection Alternatives économiques*, 2000 [2e éd.], p. 2

tibles de mobiliser des ressources internes et externes. Ainsi, les orientations et l'efficacité des restructurations mises en place dans les sociétés locales dépendent du type et de la durée de la coalition entre les acteurs socioéconomiques qui les réalisent. Kantor et coll. (1997) ont affiné cette approche pour proposer une typologie basée sur trois critères : la position par rapport au marché, les interrelations des acteurs de l'économie privée avec les institutions gouvernementales, la participation citoyenne à la vie démocratique.» [21]

L'analyse de la gouvernance des projets de la commune de Luc-sur-Aude est développée dans la dimension n°2 : « Le processus », dans un sous partie intitulée « gouvernance élargie et participative ». Le résultat de cette analyse souligne une marge de progrès essentielle à faire sur les questions de gouvernances pour passer de la simple concertation à une co-réalisation voire une co-conception. L'élaboration de ces projets n'a pas intégré en amont une organisation qui définit la dimension collective des acteurs socio-économiques et publics investis dans les projets (voir figures suivantes). Il n'y pas un organe qui définit la place et l'intervention de l'ensemble des acteurs, comme par exemple la mise en place d'un comité de pilotage élargi des projets, ce qui permet d'inscrire dans la durée l'investissement des acteurs socio-économiques et publics dans la conception des projets. Les réponses sont prises avec une certaine rapidité et de manière individuelle. Toutefois, le projet d'habitat participatif et le parc solaire citoyen, se rejoignent sur le rôle des bénéficiaires, qui sont à la fois utilisateurs et producteurs de ces projets. Cela nécessite de construire une confiance. L'importance est données aux partenariats locaux qui permettent d'apporter des solutions originales aux problématiques de départ. Comme le souligne Jean-Louis Klein dans sa définition, c'est à travers la capacité d'organisation des ressources internes et externes au projet que l'on peut qualifier les effets d'une bonne gouvernance territoriale. À Luc-sur-Aude, les partenariats sont bien développés et des relations de confiances sont installées. Il est utile cependant d'améliorer l'organisation et l'implication des bénéficiaires pour pouvoir réussir une innovation sociale. Outre la confiance entre les bénéficiaires et la commune, cela nécessite aussi de définir le rôle de chacun. Ce processus demande du temps et des compétences. La commune de Luc-sur-Aude porte des aspirations sociales innovantes dans les communes rurales de la Haute-Vallée de l'Aude. Elle montre l'exemple par ses projets, qui sont les seuls portés par des élus sur le territoire audois.[22] Et le nombre de sollicitations pour venir témoigner de cette mise en œuvre en augmentation.

21 Petrella F., Richez-Battesti N., « Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées?? Une observation sur l'accueil des jeunes enfants en France », 2010, Géographie, Économie Société 12 (21),p55

22 Concernant le projet d'habitat participatif, il est le seul en milieu rural audois selon les observations du CAUE de l'Aude, qui suit de prêt le développement de ce type d'habitats. Pour ce qui est du parc solaire citoyen, la commune est la seule collectivité à l'initiative de ce projet sur le territoire audois, d'après le réseau régional qui accompagne ce type de projets.

La première étape à prendre en compte pour poser les bases d'une innovation sociale de territoire en milieu rural doit prendre appui sur l'ensemble des acteurs, qu'ils soient élus, issus du monde de l'entreprise ou citoyens agissant pour amener de nouvelles manières de faire et de nouvelles pratiques. Il faut avoir un environnement favorable avec des personnes motrices qui portent des aspirations sociales singulières. Sur lesquelles s'appuyer pour développer une co-construction ou une co-conception. Il faut également avoir accès aux ressources nécessaires (savoir-faire et savoir-être) pour mettre en place ce type de processus. La co-construction *«suppose des modes d'engagement des acteurs sensiblement plus forts que ceux qui sont associés à la concertation ou à la consultation».*[23] La commune de Luc-sur-Aude peut améliorer ses pratiques pour tendre vers cet idéal. Les élus pourraient travailler sur une meilleure implication des bénéficiaires pour partager les décisions, impliquer les habitants dans les décisions d'aménagement de la commune.

L'expérience de nouvelles formes de gouvernance territoriale commence à une petite échelle. La commune de Luc-sur-Aude est une échelle d'interactions légitime pour faire évoluer les pratiques au niveau global. D'une certaine manière elle fait sa part. Pour pouvoir réfléchir à ses marges de progrès, il faut avoir une réelle dynamique de groupe et il faut que la commune puisse être en capacité de mener cette réflexion. Il faut pour donner corps à l'ingénierie de la participation, se donner les moyens politiques de passer d'une concertation à une véritable réflexion partagée au niveau du territoire pour co-concevoir le développement de la commune ou des infrastructures. Le Maire de la commune n'est pas dirigiste dans le processus de mise en œuvre et laisse une grande place aux débats, à l'inventivité, aux discussions et aux négociations, cependant le constat est que la relation entre les projets, le conseil municipal et les bénéficiaires entretient une asymétrie chronique d'information. Qui pose certains problèmes pour la dynamique de groupe. A plusieurs reprises j'ai été confrontée à une majeure partie des élus[24] qui n'étaient pas au courant de l'état du développement des opérations, ou qui ne se sentaient pas investis, ou pas disponibles car pris dans une vie de famille , pour venir représenter les initiatives dans des manifestations à l'extérieur. Tous mes déplacements à plus de 50 kilomètres se sont faits seule. L'enjeu pour la commune avant d'être en capacité de réfléchir à une co-conception multi-acteurs dans les projets de développement, doit pouvoir consolider ses relations au sein du conseil municipal et animer un travail de co-responsabilité entre le Maire, les élus e t les employés communaux.

23 Madeleine Akrich « Co-construction » in CASILLO I.et al (dir.), « Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation ».
24 Le conseil municipal est composé de onze personnes, deux « natifs » et neuf « adoptifs ». Il est relativement jeune et dynamique, avec une moyenne d'âge autour de la quarantaine.

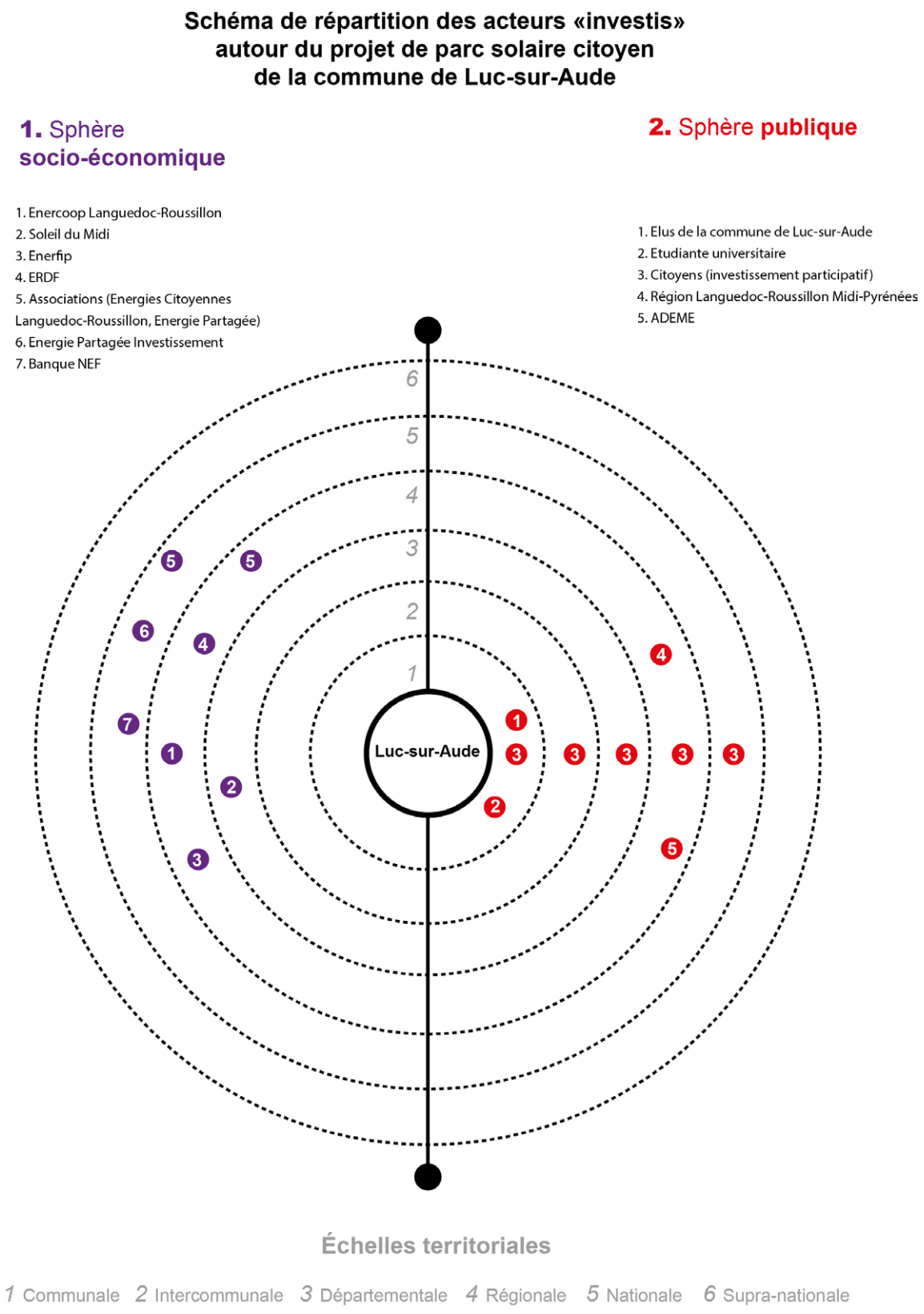

Figure n°23 «Schéma de répartition des acteurs invetis autour du projet de parc solaire citoyen»

Schéma de répartition des acteurs «investis»
autour du projet d'habitat participatif
de la commune de Luc-sur-Aude

1. Sphère
socio-économique

1. Marcou-Habitat (bailleur-social)
2. SCIC «Faire-Ville»

2. Sphère **publique**

1. Citoyens porteur de projet habitat
2. Élus de la commune
3. Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement
4. Établissement Public Foncier
5. Étudiante universitaire
6. Fond de soutien à l'investissement local (FSIL) État
7. Programme LEADER
8. Direction Départementale des Territoires et de la Mer (État)

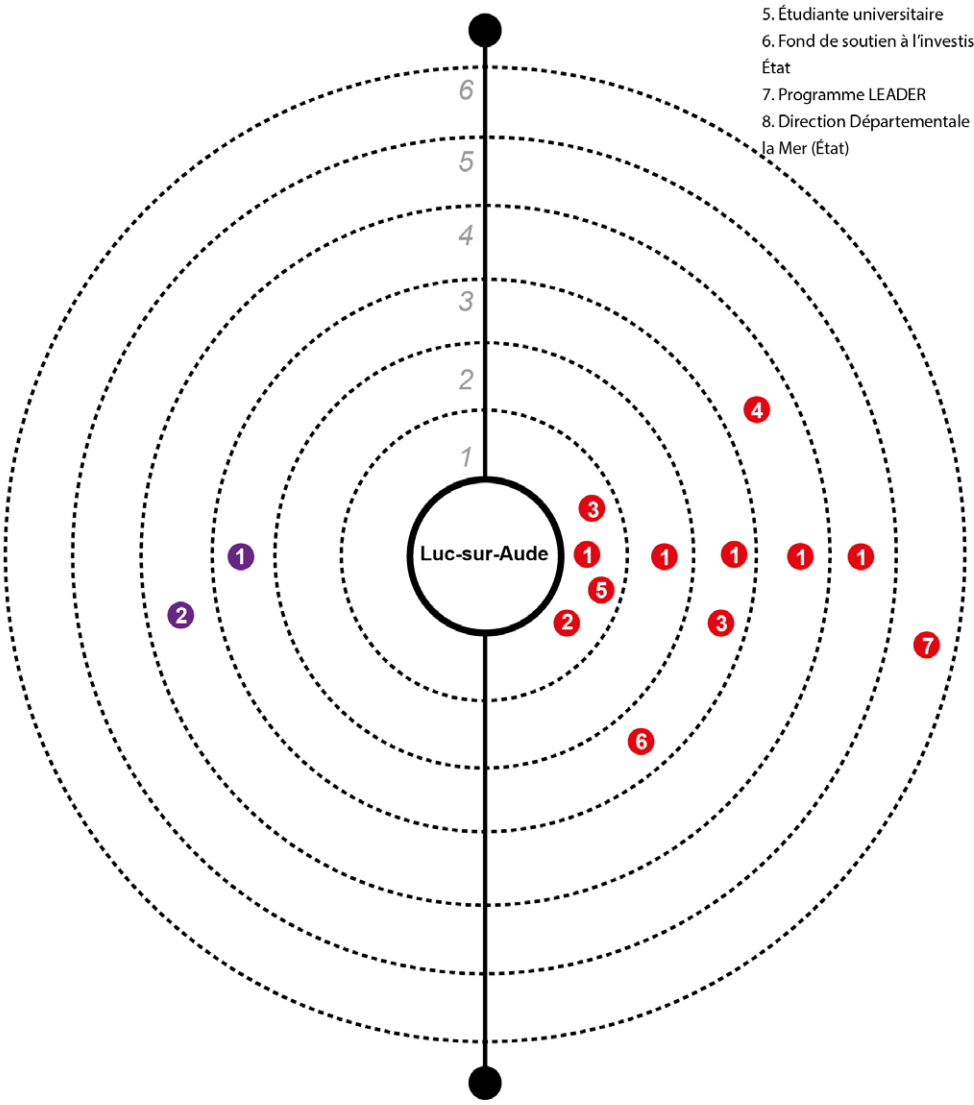

Échelles territoriales

1 Communale *2* Intercommunale *3* Départementale *4* Régionale *5* Nationale *6* Supra-nationale

Figure n°24 «Schéma de répartition des aceurs invetis autour du projet d'habitat participatif»

L'innovation sociale au service d'un système d'action local, l'importance des réseaux sociaux.

L'approche du développement des territoires ruraux par l'innovation sociale permet de mieux définir le territoire de projets afin de comprendre le système d'actions et de relations dans lequel se développent les projets. L'outil des « Capteurs » a permis de mettre en relief ce territoire d'actions, qui comprend plusieurs échelles, allant de l'échelle individuelle à celle des organisations publiques privées. Le territoire est composé des différentes actions mises en oeuvre dans le développement de projets, c'est l'enveloppe qui englobe le système d'actions local. On ne parle donc pas de territoire géographique mais de territoire de projets. C'est à travers ces trois espaces d'interactions que l'ont peut mettre en lumière les liens qui se sont tissés entre les différents lieux géographiques et les différentes relations.

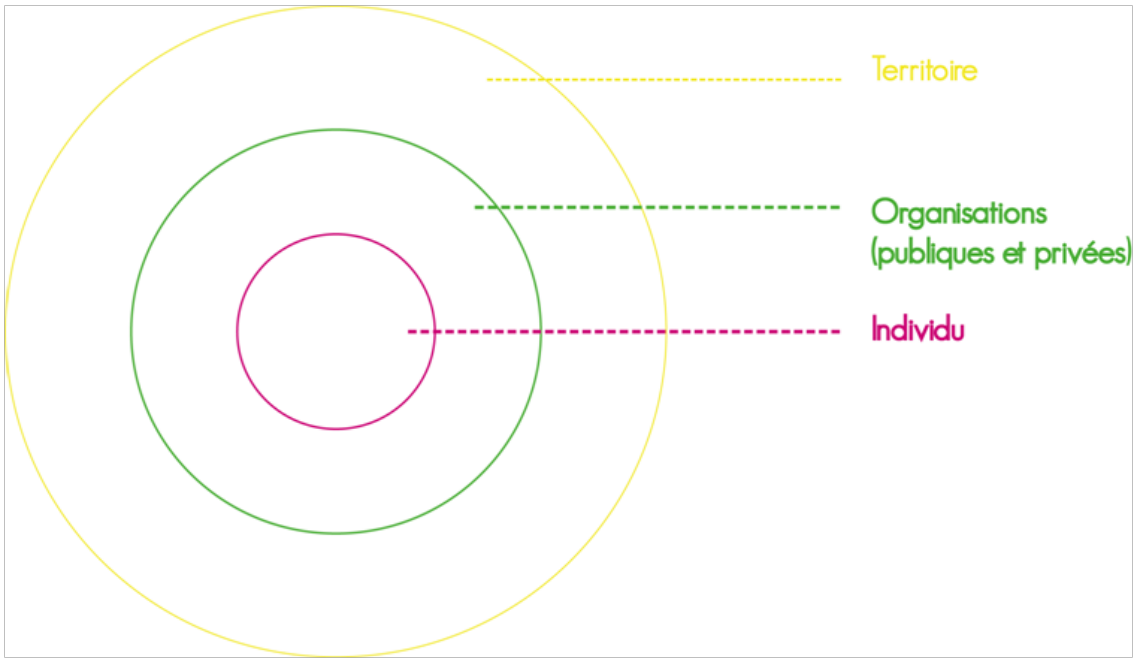

Figure n°25 «Le territoire du système d'action local»

A l'**échelle individuelle**, on parle du parcours des individus, des valeurs avec lesquelles ils se sentent en accord. Il s'agit aussi d'une échelle de proximité relationnelle. L'ensemble des acteurs-élus de Luc-sur-Aude, ou les bénéficiaires directs investis dans les deux projets, se rejoignent sur une perception commune d'une finalité partagée : une transition énergétique partant de la base et la production d'un habitat durable humainement et écologiquement. Et ce, avec l'envie d'être acteur de cette transition. La proximité relationnelle à l'œuvre dans ces projets est un travail de longue haleine. Elle peut être à la fois considérée comme

une ressource et un facteur levier pour activer les bons réseaux, et à la fois comme une contrainte dans certaines situations, par exemple, quand les décisions prises ne sont pas concertées et partagées. C'est le premier chaînon qui construit l'environnement et qui permet un découplage à la fois géographique et relationnel. C'est à cette échelle de fait que l'on retrouve la majeure partie de l'activation des ressources économiques et de la mobilisation des ressources humaines des projets. C'est l'étape d'identification des ressources disponibles à proximité géographique ou relationnelle (réseaux).

L'**échelle des organisations** représente la sphère publique et socio-économique des acteurs investis dans les projets qui amènent de la matière (compétences, savoir-faire, ressources etc.) dans leur développement. La question de départ pour les élus est liée à leur environnement stratégique : avec qui s'associer pour garantir une finalité commune et partagée? Quelle information et où aller la chercher ? Pour les bénéficiaires : ce projet va t'il répondre à mes attentes individuelles et collectives ? À cette échelle, les perceptions ne sont pas toutes communes : C'est le siège des confrontations et des négociations sur les finalités et les objectifs poursuivis des projets. C'est à cette échelle que l'on observe la construction du modèle économique.

Le **territoire** peut être compris ici comme l'enveloppe de ces deux échelles d'interactions qui conduit le tout à des résultats plus ou moins partagés. Il évolue en fonction des nouveaux indicateurs qui rentrent en considération dans les projets et amènent des modifications dans le calendrier, le relationnel entre acteurs, les objectifs poursuivis. Le territoire est un corps construit socialement par les interactions entre individus et représente le système d'action local.

Le concept d'innovation sociale met en relief certains indicateurs du développement des territoires locaux. La définition du territoire d'action des projets, dans l'exemple de la commune de Luc-sur-Aude, souligne l'importance des réseaux dans la construction de ces initiatives. Comme le soulignent les chercheurs de l'Institut Godin, *«le processus de l'innovation sociale [...] est par essence relationnel».*[25] Le passage d'une échelle individuelle à une échelle organisationnelle permet de caractériser le chainage relationnel de l'innovation sociale, dans le sens où cela permet d'observer la méthodologie mise en œuvre par la commune pour avancer dans le développement des projets. Il est question à travers ce passage de la capacité de ces territoires à mobiliser les ressources nécessaires à leur développement. Ce passage permet également de mettre en lumière les nouvelles formes de gouvernance locale et les méthodes mises en œuvre pour organiser les ressources et trouver les ajustements fonctionnels adéquats.

25 Emmanuelle Besançon et.al « L'innovation sociale : principes et fondements d'un concept », Saint-Etienne, l'Harmattan, collection L'Esprit Economique, 2013, p54

Représentation du système d'action locale des projets développés par la commune de Luc-sur-Aude

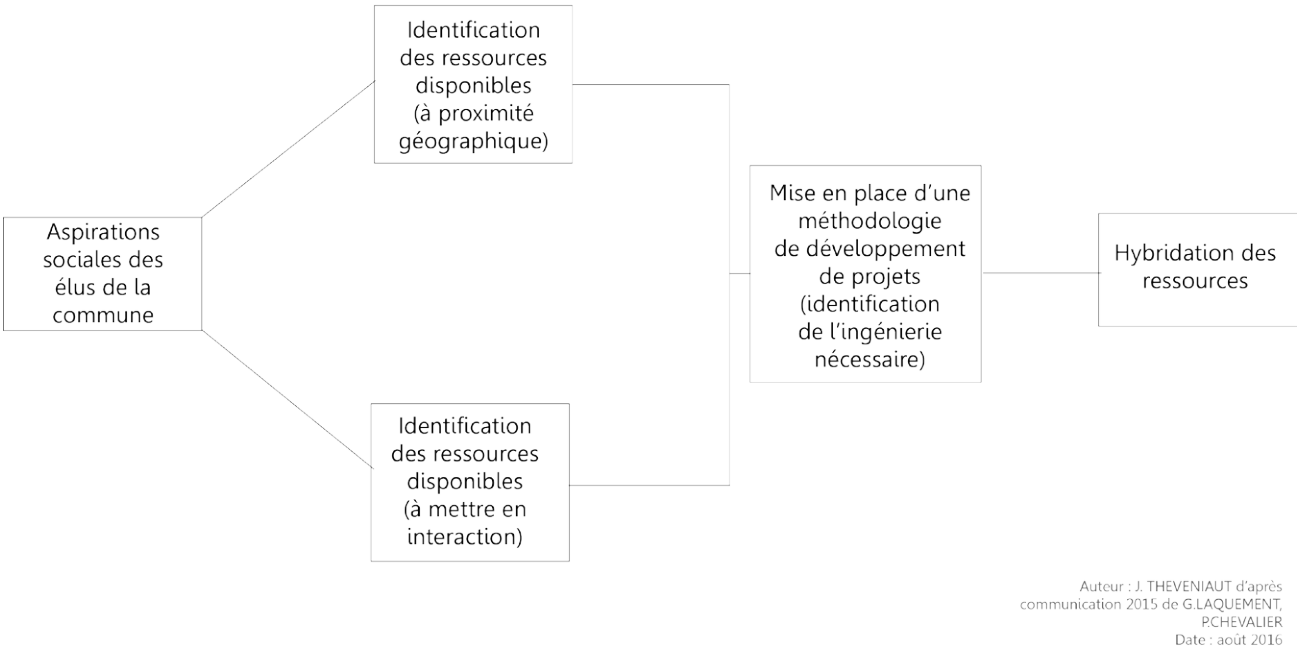

Figure n°26 «Réprésentation du système d'action local des projets à Luc-sur-Aude»

Une nécessité pour les projets de territoire d'avoir un modèle économique hybride pour consolider leur durabilité

Le troisième constat qui ressort de cette analyse est la particularité des projets dans la construction de leur modèle économique. On constate que les modes de financements sont hybrides entre les citoyens bénéficiaires-producteurs, la commune et les institutions publiques. Ils font l'objet d'un montage opérationnel complexe dans lequel les éléments techniques et financiers avancent pas à pas en même temps que les projets se construisent. Le point fort relatif à l'état des lieux actuel est la capacité de la commune à mobiliser différentes ressources nécessaires à l'avancement du projet à travers des finances publiques et privées, sur des approches expérimentales à bénéfice mutuel.

Comme le spécifie le Réseau Rural Français dans ses travaux «*Nouveaux contextes, nouveaux services*» et le cahier n°3 *«Innovations»*, le financement des services innovants se monte de plus en plus par une hybridation de l'apport du public et du privé, en nature ou en

financements directs ou indirects :

- en nature : mise à disposition de bâtiment, de matériel, de terrain, de personnel ;
- financements directs du fonctionnement sur crédits publics ;
- financements indirects par crédit d'impôt ou allocation aux usagers ;
- financement par les utilisateurs ;
- financement par des capitaux privés ;
- financement par des fondations privées ou de l'épargne solidaire.

Pour l'habitat participatif, le projet est composé de ressources hybrides au sens où interviennent et/ou interviendront dans le projet :

- des apports en nature par la mise à disposition de matériel de la commune (salle, vidéo-projecteur) et de personnel (chargée de développement) ;

- des financements publics directs de la mairie par un co-financement via le programme européen Leader sollicité pour l'achat des maisons existantes ;

- des financements publics indirects avec l'allocation proposée aux bénéficiaires de ne payer que leurs espaces privatifs et donc de favoriser les espaces collectifs ,

- des financements par les utilisateurs.

TABLEAU AMENAGEMENT DU CHAMP DES COUTIEUX				
DÉPENSES	Montants (en euros TTC)	RECETTES	Montants (en euros TTC)	%
PROJET HABITAT PARTICIPATIF (zone interstitielle)				
Mission de mise en œuvre méthodologique	24 000,00 €	**Fond européen LEADER**		
		Autofinancement de l'association *Le Pech des Possibles : porteuse de la subvention* *-Fonds propres*	4 800,00 €	20%
		Co-financement public : *-Commune de Luc-sur-Aude*	3 840,00 €	16%
		Financement LEADER (FEADER) :	15 360,00 €	64%
Coût du terrain	50 000,00 €	**Groupe d'habitants**	50 000,00 €	100%
Travaux d'aménagement du terrain (paysager, raccordement, bassins de rétention d'eau, VRD etc.)	150 000,00 €	**Groupe d'habitants**	150 000,00 €	100€
PROJET MAISONS EXISTANTES				
Achat des maisons	160 000,00 € *SOIT : 130 000,00 € (achat hypothèse haute)* *30 000,00 € (participation aux travaux d'aménagement du terrain)*	Emprunt mairie et Caisse des Dépôts et Consignations.	160 000,00 €	100 %
Rénovation des maisons	574 767,00 €	Subvention logement social Région	2 000,00 €	100 %
		Subvention logement social État	18 000,00 €	
		Subvention du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	290 337,00 €	
		Participation communale	104 430,00 €	
TOTAL	**798 767,00 €**	TOTAL	**798 767,00 €**	100

Figure n°27 «Coût du projet d'habitat participatif - juillet 2016

Dans le cas du parc solaire, les ressources économiques pour la réalisation du projet sont également fortement marquées par un partenariat public-privé au sens où interviennent, ou interviendront :

- des financements directs publics à travers la sélection de la commune sur l'appel à projets de la Région ex-Languedoc-Roussillon de 2014 pour la *«production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires».*[26] Cet appel à projets favorise l'investissement citoyen par une prime à la participation citoyenne. Elle fonctionne de la manière suivante : pour 1 € citoyen la région subventionne 1 €, dans la limite de 500 € par personne et dans un maximum de 100 000 €. Cet appel à projets est une initiative innovante pour favoriser l'implication des citoyens dans des projets d'énergies renouvelables. Il a été inspiré par un appel à projets similaire réalisé dans la Région Bretagne. Il y aura également la ressource économique de la vente d'électricité à Enercoop.

- des financements directs publics de la mairie qui investira symboliquement dans le projet ;

- des financements par les utilisateurs ;

- des financements par des capitaux privés provenant des partenaires stratégiques (Enercoop et Soleil du Midi) ;

- des fonds d'épargne solidaire avec Énergie Partagée Investissement (EPI).

26 Le constat de départ de la région : « *En matière de transition énergétique, le développement de certains projets de production d'énergies renouvelables est aujourd'hui ralenti, certes du fait d'une conjoncture économique peu favorable, mais aussi de difficultés d'acceptation des projets au niveau local. Ces oppositions sont souvent l'expression, par les élus et les citoyens, d'une volonté d'une plus forte appropriation de ces projets au niveau local et d'une amélioration des retombées économiques pour le territoire»* Extrait du cahier de charges de l'appel à projets disponible sur le site de la région.

TABLEAU PARC SOLAIRE				
DÉPENSES	Montants (en euros TTC)	RECETTES	Montants (en euros TTC)	%
PARC SOLAIRE				
Coût du parc solaire (hypothèse basse sur le prix du raccordement au réseau)	312 845,00 €	Subvention régionale	100 000,00 €	100 %
		Apports bonifiés de la subvention régionale *(1 € citoyen = 1 € région)*	100 000,00 €	
		Autres apports financeurs	100 000,00 €	
		Participation communale	12 845,00 €	
		Subvention logement social État	18 000,00 €	
		Subvention du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	290 337,00 €	
		Participation communale	104 430,00 €	
TOTAL	**312 845,00 €**	TOTAL	**312 845,00 €**	100 %

Figure n°28 «Coût du projet de parc solaire - mai 2016»

L'état des lieux du modèle économique des projets développés par la commune met en relief l'importance de l'hybridation des ressources économiques dans la conception des projets. Cette dimension est développée dans l'analyse des « Capteurs » dans la partie «Processus », sur le «Modèle économique pluriel». Il existe différents indicateurs à appréhender concernant cette hybridation :

- un **indicateur d'opérationnalité** : d'une part il y a le contexte institutionnel français qui se désengage de plus en plus auprès des communes rurales, et concentre l'ensemble de ces forces budgétaire sur le regroupement. Les projets portés par les communes rurales doivent trouver les ressources nécessaires ailleurs et se dirigent vers

les opportunités économiques disponibles. Notamment à l'échelle européenne, qui développe plusieurs programmes de soutien à l'innovation sociale. C'est la cas du programme «pour l'emploi et l'innovation sociale», sur la période 2014-2020 avec une enveloppe de 920 millions d'euros. La commune de Luc-sur-Aude s'est rapprochée du programme Leader pour son projet d'habitat participatif, ce dispositif soutient l'innovation sociale à travers son axe numéro trois : «soutien à l'innovation dans les services proposés à la population».

- un **indicateur de valeur** : les projets portés par la commune amènent les bénéficiaires des projets à réfléchir sur leurs actions. Sensibiliser à la prise de responsabilités communes pour des projets durables est une valeur forte du développement durable. Ces projets favorisent la co-responsabilité partagée.

Ces différentes réflexions autour de l'ingénierie territoriale, de l'innovation sociale et des réseaux sociaux interrogent le développement des espaces ruraux sous un angle d'approche qui met les acteurs locaux au centre de l'analyse pour étudier les mécanismes d'un développement durable des territoires. Ce «cadre conceptuel» dans lequel évoluent les projets de la commune de Luc-sur-Aude, est un des résultats de la dynamique des nouvelles formes de gestion des territoires locaux (gouvernance territoriale) qui amène les acteurs à de nouveaux modes de coordination tournés dans une logique de projet de territoire qui nécessite un accès à certaines ressources. Cette capacité à mobiliser les ressources nécessaires est un élément qui forge la mise en œuvre de nouvelles approches pour penser le développement des espaces locaux.

CONCLUSION

Le développement local a connu bon nombre de mutations du fait des nouvelles aspirations sociales des individus qui accordent plus d'importance aux lieux et aux conditions de leur vie au quotidien, mais aussi du fait de la transformation du contexte institutionnel de ces dernières décennies. Les « réformes territoriales », héritages et continuum de la « décentralisation », ont redéfini et affermi le pouvoir de nouvelles institutions territoriales (métropoles, régions et intercommunalités) au détriment des anciennes institutions locales (département et commune). Les pratiques et les outils se sont adaptés pourfaire face à cette situation. Les métiers de l'ingénierie territoriale accompagnant ces mutations ont élargi leurs champs d'intervention pour intégrer ces nouvelles dimensions et se sont complexifiés.

Dans le cadre de ce mémoire, le problématique posée est qu'il est nécessaire de penser de nouvelles approches pour le développement durable des espaces ruraux. Nous nous sommes appuyés sur l'expérience de politiques locales en milieu rural menée par la commune de Luc-sur-Aude, afin d'examiner cette hypothèse et caractériser la nature de ces nouveaux besoins dans le développement de projets de territoire : nouveaux besoins en ingénierie financière, participative, méthodologique etc. Le cadre conceptuel s'est construit sur la base d'une réflexion de terrain rigoureuse, permettant de rendre compte des évolutions à l'œuvre dans ces territoires, et de relier opérationnalité et réflexivité autour de trois concepts : l'ingénierie territoriale, l'innovation sociale et la place des réseaux sociaux. Cette démarche a permis de dégager certains indicateurs clés pour un développement durable des territoires, et de proposer des perspectives d'actions et de réflexions pour penser ces nouvelles territorialités:

- **L'importance d'une réflexivité et d'une évaluation des expériences.** Cette posture méthodologique adoptée pour répondre à la commande de stage, définit la volonté d'une approche pédagogique capable d'encourager et de démultiplier l'expérimentation et l'essaimage de ces pratiques collectives innovatrices. Elles contribuent en effet à la mise en place d' *«un processus d'amélioration continue de l'action publique par un constant retour sur l'expérience. Cette pratique de l'apprentissage en commun, comme celle du partenariat publics et privés, fait en outre partie [...] du capital immatériel des territoires : l'ensemble de ces modes de coopérations entre acteurs ou entre collectivités fournit des enseignements durables, qu'il est possible de mobiliser chaque fois que la communauté se trouve confrontée à de nouveaux défis».*[27] Les expériences menées

27 Pierre Calame, « La gouvernance territoriale, clé de la transition vers des sociétés durables », L'Economie politique », 2015, n°68, p68.

à Luc-sur-Aude permettent ainsi de mettre à jour les relations que le niveau local entretient sur de mêmes enjeux, avec une échelle plus large.

- **L'importance de (re)penser le lien entre les acteurs publics et privés, pour concevoir une vision partagée du territoire et construire des bases communes de développement territorial.** Le constat du désengagement politique se traduit par des taux de participation aux élections de plus en plus en faibles, des votes vers les partis extrémistes banalisés, et une crise de confiance envers les politiques. A contrario, les expériences politiques citoyennes qui se mettent en place foisonnent, attestant d'une autre forme d'engagement. Il est important de pouvoir relier ces deux pôles pour assurer une cohérence durable des territoires. L'expérience de la commune de Luc-sur-Aude ouvre la réflexion aux dimensions politiques et démocratiques nécessaires, d'un point de vue à la fois théorique et pratique, pour tendre vers une société durable.

> *«Le passage au troisième millénaire, en philosophie, c'est peut-être cela: réaliser qu'on n'accomplira des progrès qu'en passant par des pensées minuscules et non plus majuscules.»* Pascal Engel

- **L'importance de l'inventivité et de l'ingéniosité dans les pratiques:** L'ingénierie territoriale (bien institutionnalisé depuis les années quatre-vingt) est un outil principal du développement local, qui doit pouvoir faire évoluer son cadre pour se rapprocher de l'ingéniosité existante dans différents champs (économie sociale et solidaire, design, méthodes collaboratives etc.), afin d'élargir le champ des possibles. Cette réflexion ne peut se mener sans la reconnaissance du travail en réseau pour aller chercher l'information, pour favoriser la créativité et l'innovativité. Comme le souligne les Actes du deuxième Congrès des développeurs territoriaux, qui s'est tenu les 25 et 26 juin 2015 à Rennes : *« il faut reconnaître le temps passé à la mise en réseau des acteurs et à l'animation de son écosystème d'acteurs comme une tâche essentielle du métier de développeur territorial. »*

Ces perspectives d'actions permettent de mettre à jour la pluralité des enjeux soulevés lorsque l'on s'attache à mettre en relief les ingrédients pour un développement durable des territoires.

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 «Différentes sollicitations pour le projet d'habitat participatif et du parc solaire»

Annexe n°2 «Gazette numéro deux de la commune de Luc-sur-Aude»

Annexe n°3 «Compte-rendu numéro cinq du projet d'habitat participatif»

Annexe n°4 «Lettre d'information pour le projet de parc solaire»

Annexe n°5 «Intervention au Club Villes, Territoires, Energie & Changement Climatique, Paris, 2016»

Annexe n°6 «Étude de cas : Capteurs d'innovation sociale» *version pour le mémoire*

Annexe n°1 «Différentes sollicitations pour le projet d'habitat participatif et du parc solaire»

01

Manifestations diverses

- Tenue d'un stand sur une foire bio locale : les deux projets 2015-2016
- Rencontres autour du développement des énergies renouvelables (Pays du Grand Orb) : 2015, parc solaire
- Intervention à Paris pour le Club Villes, Territoires, Energie & Changement Climatique (Vitecc), mars 2016, parc solaire

02

Sphère publique

- Réunions publiques sur la commune depuis 2012, pour le parc solaire
- Rencontre avec l'espace info énergie, 2015 parc solaire
- Rencontre avec des communes voisines, 2016 par solaire
- Réunion d'information au CAUE de Carcassonne, avril 2016, parc solaire

03

Méthodologie, échange sur la conception des projets

- Mairie de Saint-Quentin la Tour en Ariège : 2016, parc-solaire
- Communauté d'agglomération de Hérault Méditérannée, 2016 parc-solaire
- Mairie de la Chapelle sur Erdre en Loire-Atlantique
- Participation pour Energie Partagée Association sur un témoignage pour un guide méthodologique «Associer les acteurs publics aux projets citoyens d'énergies renouvelables : du soutien au co-investissement : Comment faire ?», août 2016, parc solaire

04

Sphère citoyenne

- Intervention pour un collectif militant anti-éolien dans la Montagne Noire, juin 2016, parc solaire.

Annexe n°2 «Gazette numéro deux
de la commune de Luc-sur-Aude»

Luc au quotidien . . .

Bien Vivre ensemble

PRÊT DE MATÉRIEL MUNICIPAL

Les citoyens nous sollicitent à l'occasion d'évènements familiaux ou privés pour la mise à disposition des chaises et tables. Ce mobilier est gracieusement prêté par la mairie à la condition qu'il soit ramené rapidement et en bon état. Par contre, sauf circonstances exceptionnelles, il appartient à ceux qui en font la demande de venir enlever et puis rapporter par leurs propres moyens le mobilier emprunté.

LE BEAU BAR

Le bar associatif "Le Beau Bar", tenu par les habitants eux-même, ouvrira le dimanche 10 juillet sur la place des marronniers. Venez vous délecter avec, entre autres, les produits du village comme les collations du Fournil et la blanquette de Michel Cuguillère !
Découvrez les animations prévues et apportez des propositions si le coeur vous en dit...
Le bar sera ouvert en juillet - août au minimum les **mercredis matin de 9h30 à 12h** et les **dimanches après-midi de 16h à 20h**. En fonction des disponibilités des bénévoles, le bar pourra être ouvert à d'autres moments.

BOÎTE À LIVRES

Les boîtes à livres ou "bibliothèques de rue" sont des endroits publics où chacun peut **laisser des livres ou en prendre gratuitement**, sans nécessité d'échange ou de retour. Beaucoup de communes ont déjà mis en place ces lieux d'échange, et nous allons, sur le modèle de la Mairie du Séquestre (Tarn), suite à la désaffectation par France Télécom de la cabine de Luc, bientôt vous proposer une boîte à livre-échange lucoise, à votre disposition devant le Pressoir !

TERRAIN DE CROSS ENFANTS

Les enfants du village sont nombreux et cherchent des activités pour s'occuper. Il a été discuté en Conseil Municipal de créer un terrain de cross sur une des parcelles communales. L'utilisation de ce terrain sera placée sous la responsabilité des parents et n'y seront autorisés que les engins non motorisés.

Faire-Parts...

Bienvenue à Manao Dargère-Gonzalez, né à Foix le 9 mars 2016 *!*

Félicitations à Alexandra Hamelet et Déborah Delauttre, mariées à la mairie de Luc-sur-Aude le 26 mars dernier.

Sincères condoléances à la famille de Monsieur Francis Gontiers, qui avait rejoint la commune depuis quelques années et s'était rapidement fait connaître pour sa gentillesse et sa participation à la vie communale.
Il faisait partie de ces anciens fonctionnaires qui sont l'honneur de la police par leur dévouement et leur attachement aux valeurs républicaines. Déjà bien malade, il avait tenu à venir voter lui même aux dernières élections, bien que dépendant de son respirateur artificiel. Nous saluons son courage, et le Conseil Municipal adresse ses condoléances à sa famille.

Activités estivales à Luc

* Les cours gratuits de DANSE DE SALON continuent tout l'été, avec Annie & Philippe Piccin, le mercredi soir à la salle du pressoir, à 17h pour les débutants, puis 18h pour les avancés. contact 06 33 10 83 63.
* 10 juillet : ouverture du Beau Bar
* 24 juillet : vide grenier. contact ACCA 0606454287
* 31 juillet : fanfare les Artpailhous sur la place
* 26 et 27 août : fête du village

Pour nous permettre de diffuser vos événements, vos animations et autres billets doux dans le prochain numéro de la Gazette de Luc, contactez-nous à ***gazette@luc-sur-aude.fr*** avant le 1er octobre 2016.

Bulletin municipal édition Juillet 2016 - Directeur de la publication Jean-Claude Pons - Conception et réalisation Julie Rauscher -Photos H. Dargère, J. Cheveniaut ou libres de droit - Imprimé en 200 exemplaires par Le Limouxin - Dépôt légal dès publication.

La Gazette de Luc

bulletin d'informations de la commune de Luc-sur-Aude #2

Édito Juillet 2016

Bonne nouvelle !
La métairie de Luc a été vendue à un entrepreneur qui veut en faire un centre de formation et d'innovation, notamment pour les énergies renouvelables.
La métairie de Luc, c'est 90 hectares de terres dont 40 cultivables et d'importants bâtiments en mauvais état. L'entrepreneur pense investir 800.000 euros pour rénover les bâtiments, bâtir une salle pour les formations et divers locaux pour l'accueil ainsi que des logements.
Il souhaite aussi poursuivre et développer l'activité agricole en la diversifiant tout en travaillant en agriculture biologique.

Le territoire de Luc est donc attractif, il faut s'en réjouir!

La mairie qui a reçu le nouveau propriétaire, l'a assuré de son soutien dans ce projet bénéfique pour la commune et le territoire.

- par Jean-Claude PONS

Informations Utiles

MAIRIE

Accueil du public tous les **lundis et vendredi**s de 10h à 12h30 et 15h à 18h (19h le vendredi)
04 68 74 01 55 mairie@luc-sur-aude.fr

SITE INTERNET

Le site de la commune est en ligne, nous vous invitons à aller le visiter en vous rendant sur **www.luc-sur-aude.fr**. Vous y trouverez des informations pratiques, les comptes rendus des conseils municipaux, des anciennes photos du village, et bien d'autres choses encore...

RECYCLAGE DES PILES USAGÉES

Depuis début mai, une boîte de collecte pour le recyclage des piles usagées est disponible à la mairie. Vous pouvez venir déposer vos piles aux horaires habituels d'ouverture au public.

PETIT MARCHÉ DU MERCREDI MATIN

Tous les mercredis matin de 9h30 à 10h, Danielle, maraîchère, et Marion, du Fournil Bio, déballent leurs étals. Des légumes de saison sont au menu, ainsi que pains, viennoiseries et autres salés... C'est aussi le moment de se rencontrer et de discuter, le temps du petit marché. D'autres vendeurs sont les bienvenus, notamment pour la période estivale ! Notez par ailleurs qu'un boucher-charcutier ambulant stationne sur la place le jeudi de 13h à 13h30 et qu'un épicier est présent le mercredi de 16h30 à 17h.

Luc s'aménage

Plantation d'arbres dans le pré

Cet hiver les élèves des classes CE1 et CE2 ont planté dans le pré attenant à l'école les arbres fruitiers achetés par la commune. Il s'agit de pommiers, cerisiers, abricotiers et mûriers dont on espère que dans quelques années la production contribuera à animer les récréations !

Construction du nouveau cimetière

Le cimetière actuel se fait petit et de nouvelles demandes ne pourraient pas être satisfaites.
Son extension est difficile car il est englobé dans des terrains classés constructibles dans le PLU et actuellement plantés en vigne. En outre, ce fond de vallon est parcouru de résurgences humides. Enfin, la loi demande à ce que nous ayons un columbarium à disposition, ainsi qu'une aire libre de dispersion pour ceux qui ont choisi la crémation et la dispersion de leurs cendres. Le Conseil Municipal propose donc la création d'un nouveau cimetière distinct du précédent. Celui-ci pourrait être situé sur le haut du coteau en face de l'actuel site de dépôt de déchêts verts, terrain qui présente plusieurs avantages : terrain communal, éloigné des zones habitées, espace suffisant, sous-sol sain, facilités de stationnement...
Votre avis est bienvenu.

Le nouveau dégrilleur est arrivé

La station d'épuration continue à s'améliorer : le dégrilleur qui permet d'éliminer les matières solides des eaux d'égout a été installé. Il fait partie de la rénovation de la station qui va porter sur de nouveaux lits de séchage des boues, un tamis avec racleur pour éliminer les matières de taille inférieure et enfin d'un clarificateur. Tous ces mécanismes contribuent à alléger la charge de la station et à permettre une meilleure épuration. Ces travaux (35 000 €) sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Départemental, et la commune empruntera le montant complémentaire.

Réfection du chemin du Clot

Le chemin du Clot dessert 6 habitations situées sur la partie droite de la route en descendant du bourg ;

re ne comportait aucun revêtement, aucun système d'évacuation des eaux de pluie et rendait l'accès aux habitations mal aisé. Le chantier de 19 000€ a été confié à l'entreprise OCTP de Quillan qui a fait la meilleure proposition technique.
Le renforcement et l'assainissement de ce chemin contribueront à la stabilité du versant.

Lotissement participatif

Le terrain en friche au Nord du village est repris par la commune pour développer un projet de lotissement participatif. Ce type d'aménagement présente des avantages économiques (mutualisation des coûts de construction, de voiries etc...), mais aussi humains, car les futurs propriétaires choisissent leurs maisons et leurs voisins.
Pour accompagner le projet dans les meilleures conditions, la mairie s'est rapprochée d'une structure qui accompagne les collectivités dans ce type d'initiative, la coopérative Faire-Ville. Depuis le mois de mars 2016, plus d'une dizaine de candidats se sont présentés et quatre réunions de travail ont déjà eu lieu.

Luc dans l'actualité

Première Fête de la Musique

Quelques jours avant le 21 juin, plusieurs habitants de Luc ont lancé l'idée d'organiser une fête de la musique sur la place des Marronniers. Avec le support de la Mairie, tous les habitants ont été invités à venir ce soir-là avec un repas tiré du panier, pour partager un moment de convivialité à la fraîche, avant l'arrivée des musiciens : la Fanfare des Artpailhous et le groupe Dixit. Plus d'une centaine de personnes était présente dans la bonne humeur ce soir-là, dont beaucoup de lucois de toutes générations, du haut et du bas village !
Un évènement à reproduire l'année prochaine ?

Luc dans le territoire

Intercommunalité

Finalement nous rejoindrons la **Communauté de Communes du Limouxin dès le 1 janvier 2017** et la Communauté de Communes de Couiza disparaîtra.

La grande majorité des communes de la Communauté de Communes du Pays de Couiza ayant choisi cette solution, et n'ayant aucune continuité territoriale avec la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, Luc-sur-Aude n'a plus le choix. Le processus de choix imposé par **la loi NOTRe** puis par le Préfet de l'Aude n'a pas brillé par son caractère démocratique, ni par un débat en profondeur associant les populations à ces choix.

Il faut donc maintenant mettre notre énergie pour tirer le meilleur parti de notre intégration au bloc Limouxin qui regroupera **86 communes** des frontières des Pyrénées-Orientales (Cubières) au Razès et Saint Hilairois. Un grand ensemble gouverné par 106 délégués communautaires mais surtout par un bureau de 15 membres qui seront au quotidien les vrais décideurs.

La loi NOTRe donnant l'urbanisme en compétence à la Communauté de Communes, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est déjà à l'étude. Il définira pour chaque commune l'urbanisme pour les cinq années à venir.
Au plus tard en 2020, c'est la gestion de l'eau et l'assainissement, que la Révolution avait donné en gestion aux communes, qui sera transférée à la Communauté de Communes.

Loi sur l'affichage publicitaire

En 2015, le Préfet de l'Aude a été sommé de faire respecter la loi sur les affichages considérés comme illégaux le long de la D118. A Luc, les entreprises Nougalet, Le Fournil, HVMotoculture et Solaroma ont été sommées d'enlever leurs panneaux publicitaires, sous peine de lourdes amendes.

Vue la nécessité de conformité, la DDTM propose la mise en place du **dispositif SIL** (panneaux portant des réglettes sur

lesquelles sont inscrit les noms des différents annonceurs et placés dans des lieux conformes à la réglementation) et le retrait de toutes les publicités, enseignes, et pré-enseignes habituels.

Mais ce dispositif SIL est payant et un grand nombre d'élus s'accordent à penser qu'il n'est pas adapté aux caractéristiques des activités et des annonceurs (charte graphique inadaptée, lettres trop petites, caractère saisonnier des activités à annoncer...).

La commune est intervenue auprès des autorités pour permettre aux entreprises de garder leur propre signalétique (publicités, enseignes et pré-enseignes), nécessaire à leur communication.
Une recherche de consensus a été également sollicitée pour définir les activités relevant des « produits du terroir » et là notre surprise, les entreprises Nougalet et Le Fournil de Luc n'ont malheureusement pas été reconnues comme telles.

Luc dans le monde

Une jeune lucoise à l'Assemblée Nationale et au Sénat !

Ma classe de 1ère ST2S du Lycée Jacques Ruffié, Limoux, a réalisé un projet vidéo pour lutter contre la radicalisation et l'embrigadement, accompagnés par le directeur et une partie des professeurs, un professionnel de l'audiovisuel et un dessinateur. Nous avons préparé le tournage avec une psychologue spécialiste des comportements des adolescents, en assistant à une conférence sur la violence faite aux femmes, en allant voir la pièce de théâtre "Masculin/Féminin" et le film Timbuktu sur l'extrémisme religieux avant d'assister à une conférence commune d'un rabin, un imam, un libre penseur et un prêtre.

Chacun des 6 clips vidéo raconte une histoire différente d'embrigadement dans des filières intégristes.
Réalisés avec nos petits moyens, des costumes faits maison, et tournés à Limoux, nous avons utilisé certains lieux du lycée pour décor d'aéroport, de restaurant... Lors du tournage d'une scène avec une arme en plastique, un passant ayant pris peur a même appelé la police, et nous avons dû expliquer le projet !

La classe a présenté ses réalisations au Zénith de Toulouse et a été reçue par Madame la Sous-Préfète de Limoux et plusieurs directeurs de collèges, pour discuter de la diffusion de ces vidéos comme outil de prévention. Marie Cabos et moi-même avons présenté le projet à Carcassonne devant le Préfet de l'Aude et les présidents de L'Union Nationale des Aides Familiales, soit plus de 250 personnes. Notre projet ayant beaucoup plu, il nous a été offert un un voyage à Paris pour le proposer au Conseil Environnemental Social et Economique, puis nous avons été félicitées à l'Assemblée Nationale et au Sénat !

- Pauline Couderc

Annexe n°3 «Compte-rendu numéro cinq du projet d'habitat participatif»

Compte-rendu
Habitat participatif
Luc-sur-Aude
Réunion n°5

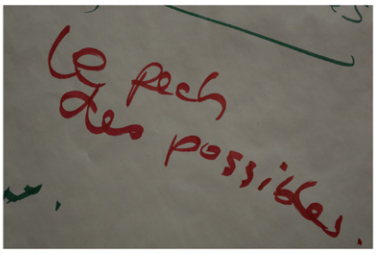

1. Ordre du jour

2. Création d'une association

3. Aménagement paysager du terrain le « Champ des Coutieux »

4. Travail sur la charte

5. Ordre du jour de la réunion n°6

Présents

Groupe : Pierre Clavier, Sandrine et Olivier Lozat, Helène Bourrel, Laurent Vivet, Alain Sureau

Mairie : Juliette Theveniaut, Brigitte Alexandre, Patricia Von Essen, Hedy Dargère

CAUE : Eric Ciappara, Christophe

Cabinet : Stéphane Gruet, Catherine Soulat

Observateurs : Lucie Telliat

1. Odre du jour

- 9h – 11h : Création d'une association pour supporter le projet d'habitat participatif sur la commune de Luc-sur-Aude

- 11h – 17h : Travail avec le cabinet d'étude sur l'aménagement paysager, la charte du projet et la programmation participative.

2. Création d'une association

a.) Membres de l'association « Le Pech de possibles »

Présidente : Brigitte Alexandre : brigittemma@gmail.com
Trésorier : Laurent Vivet : laurentvivet@outlook.fr
Secrétaire : Hélène Bourrel : helene.bourrel@orange.fr
Suite du conseil d'administration :
- Pierre Clavier : pierre.clavier42@gmail.com
- Sandrine Aguilera-Lozat : olivierlozat@orange.fr
- Hedy Dargère : hedy.dargere@spheerys.fr

b.) Adhésion

Le montant de l'adhésion a été fixé à 25 € par personne.

c.) Documents officiels

Documents annexés au compte-rendu

- Statuts
- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

3. Aménagement paysager du terrain le « Champ des Coutieux »

3.1 LE TERRAIN

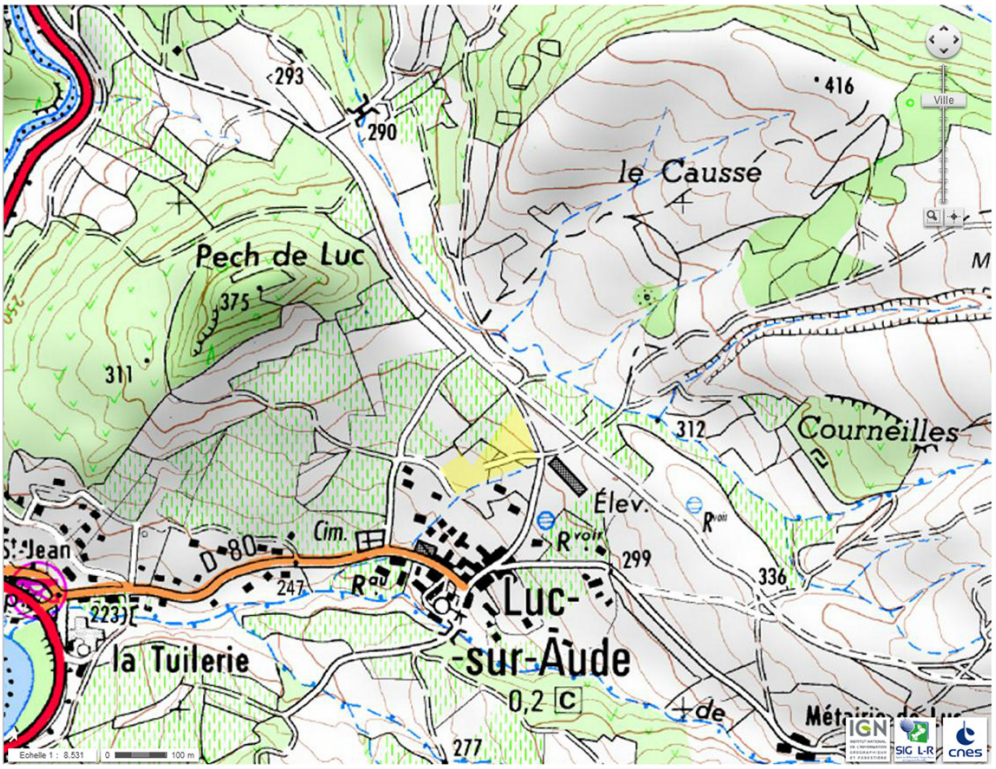

Situé au-dessus du village de Luc, à 100 m de l'école, le terrain d'un peu plus de 1 ha est exposé au SO. Il est bordé à l'est par un chemin piéton public avec un fossé surmonté d'un talus planté, au nord par une voie communale, à l'ouest par des vignes et au sud par un chemin privé avec droit de passage.

L'ensemble du site de Luc est protégé des vents froids et humides de l'ouest et du nord par des crêtes : le Pech de Luc au nord et à l'ouest et la crête qui sépare le vallon du ruisseau de Luc et le ruisseau du Causse. La limite nord du lotissement est très peu au-dessous de cette crête.

Le terrain est allongé dans le sens de la pente sur un peu plus de 200m et l'altitude varie de 306 à 279 m, pour une pente moyenne de 14% mais qui varie de 3 à 27%. Les emplacements des trois maisons existantes et les fondations d'une quatrième figurent sur le plan ci-contre et la photo aérienne ci-dessous.

Le principe proposé est de renforcer la protection de la ligne de crête par des plantations adaptée et de construire toutes les maisons au-dessous de la maison actuelle la plus haute.

3.2 IMPLANTATIONS ET DESSERTE

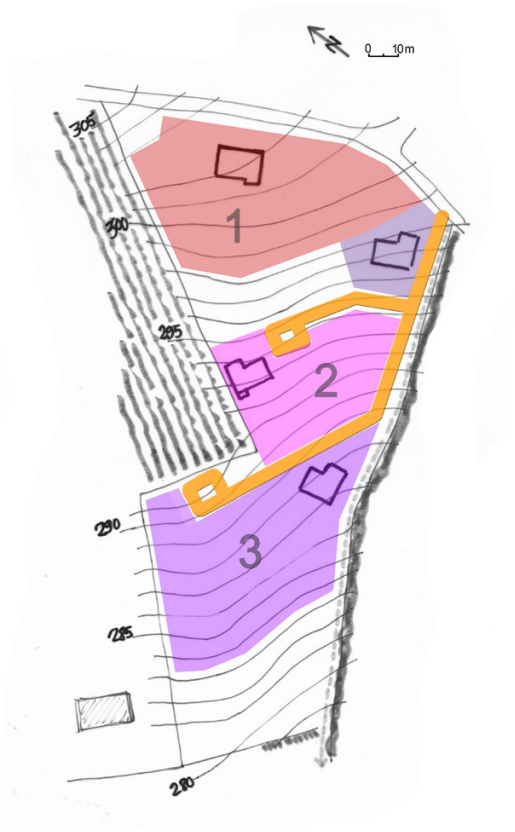

3 secteurs de lots privés pour 3 niveaux de constructions

Voirie en 2 impasses

Pour que les habitations bénéficient de façon optimale de la vue et qu'elles s'intègrent à la topographie, il est prévu que les constructions soient parallèles aux courbes de niveau et réparties sur trois niveaux décalés de 5 à 8 m de hauteur.

La desserte se fait par le haut et le NE, la façade SO est dégagée et donne sur le « côté jardin ».
Les habitations du niveau 1 seront implanté entre 300 et 302 m. Elles seront desservis par la voie communale existante en limite NE.La maison qui reprendra les fondations construites sur l'angle NE est implantée à un niveau intermédiaire, 5 m au-dessous du niveau 1.Les autres niveaux sont desservis à partir d'une voie nouvelle en pleine pente, en bordure du fossé puis par deux voies horizontales en impasse. Les constructions du niveau 2 sont implantées entre 293 et 294 m et celles du niveau 3 à environ 287.

Le stationnement pourra être aménagé le long des voies en pied d'un talus planté pour une bonne intégration.

Les espaces publics sont constitués par la voirie, les stationnements, les chemins piétons et les bassins de régulation du pluvial.

Les bassins de régulation sont aménagés sur deux niveaux, et associés à des espaces privés collectifs de jardin. Ils pourront être investis et aménagés (verger, lieu de rencontre ...) par la copropriété dans le cadre d'une convention avec la municipalité, sachant qu'un minimum de travaux d'entretien devront être réalisés (fauchage, nettoyage du trop plein).

Des chemins piétons permettent de relier l'ensemble des espaces collectifs et publics qui pourront être constitué :

- sur la pointe la plus élevée du terrain, d'un petit espace belvédère, offrant la meilleure vue du terrain et pouvant être aménagée en espace de rencontre, repas ...
- sous le niveau 1 des habitations, d'un jardin collectif (en vert sur le plan) qui peut être aménagé en petits jardins potagers individuels ou en parcelles cultivées communes ou les deux. Ce jardin est allongé parallèlement aux courbes de niveau (il pourra être aplani avec de petits talus amont et aval). Il est aussi parallèle au bassin de régulation (en bleu).
- sous le niveau 3 des habitations d'un autre jardin collectif sur le même principe que le précédent.

3.3 ESTIMATION DE L'OPERATION

Les travaux on fait l'objet d'une estimation sommaire comprenant la voirie et les stationnements (plateformes en grave compactée, non revêtue), les réseaux secs (électricité et telecom), les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et les plantations (arbres sur les espaces publics, haies sur les limites du lotissement et des stationnements, fruitiers en bordure des bassins de régulation). Les eaux pluviales privées et publiques sont recueillies dans des fossés et acheminées dans les bassins de régulation.

Le cout total des travaux est de l'ordre de 100.000€ HT et le cout des études (loi sur l'eau, permis d'aménager, géomètre, suivi du chantier) est de l'ordre de 23.000€.
Le cout total de l'aménagement du lotissement serait de soit 122.000 € hors taxe, soit de 146.000 TTC.

Ce coût, réparti sur les 13 lots, sera d'environ 11.200€ par lot auquel il faut ajouter le cout des branchements individuels (environ 5000€) et le coût du foncier des espaces collectifs (1400 m2)à 5€ le mètre carré (540€ par lot) et le cout du foncier de chaque lot (entre 400 et 900 m2 environ par lot, soit entre 2000 et 4500€).

4. Travail sur la charte

Document annexé au compte-rendu

FOCUS : certains des éléments qui ont été retirés de la charte originale sont pour la plus part des points à inclure dans un règlement intérieur.

5. Ordre du jour de la réunion n°6

Prochaine rénunion en septembre 2016, pour travailler sur le permis d'aménager.

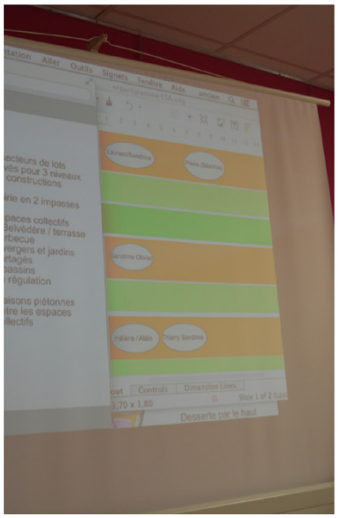

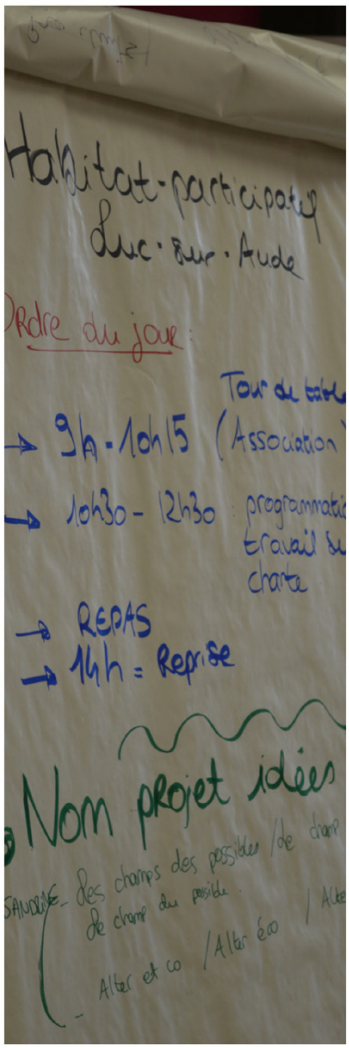

Annexe n°4 «Lettre d'information pour le projet de parc solaire»

NOUVELLES DU PROJET 123 SOLEIL

LA LETTRE / n°1 - avril 2016

1,2,3 Soleil
LUC-SUR-AUDE

L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons faire.
Henri Bergson

Objet : actualité du projet pour lequel vous avez souscrit à un engagement de parts.

Madame, Monsieur,

Un grand merci, pour votre soutien au projet 123 Soleil, qui porte le développement d'énergies renouvelables citoyennes, sur la commune de Luc-sur-Aude, et merci également de votre participation au défi de la transition énergétique, un enjeu majeur pour un monde durable.

123 Soleil on en parle

Depuis 2015, au lancement de la communication du projet, 123 Soleil a été sollicité dans plusieurs foires, débats et événements divers. Allant d'une échelle locale (Foire Bio à Couiza, auprès de l'intercommunalité, dans des points infos énergies, dans une Biocoop, dans le réseau d'énergies renouvelables citoyennes régional Languedoc-Roussillon…) à une échelle élargie (Club Villes, Territoires, Energie et Changement Climatique VITECC à Paris, au Eco-Dialogues dans le département de l'Hérault…).

L'actualité du mois d'avril c'est le passage du projet 123 Soleil sur les ondes de France-Inter, dans l'émission Carnet de Campagne animée par Philippe Bertrand, qui souligne cette initiative locale. Vous pouvez retrouver le podcast ici :

http://bit.ly/1hvKnZz

• Adresse mail
123soleil@luc-sur-aude.fr

• Adresse postale
1 place des Marronniers
11 190 Luc-sur-Aude

• Site internet
http://123soleil.luc-sur-aude.fr/

123 Soleil en quelques chiffres

1 128 parts engagées
136 citoyens

312 845 €

52 800 € citoyen
52 800€ apport bonifié région
60 000 autre apport
165 600€

A poursuivre...

147 245€
47 200€ citoyen
47 200€ région
52 845€ autre

Subvention régionale maximale de 100 000 €

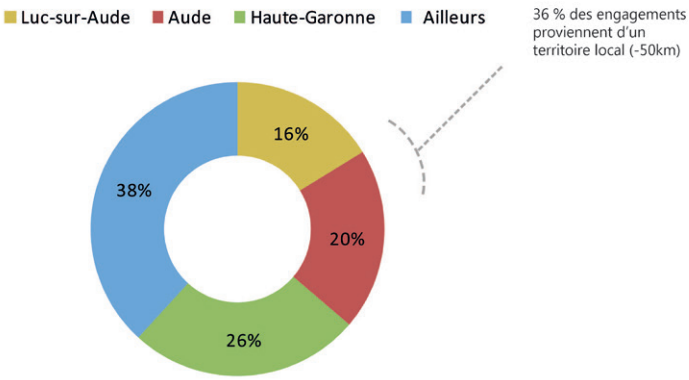

123 Soleil actualités

Dans la phase financière de l'opération, afin de diversifier les moyens de paiements pour le projet 123 Soleil, nous avons établi un partenariat avec la société ENERFIP, basée à Montpellier. Nous allons vous proposer de passer par cette plateforme de financement participatif uniquement engagée pour la transition énergétique, qui est régulée par les autorités françaises, pour l'engagement de vos parts. Cette information vous sera plus grandement précisée lors de l'invitation pour l'assemblée générale constitutive de la société durant l'été.

Pour pouvoir réaliser une installation d'un parc solaire au sol, il faut pouvoir raccorder les panneaux à un post de transformation électrique. Cette conception doit être validée par ERDF. Il se trouve que le projet 123 Soleil rencontre un problème technique, qui nécessite un nouvel accord de la part d'ERDF. Ils ont trois mois à compter de la nouvelle demande d'accord pour répondre. Ce qui renvoie au mois de juin 2016, le lancement officiel de la société locale de production 123 Soleil.

Á très bientôt !

Annexe n°5 «Intervention au Club Villes, Territoires, Energie & Changement Climatique, Paris, 2016»

CLUB ViTECC

VILLES, TERRITOIRES, ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

MARDI 8 MARS 2016

9H45 LES ACTUALITES DU CLUB VITECC

- Cécile BORDIER, Chef de projet – I4CE, Institute for Climate Economics

10H00 DECRYPTAGE DE L'ACCORD DE PARIS

Modérée par Cécile BORDIER, Chef de projet – I4CE, Institute for Climate Economics

- Benoît LEGUET, Directeur – I4CE, Institute for Climate Economics
- Lucie GUILLET, Chargée du volet villes et régions du Plan d'Action Lima Paris – Équipe interministérielle de négociation COP21/CMP11

10H45 +2°C DE RECHAUFFEMENT MONDIAL : IMPACTS EN EUROPE

Partant d'une augmentation des températures de 2°C au niveau mondial, quels seront les changements de température attendus en Europe ? les impacts sur la qualité de l'air ?

Modérée par Serge PLANTON, Chercheur climatologue – Météo France

- Michel DEQUE, Responsable de l'équipe de recherche Arpege-climat – Météo France
- Virginie MARECAL, Directrice de recherche au CNRM – UMR CNRS & Météo-France

11H45 Pause-café

12H CREATION D'UN CADRE NATIONAL DE CERTIFICATION CARBONE DANS LES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS

- Claudine FOUCHEROT, Chef de projet – I4CE, Institute for Climate Economics

12H15 MISE EN PLACE DE STRATEGIES CLIMATIQUES LOCALES : ETUDE COMPARATIVE DE CINQ VILLES DU NORD ET DU SUD (AGADIR, DA NANG, LIMA, LONDRES ET NANTES)

Leçons tirées d'une comparaison internationale. Quelles synergies entre ces démarches ?

Modérée par Alexia LESEUR, Directrice de programme – I4CE, Institute for Climate Economics

- Irène SALENSON, Chargée d'études Développement urbain durable – AFD
- Matthieu ROBIN, Chef de projets, Division Collectivités locales et développement urbain – AFD
- Julien PAULOU, Chef de projet – I Care & Consult
- Renaud COLOMBIER, Chargé de projet de développement urbain – GRET

13H00 Cocktail déjeunatoire

14H30 POINT D'ACTUALITE : PANORAMA DES FINANCEMENTS EN FAVEUR DU CLIMAT EN FRANCE

- Hadrien HAINAUT, chef de projet – I4CE, Institute for Climate Economics

15H00 FINANCEMENT PARTICIPATIF ET MOBILISATION DES CITOYENS

Quelle offre pour les citoyens pour soutenir les projets de transition énergétique ? Quelle implication ?

Modérée par Léa LACAN, Chargée de recherche – I4CE, Institute for Climate Economics

- Juliette THEVENIAUD, Chargée de projet – Mairie de Luc-sur-Aude
- Julien HOSTACHE, Directeur – Enerfip
- Erwan BOUMARD, Directeur – Énergie Partagée Investissement

16H30 CLOTURE de Pierre DUCRET, Président – I4CE, Institute for Climate Economics

METEO FRANCE — ONERC Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique — I4CE INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Annexe n°6 «Etude de cas : Capteurs d'innovation sociale»
version pour le mémoire

ÉTUDE

Innovation sociale et territoire

Pour une mise en œuvre d'initiatives locales
en faveur de la dynamique des espaces ruraux
Cas de la commune de Luc-sur-Aude

Étude réalisée à partir des Capteurs d'innovation sociale

de l'Institut Godin

Objet d'étude

L'analyse porte sur une étude de cas relatif aux projets initiés par les élus d'une commune rurale dans l'Aude, au piémont des Pyrénées. Elle se concentre sur deux axes distincts : un habitat groupé participatif et un parc d'énergies renouvelables citoyennes.

Auteur

Juliette Theveniaut, en stage de fin de cycle de Master II à la mairie de Luc-sur-Aude (11), Développement durable et aménagement, mention *espaces ruraux et développement local*, à l'université de Paul Valery, Montpellier III.

Institut Jean-Baptiste Godin – méthodologie des « Capteurs d'innovation sociale » 5
Quelle utilisation et quels objectifs des « Capteurs d'innovation sociale » ? 6
Introduction générale 8
CONTEXTE 9
►La Haute-Vallée de l'Aude un territoire composite : contextualisation spatiale, socio-économique, sociologique 9
CAPTEURS D'INNOVATION SOCIALE 17
Identification du besoin et aspiration sociale 17
► Quelle est la provenance du projet ? 17
► Sur quels constats s'appuie-t-il ? 18
► Quel est le besoin à (mieux) satisfaire ? Quel est le problème à résoudre ? 21
►Quel est le territoire couvert par l'action ? 25
►Ce constat est-il partagé par d'autres acteurs du territoire ? 26
►Est-il partagé/porté par les bénéficiaires eux-mêmes ? 28
►Quel est l'idéal vers lequel le projet souhaite tendre ? 29
►Quels sont les changements visés/générés pour y parvenir ? 29
I. PROCESSUS 30
Collectif 31
►Qui a initié le projet ? Qui porte le projet ? 31
►La réponse apportée est-elle produite de manière collective ? 31
► Quels sont les acteurs qui participent au projet ? De quelles manières participent-ils ? Quels sont leurs apports ? 34
Ancrage territorial 37
► Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ? 37
► Le projet s'appuie-t-il sur des ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ? Dans quelle mesure ? 40
► Le projet permet-il de (mieux) coordonner les acteurs sur le territoire ? Comment ? . 44
►Le projet permet-il aux acteurs de se construire une vision partagée du territoire ? 44
Gouvernance élargie et participative 46
► Quels sont les acteurs associés à la construction du projet ? De quelles manières le sont-ils ? Y-a-t-il des facteurs facilitant et/ou limitant dans la construction du projet ? .. 46
A. Acteurs associés 46
B. L'implication des acteurs associés 48
► Participent-ils à un comité de pilotage élargi ? Permanent ou occasionnel ? Sont-ils intégrés à une instance statutaire laquelle ? 54
► La gouvernance du projet se traduit-elle par la mise en place d'autres espaces d'expression ou de débat ? Lesquels ? Qui y participent ? 55

Modèle économique pluriel 56
►Le projet s'appuie-t-il sur des ressources hybrides ? 56
Éléments de synthèse du processus et perspective d'actions 61
II. Résultats 64
Bien, service, approche 64
► Quelle(s) forme(s) la réponse apportée prend-elle ? 64
a.) Du point de vue des élus 64
b.) Du point de vue des bénéficiaires 66
Accessibilité 67
►Quel(s) type(s) d'accès le projet favorise-t-il ? Comment cet accès est-il rendu possible? Par quelles actions ? 67
Usage et finalité 68
►Le projet s'inscrit-il dans une logique d'usage ou de propriété collective ? 68
►L'action s'appuie-t-elle sur des outils spécifiques ? S'agit-il d'un moyen, d'un support en vue d'accomplir une finalité plus large ? 68
III. Impacts directs 70
Individuels / Organisationnels / Territoriaux 70
► Quels sont les impacts positifs générés/ les impacts négatifs évités par le projet pour les individus ? Pour les organisations privées/publiques ? Pour le territoire ? 70
IV. Diffusion et changement 72
Essaimage 72
► Le projet s'est-il inspiré d'un projet semblable ? A-t-il fait l'objet d'une adaptation au territoire ? 72
►Le projet fait-il l'objet d'un processus d'essaimage ? 72
Apprentissage 74
► Les pratiques véhiculées par le projet font-elles l'objet d'une appropriation par les acteurs impliqués/non impliqués ? Par le grand public ? 74
Sélection 74
► Les pouvoirs publics favorisent-ils la diffusion du projet ? Comment ? 74
Éléments de synthèse des résultats, impacts directs, diffusion, changement et pistes d'actions 76
Table des illustrations 78

Institut Jean-Baptiste Godin – méthodologie des « Capteurs d'innovation sociale[1] »

De quoi s'agit-il ?

Les capteurs d'innovation sociale se définissent comme un ensemble cohérent de questions qui permet d'appréhender le potentiel d'un projet en matière d'innovation sociale. Pour cela, il apparaît essentiel d'expliciter chaque réponse apportée par des éléments concrets propres au projet, en insistant le cas échéant sur le "comment". L'outil permet dans ce sens de dépasser l'aspect discursif en objectivant les pratiques mises en œuvre.

Qui peut les utiliser ?

Tout porteur de projet ou toute structure privée ou publique d'accompagnement ou de financement, intéressé par les éléments de caractérisation de l'innovation sociale, afin de mettre en lumière ou de développer les éléments porteurs d'innovation sociale d'un projet, quels que soient sa nature et son état d'avancement. Les capteurs d'innovation sociale sont une marque déposée par l'Institut Godin, ils sont mis à disposition des acteurs sous réserve de citer leur source (Institut Godin, Les Capteurs d'innovation sociale, 2015).

Pourquoi les avoir créés ?

Pour répondre aux demandes croissantes de la part des acteurs afin de disposer d'un outil qui présente les éléments de caractérisation ainsi que les questions clés liées aux éléments porteurs d'innovation sociale.

Comment ont-ils été créés ?

L'ensemble des questions et leur structuration en 5 dimensions sont le fruit des travaux de recherche développement menés par l'Institut Godin sur l'innovation sociale et plus particulièrement sur l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale. Ils reposent également sur une méthodologie d'analyse pratiquée à l'Institut Godin depuis 2013 sur plus de 60 projets d'acteurs de terrain.
Les cinq dimensions sont **le contexte, le processus, le résultat, les impacts directs, la diffusion et les changements**.

[1] Institut Godin «Les Capteurs d'innovation sociale », 2015, p3. Disponible sur leur site internet http://institutgodin.fr

Quelle utilisation et quels objectifs des « Capteurs d'innovation sociale » ?

L'objet de cette étude consiste à pouvoir apporter une réponse à la commande de la mairie de Luc-sur-Aude. Le constat initial de cette étude se base sur des observations et des actions menées depuis plus de deux ans avec les élus de la commune et une partie des habitants dans le cadre de la commande de stage qui a été formulée ainsi en 2015 :

« Deux thématiques qui correspondent aux projets en cours sur la commune demandant une réflexion et une animation :
*-Le parc photovoltaïque citoyen va permettre la construction d'un outil? Dans lequel l'investissement sera porté par les habitants. À faire : **voir l'acceptabilité, organiser le message, travailler aux aspects juridiques et d'organisation**.*
*- Un projet de lotissement type "habitat partagé" qui permettra de proposer un schéma de construction et de partage des services autour du logement. À faire : **aider à concevoir, rassembler les outils et les réflexions, organiser le message** ».*

Pour répondre à la commande, je m'y suis organisée en trois temps. Tout d'abord une appropriation du sujet, ensuite un partage d'information et une mise en réseau pour, en enfin, avoir le plus d'éléments possible pour réaliser une bonne investigation. La commande de la seconde année se trouve être dans la continuité du travail déjà effectué. Il m'a été demandé d'adopter à la fois une posture de chargée de développement opérationnelle et une posture scientifique, sur les missions suivantes :

« Suivi du projet lotissement participatif
- La stagiaire sera associée aux phases à venir, à savoir : fonctionnement du groupe de candidats, suivi des démarches juridiques, animation du groupe, relations avec les bailleurs sociaux. Elle sera chargée de faire le lien avec les groupes menant des expériences similaires ainsi que les organismes associés tel que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aude (CAUE) ou les autres projets régionaux. Il lui sera demandé d'une part, un recul méthodologique sur les diverses démarches afin de concevoir une restitution méthodologique pointant les difficultés et d'autre part, d'évaluer les retours de l'opération pour la commune et le territoire en matière économique, sociale et fiscale.

Parc photovoltaïque
- La stagiaire sera associée aux phases à venir du projet, à savoir : fin de la souscription, démarches bancaires, démarches juridiques pour la construction, relations avec le développeur et ErDF. Elle devra mettre ces phases techniques en perspective et pouvoir en présenter une restitution méthodologique utile pour des projets similaires. Il sera intéressant de mesurer, au fur et à mesure de la réalisation du projet, l'adhésion de la population locale et l'évolution de cette même population sur ces questions depuis les précédentes recherches par le biais d'une enquête sociologique. Il lui sera demandé d'évaluer les retombées pour la commune et le territoire en matière fiscale, sociale et économique.

<u>Développement communal</u> : Les projets ci dessus doivent être intégrés dans une vision cohérente de la gestion publique d'une commune rurale. Il sera important de faire le lien, dans le temps et dans l'espace, entre les divers acteurs de la commune et du territoire, pour en exprimer les cohérences et éventuellement les incohérences. »

Pour répondre à ces attendus j'ai procédé en trois phases : un temps d'observation pour m'approprier le contexte et les sujets à traiter ; un partage des informations réunies, et enfin une mise en relations entre différents acteurs et réseaux concernés, afin d'enrichir l'investigation : dans une posture opérationnelle et scientifique. Cette immersion m'a permis d'avancer l'hypothèse qu'une partie des initiatives de la commune de Luc-sur-Aude présentent des similarités avec les dimensions d'une innovation sociale de territoire. Il semblait intéressant d'analyser les projets selon une méthodologie rigoureuse permettant de pointer les indicateurs d'une innovation sociale et de positionner la commune dans ce champ d'intervention. Pour mener cette étude, j'ai choisi d'utiliser la méthodologie mise œuvre par l'institut Godin les « Capteurs d'innovation sociale ». Ce dernier présente à mon sens une pertinence pour identifier les composantes des projets de la commune d'une part et pour caractériser en quoi on peut les considérer come une innovation sociale territorialisée d'autre part.

Dans cette étude, l'outil des « Capteurs d'innovation sociale » est utilisé pour les objectifs suivants :

- **Apporter une réflexion scientifique** pour la commune, dans le champ de l'innovation sociale en prenant pour appui les deux projets distincts en cours d'expérimentation : un habitat groupé participatif et un parc solaire citoyen.

- **Concevoir une monographie** de façon à en tirer des enseignements sur les méthodologies mises en œuvre, et contribuer ainsi à un recueil d'expériences utile au territoire, et utile pour participer au développement de ce type d'initiative ailleurs.

- **Proposer un diagnostic** pointant les marges de progrès à réaliser.

Introduction générale

Territoire communal et paysage

Établi à 260 mètres d'altitude aux abords immédiats du ruisseau de Luc et à environ 800 mètres à l'ouest de la confluence de celui-ci avec le fleuve Aude, le territoire communal, qui s'étend sur 767 hectares, comprend également au nord du village les petites vallées orientées de la Peyrouse et du Castillou. Le plateau sommital, culminant à 565 mètres, est occupé par les garrigues du Castillou et de Testoulet. Consécutivement au recul de l'élevage ovin au cours de la seconde moitié du XXe siècle, ces anciens espaces pastoraux se sont fortement reboisés et sont désormais recouverts de bois et de maquis de chênes verts. L'essentiel de l'activité agricole se concentre donc dans les parties basses du territoire, où les soulanes et les coteaux abrités accueillent un vignoble produisant des cépages blancs, tels que le chardonnay.

Fiche d'identité :
Population : 211 habitants (recensement 2012)
Superficie : 767 ha (7,67 km²)
Altitude : 217 m au plus bas, 561 m tout en haut

Vie locale :
Activités diverses : Danses de salon, Feldenkrais, Qi Gong et médiation, Expression primitive Abdos sans risque.
Services et commerces : Fournil biologique, Nougalet chocolatier, France Cactus (Vente de cactus, succulentes & plantes grasses), Haute Vallée motoculture (Vente d'appareils neufs et d'occasions, réparation), Dwardeco (Création d'objets d'art en bois (stylos, porte-clés etc.), Michel Cuguillère (Blanquette et crémant de Limoux), Patricia Von Essen (Mobilisations manuelles douces et fasciathérapie), Spheerys (Création de sites web, hébergement, noms de domaines), Ghislain Hick (ostéopathe) , Marc Morin (Ebéniste), MGB (Rénovation de maisons anciennes ou d'appartements), Lilo Anges (chambre funéraire), commerces ambulants (boucher charcutier, boulanger, épicier, maraîchère), apiculteur, GFA Castillou (maraîchage, céréales, et huile d'olive biologique), gîte du Castillou, paysagiste Planel, Virgule Conseil (communication, éducation à l'environnement), Médecin généraliste et homéopathe, artistes (peintre, photo, musicien).

CONTEXTE

►La Haute-Vallée de l'Aude un territoire composite : contextualisation spatiale, socio-économique, sociologique

Les projets étudiés dans le cadre des « Capteurs d'innovation sociale » , se situent dans le département de l'Aude, au piémont des Pyrénées sur la commune de Luc-sur-Aude, village rural de la Haute-Vallée de l'Aude.

1. Spatialisation

Figure 1 "Localisation géographique des projets"

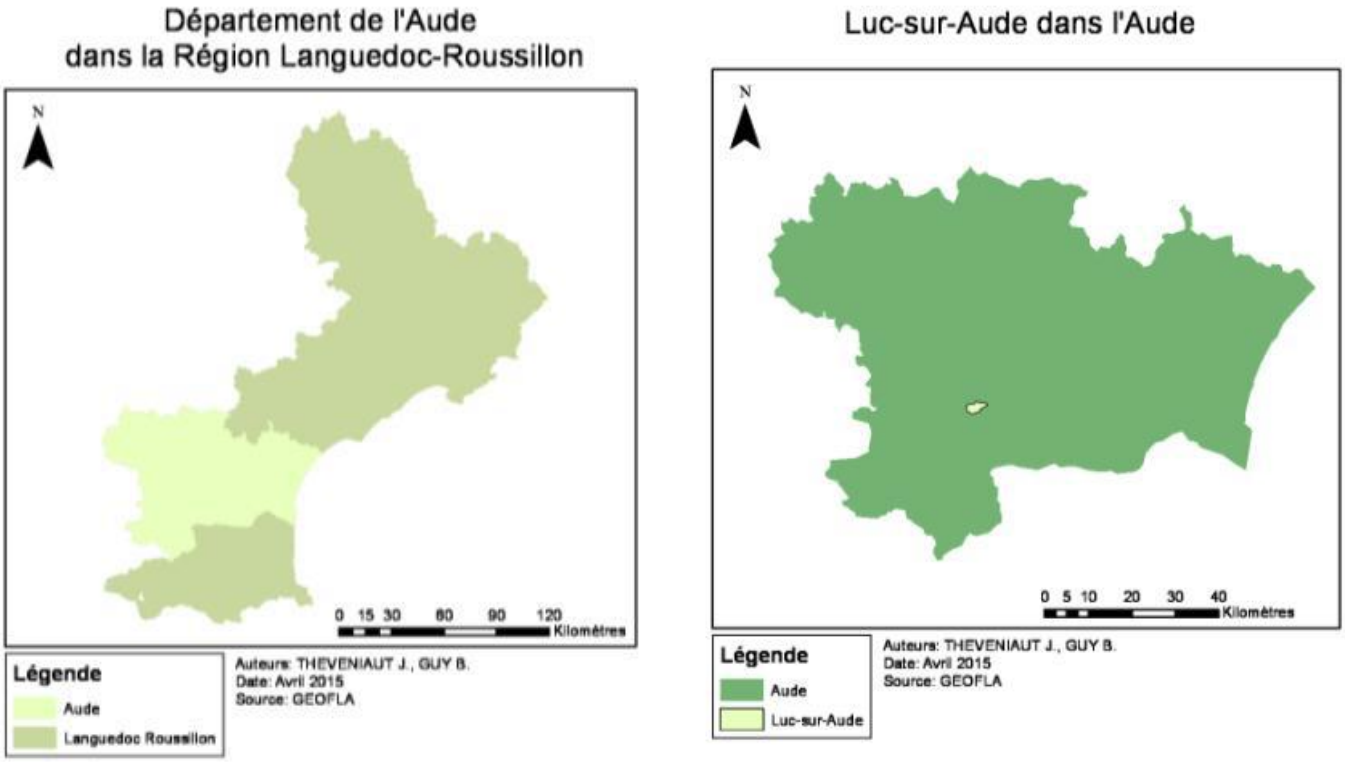

2. Portrait socio-économique et démographique

La Haute-Vallée de l'Aude

La commune de Luc-sur-Aude est située sur le territoire de la Haute-Vallée de L'Aude ex Pays aujourd'hui Syndicat Mixte de la Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises, au sud-ouest du département de l'Aude, lui-même à cheval entre les deux régions nouvellement fusionnées du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Selon les données disponibles, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le Languedoc-Roussillon est la

région qui gagne le plus de population, après la région parisienne. 39 % de sa population habite le département de l'Hérault, sur l'axe urbanisé Montpellier-Sète-Lunel. Néanmoins, la région reste fortement rurale : 25 % de sa population demeure dans des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés. Cette proportion se maintient. La croissance du rural périphérique attire désormais plus de population que les villes. Le Languedoc-Roussillon reste une des premières régions de métropole en termes de croissance de population : elle a dépassé les 2,5 millions d'habitants au 1er janvier 2007. Un habitant sur trois n'était pas, dix ans auparavant, dans la commune où il se trouve aujourd'hui. Le territoire étudié ici, est en partie liée avec ces mutations engagées.

« La Haute-Vallée de l'Aude, territoire à forte dominante rurale, se niche au sud du département de l'Aude, dans le Languedoc Roussillon, au pied des contreforts pré-pyrénéens qui en forment sa limite sud, tandis que les Corbières et le plateau de Sault bordent ses flancs à l'est et à l'ouest, le nord s'ouvrant sur l'agglomération de Carcassonne. A l'écart des grands axes structurants de la région, ce large plateau creusé par la rivière Aude se caractérise par un enclavement important, notamment pour les cantons les plus ruraux et reculés de la zone. Les deux axes routiers principaux irriguant le territoire restent des itinéraires départementaux vite saturés aux périodes de fort trafic. Malgré cela, la microrégion est soumise à de fortes influences extérieures : la partie nord du territoire se déverse en effet facilement sur le bassin Carcassonnais, tandis que Perpignan à l'est, entretient des rapports étroits avec les cantons les plus orientaux ; enfin l'Ariège à l'ouest, attire traditionnellement un nombre conséquent d'actifs sud audois»[2]. La commune de Luc-sur-Aude se situe au centre de cet espace géographique.

La répartition de la population de la Haute-Vallée de l'Aude est un héritage de la concentration des activités industrielles et du développement des bourgs au 19ème. La population se concentre à 70% le long des vallées de l'Aude, avec les bassins d'emploi de Limoux et Quillan.[3] Les espaces ruraux et les piémonts pyrénéens se partagent les 30% restants. Ce territoire qui correspond à l'Arrondissement de Limoux a connu successivement un déclin important de ses activités industrielles. Comme l'industrie de la laine avec la chapellerie de Montazels-Espéraza (1er français du feutre de laine), à la suite de la réduction drastique des effectifs (une dizaine de salariés aujourd'hui mais elle a pu en accueillir jusqu'à 600); de la confection, puis de la chaussure (Myrys), avec une perte de 1 000 emplois industriels, sur les dix dernières années à Limoux. Plus récemment, le bassin d'emploi de Quillan a connu la fermeture de l'usine de stratifié Formica (149 licenciements secs) et celle de la résine Hunstman (41), par décision des actionnaires américains. Les piémonts ruraux de ce territoire connaissent des difficultés spécifiques. La crise de l'industrie du bois atteint les hauts cantons pyrénéens. Dans les plaines viticoles, la commercialisation du vin se fait à bas prix (65% de vente en vrac au négoce ou aux unions). La zone d'attraction carcassonnaise

[2] Sylvain Pechoux « Pays et Agglomérations : Les nouveaux territoires de la solidarité. L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire », Tome 4 « Pays de la Haute-Vallée de l'Aude ». Mémoire de fin d'Etudes Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes. 2002

[3] L'ensemble des données développées sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Aude sont issues du travail du Sylvain Pechoux, dans son Mémoire de fin d'Etudes Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes.

amène beaucoup de salariés à des migrations pendulaires. L'emploi public et l'emploi de services ont pris le dessus sur l'emploi privé dans le bassin de Limoux, avec une forte concentration sur cette ville, qui se trouve être en politique de la ville[4] depuis juin 2015. L'emprise spéculative sur le foncier bâti ou non bâti est très vive, au détriment des espaces agricoles. Selon les données du Conseil Général de l'Aude, l'artificialisation des sols est passé de 6,1 % à 6,7 du territoire audois entre 2006 et 2010. Le nombre des installations a d'ailleurs considérablement fléchi : il y avait 24 718 chefs et co-exploitants en 1970 dans l'Aude, il n'en reste que 8 034, ainsi que le démontre le dernier recensement agricole national de 2012.

Concernant la démographie de ce territoire, le solde naturel est négatif depuis la fin du monde ouvrier mais on observe un redressement de la tendance, selon le dernier recensement de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) de 2011. Malgré un solde naturel négatif, le solde des entrées compense dorénavant celui des départs. Le mouvement migratoire semble donc se confirmer et se consolider.

L'apport migratoire peut être une opportunité pour un milieu social qui se dévitalise du fait de l'exode rural vers les villes et du vieillissement de sa population. Il constitue une opportunité de « reprise sur friches » pour des espaces embroussaillés ou happés par la spéculation sur les terres et le bâti, voire souvent les deux à la fois. Il instille, de façon diffuse, de nouveaux usages socioéconomiques des espaces, même si tout ne va pas sans difficulté entre les habitants natifs et nouveaux résidents.

Comme le montre l'enquête de l'association le BASE Sud-Audois[5], les maires se sentent démunis par l'arrivée de nouveaux résidents qui entraîne une forte demande de logement, plusieurs par jour, orientée en priorité vers le locatif, dont le déficit est endémique. La pression sur le foncier et le bâti s'est accrue er la place de la vigne oriente l'urbanisation sur les écarts ou vers l'espace restant pour des lotissements.

[4] La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

[5] Jean-Guy UBIERGO "Attractivité et marginalité en Haute Vallée de l'Aude : entre motivations personnelles et transformations sociales - les enjeux territoriaux de l'installation de nouveaux résidents", 2003, Etude réalisée pour l'association Base-Sud-Audois, disponible dans les archives de l'association.

Figure 2 "La Haute-Vallée de l'Aude"

La Haute-Vallée de l'Aude aux confins de différents terroirs : des vallées et de la plaine aux piémonts Pyrénéens

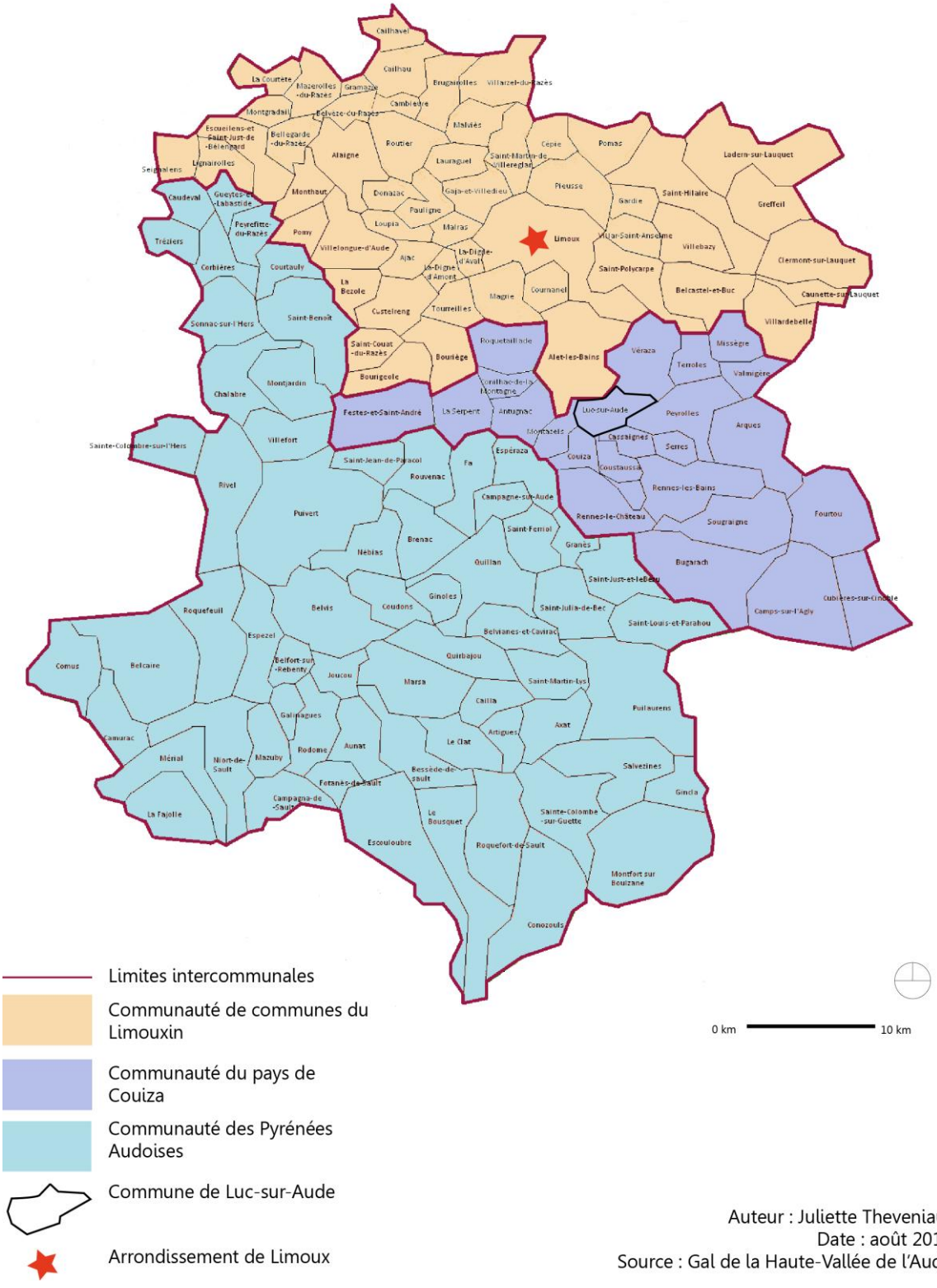

Auteur : Juliette Theveniaut
Date : août 2016
Source : Gal de la Haute-Vallée de l'Aude

Figure 3 "Cartographie densité de population par bassins de vie"

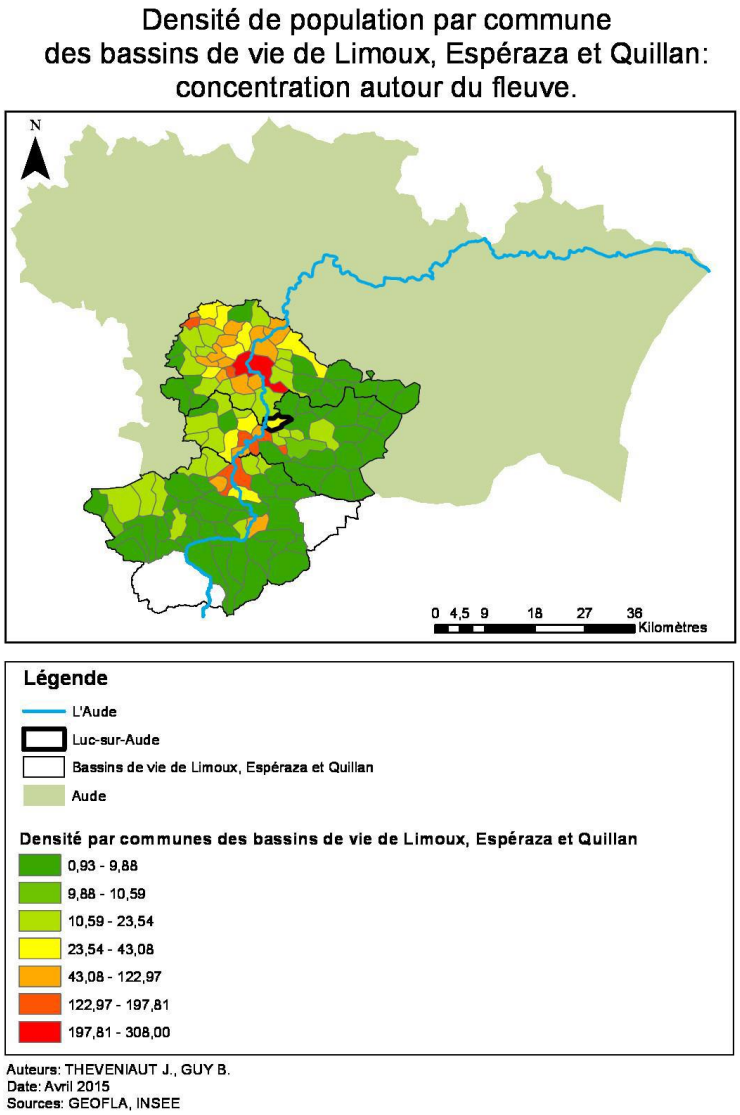

La commune de Luc-sur-Aude

La commune de Luc-sur-Aude se trouve entre les deux centres urbains des arrondissements de Quillan et Limoux. Elle fait partie de la Communauté de communes du Pays de Couiza, situé dans la partie méridionale du département de l'Aude. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » entraine la fusion du Pays de Couiza avec l'intercommunalité du Limouxin, plus au Nord du département. Comptant déjà cinquante-huit communes, elle atteindra 82 communes à la rentrée 2017. Actuellement, le Pays de Couiza occupe une surface importante de 29 181 hectares et s'étend sur vingt-quatre communes, mais la population n'atteint que 4 198 habitants (en 2009), ce qui représente une densité très faible : 14,5 habitants au km² en moyenne. Elle paraît aujourd'hui s'accroître de

nouveau. Néanmoins, ces chiffres restent bien faibles puisque seulement 10 communes sur 24 possèdent une population supérieure à 100 habitants (contre 15 en 1946).

Figure 4 "Densité de population sur la communauté de communes du Pays de Couiza"

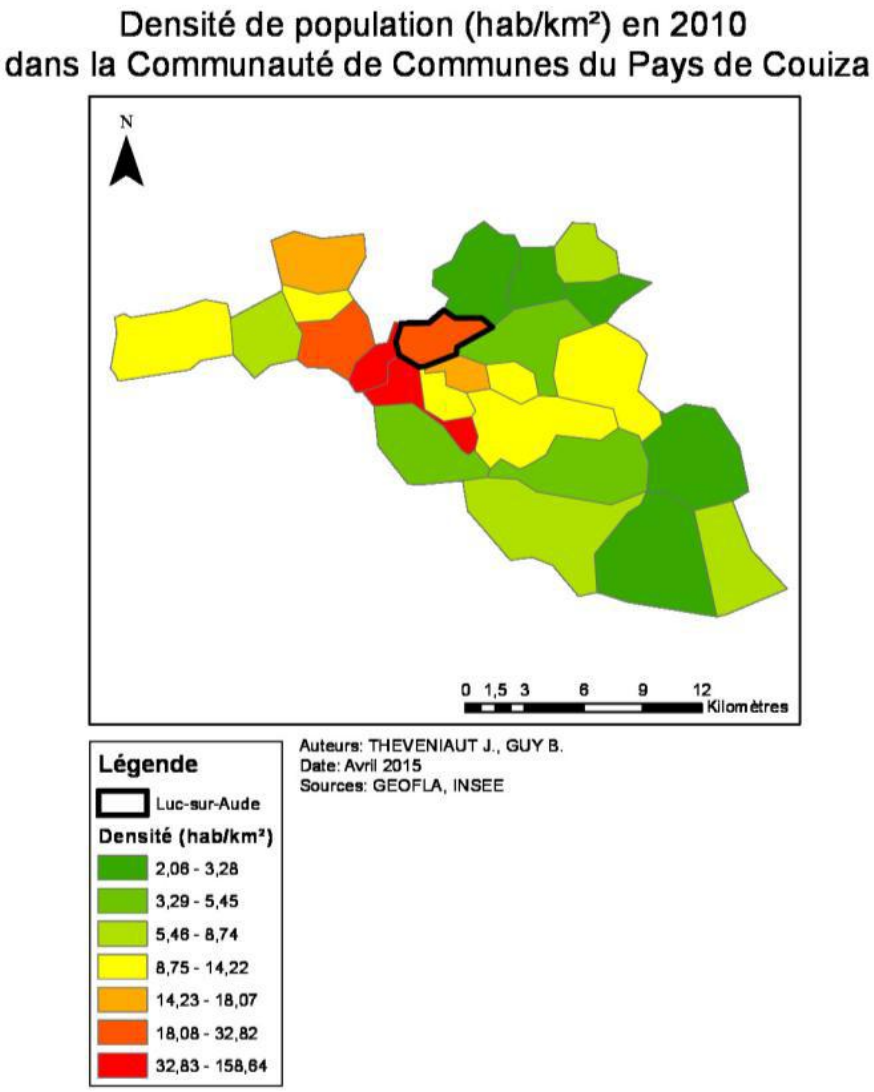

Activités économiques de la commune, un développement par niche…

La commune de Luc-sur-Aude présente une trajectoire particulière concernant les activités économiques qui y sont développées et qui la démarque aujourd'hui sur son territoire. L'activité industrielle, qui s'était installée dans la Haute-Vallée de l'Aude, attirée par la disponibilité en eau et les faibles salaires, entre en crise dans les années 1950. Luc-sur-Aude se trouve être à cheval entre ces divers héritages industriels. Elle compte aujourd'hui environ 45 emplois. Pour une commune rurale qui oscille autour de 200 habitants, ces pôles d'activités et ces emplois représentent un avantage certain pour le développement local de la

commune et du territoire. Plusieurs entreprises existent dans des secteurs d'activités très variés, positionnant ainsi la commune sur plusieurs marchés de niche et sur des spécialisations particulières. En effet, ces entreprises se situent sur deux petits segments de marché où le nombre d'acteurs opérant dans ce domaine est restreint : le chocolat de luxe, Nougalet confiseur, et une entreprise de boulangerie artisanale bio qui réalise tous ses produits (de la fabrication de la matière première à la commercialisation).

3. Sociologie des habitants de la commune

D'un ensemble urbain et paysager à une sociologie des habitants

Le village est réparti depuis plusieurs décennies entre une partie haute et une partie basse, comme le présente la figure n°5 ci-dessous, avec environ deux kilomètres de distance entre la première maison basse et la dernière maison haute. Cette distance amène plusieurs grappes de développement urbain : le centre-bourg, concentré sur la partie haute du village au Nord de la départementale n°118; les nouveaux quartiers composés, des lotissements de ces vingt dernières années concentrés à la fois sur la partie basse et sur la partie haute, et les écarts isolés, répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette répartition engendre des dynamiques relationnelles parfois ressenties comme complexes, voire clivantes, avec un manque de communication entre la partie haute, la partie basse et les écarts isolés du village. Cet aménagement urbain qui s'est développé et étalé au détriment de terres cultivables telles que la vigne ou d'un ensemble écologique et paysager cohérent, caractérise la commune en tant que « zone périurbaine » ou de « village dortoir », bien quelle soit établie en zone rurale. Ce phénomène est le résultat du déclin industriel de la Haute-Vallée de l'Aude et de l'accroissement des migrations pendulaires de ses habitants. Une majeure partie des habitants de Luc-sur-Aude travaille à l'extérieur de la commune, voire à l'extérieur du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude.

De plus, la répartition géographique des habitants du village entre les «natifs[6]» et les «adoptifs» entraîne un clivage en plus au maillage urbanistique, les «natifs» se trouvant pour la plus part sur les zones étendues dans les anciens lotissements pour les plus jeunes ou dans l'hyper centre-bourg pour les personnes les plus âgées. Par exemple, les deux anciens maires «natifs» ont fait construire en périphérie du village. Le maire actuel un «adoptif» d'une cinquantaine d'années, habite lui dans un hameau à trois kilomètres, proche de son exploitation agricole. La répartition des «adoptifs» est plus diffuse sur l'ensemble de la commune. On les retrouve dans le centre-bourg, pour la plupart des jeunes familles avec enfants, ou bien dans les lotissements pour les personnes plus âgées, ou dans les écarts isolés pour certains. Les cultures entre «natifs» et «adoptifs» ne les amènent pas sur les

[6] Le terme «natif» est entendu ici comme une personne qui est née sur le territoire sud-audois tandis-que « l'adoptif » est une personne venue s'installer en Haute-Vallée de l'Aude, mais ne sont pas originaires de ce territoire.

mêmes espaces de convivialité, comme le montre l'exemple de l'ouverture du «beau-bar» associatif, plutôt composé «d'adoptifs» qui s'est fait séparément du comité des fêtes, qui lui organise la fête du village, plutôt composé de «natifs».

Figure 5 "Extrait du Plan Local de l'Urbanisme de la commune"

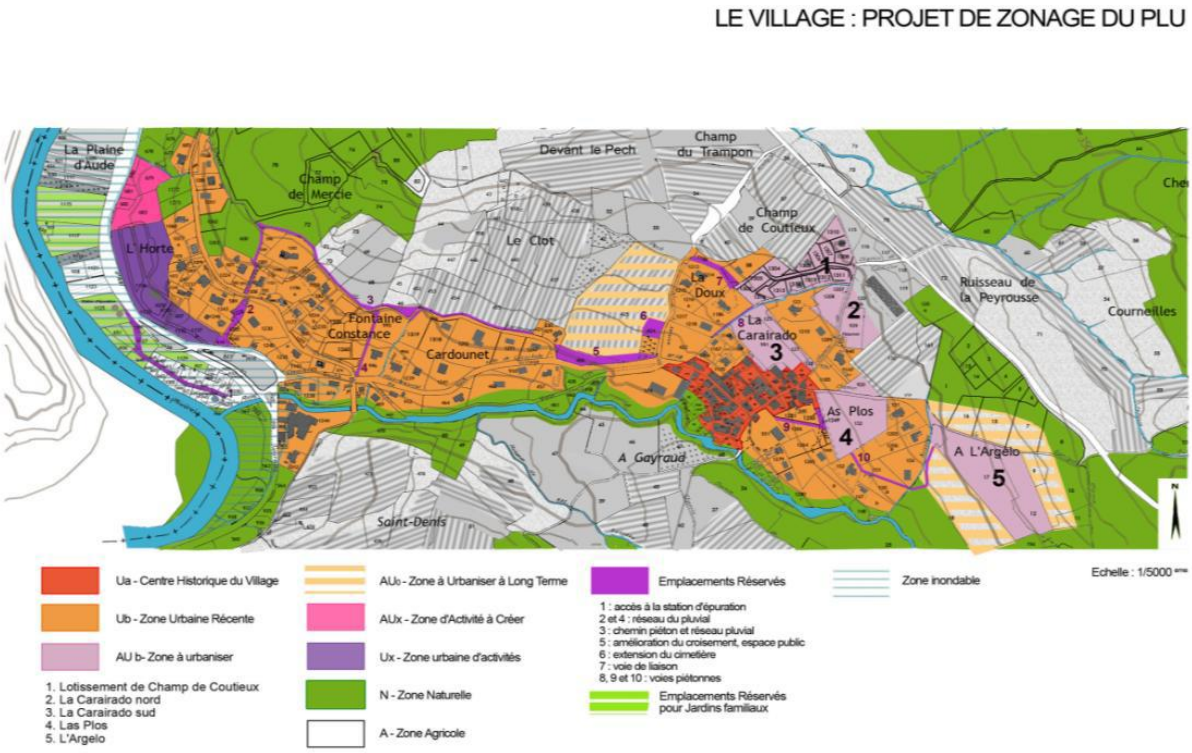

CAPTEURS D'INNOVATION SOCIALE

Identification du besoin et aspiration sociale

► Quelle est la provenance du projet ?

Les deux projets étudiés sur la commune rurale de Luc-sur-Aude sont un habitat groupé participatif et un parc solaire citoyen. Ces deux initiatives sont à l'origine des élus du village. Pour ça il est intéressant de présenter la composition de ce conseil pour identifier la provenance des projets. Il regroupe onze personnes, dont deux natifs et neufs adoptifs, ici depuis plus ou moins longtemps. Le conseil municipal présente une certaine homogénéité dans les valeurs et les principes portés. Leurs aspirations sociales ont été questionnées lors d'un atelier participatif le 29 juin 2016 destiné à mettre en lumière leurs engagements en tant qu'habitants et élus pour un futur souhaitable de la commune. J'ai organisé cet atelier dans le cadre de mon stage auprès de la commune. Pour cela quatre questions ont été posées :

- **Qu'est-ce-que représente Luc-sur-Aude pour vous aujourd'hui ?**
  Réponses → « Une communauté », « convivial », « agir », « identité forte », « la responsabilité d'engager des choix pour les habitants futurs », « division ».

- **Dans quel Luc-sur-Aude voudriez-vous vivre ?**
  Réponses → Dans un Luc-sur-Aude idéal où on se « connaît mieux » et ou l'on « communique autrement ». On rêve de pouvoir agir comme ça « laboratoire pour l'avenir », « prises de décisions participatives », « lieu d'échange et de rencontre ouvert à tous ». Pour savoir vire ensemble avec … « bouillon de culture », « bonne ambiance », « les gens en accord », « plus d'adolescents qui s'y sentent bien et occupés », « des enfants », « mixité intergénérationnelle et sociale », « pas de conflits », « le bas et le haut du village unifiés et en relation ». Et du « concret partagé », « une autonomie », « écologie », « des services ».

- **Qu'est-ce qui rendrait impossible un Luc-sur-Aude idéal ?**
  Réponses → « Intolérance individuelle », « intolérance collective », « désintérêt », « contrainte extérieurs (auxquelles on ne peut échapper), « économies (endogène et exogène) en panne ».

- **Le Luc-sur-Aude de demain…**
  Réponses → Ce qui faciliterait un Luc-sur-Aude idéal : « Les apports extérieurs », « les outils participatifs », « des services », « communiquer autrement », « autonomie (différent d'autarcie).
  Réponses →Les points de vigilance à avoir : « contraintes extérieurs », « la peur », « l'intolérance individuelle et collective », « désintérêt », « la division », « l'argent ».

Objectifs à poursuivre : « savoir vivre-ensemble », « concret partagé », « se connaître mieux ».

Le résultat de cette rencontre apporte des éléments éclairants concernant les aspirations sociales des élus, qui sont les porteurs de projets et qui amènent, au-delà de leurs propres représentations, des indicateurs quant à leurs valeurs et à leurs mises en pratique en tant qu'élus. Il faut comprendre également que ces projets posent des bases concrètes concernant la mise en pratique d'aspirations. Le maire de la commune utilise souvent cette phrase « faire ce qu'on dit et dire ce que l'on fait[7] ». La conclusion de cette rencontre a amené les élus à vouloir questionner les habitants sur leurs propres visions de la commune et proposer un regard plus complet et représentatif de l'ensemble de la communauté. On comprend que ces aspirations sociales dépassent les seuls projets qui vont être développés dans cette analyse.

D'une manière générale, les bénéficiaires aux projets, qui sont les futurs habitants du projet d'habitat participatif et les investisseurs locaux pour le parc solaire se rejoignent dans les inspirations sociales des projets. Pour l'habitat participatif par exemple, les candidats sont porteurs de nouvelles approches de l'habitat où l'objectif consiste à penser des alternatives aux logements traditionnels. Ils sont portés par l'envie de créer un logement en adéquation avec leurs besoins et désirs. C'est *« Le désir d'un habitat choisi, intégré dans un environnement de qualité, se rattache étroitement à l'idée d'un bonheur intégré, d'un bien-être, et à la prise de conscience du lien qui existe entre la relation à soi et la relation à l'espace[8] »*. Voici quelques mots qu'ils ont utilisé : « changer de vie[9]», « être plus proche de la nature », « améliorer son cadre de vie », « avoir des liens sociaux forts », « trouver ma place dans un territoire naturel et humain à petite échelle », « le quartier idéal est multigénérationnel, multiculturel et mixte socialement, afin que des solidarités s'y inscrivent naturellement ».

► **Sur quels constats s'appuie-t-il ?**

Concernant **l'habitat participatif**, les constats initiaux pour les élus de la commune émergent à partir d'un problème spécifique rencontré : une situation sans issue sur un terrain constructible au large du centre-bourg. La commune souhaite se mobiliser pour apporter une solution concernant l'aménagement de ce terrain. C'est un promoteur immobilier qui a fait faillite en 2009, laissant derrière lui une friche avec trois villas construites et non terminées. La problématique posée est la suivante : que pouvons-nous faire de ce foncier, pour proposer un projet d'habitat qui réponde aux besoins et aspirations sociales de la commune, à savoir un projet de qualité humaine et environnementale à faible coût, car la commune n'a pas les moyens financiers de lotir à elle seule le terrain ?

Pour les porteurs de projets individuels, le constat de départ est l'envie d'accéder à un projet en lien avec leurs motivations personnelles et leur budget. Ce projet a été sollicité par plus de cinquante personnes en un an pour une capacité d'accueil de huit lots en construction.

[7] Extrait d'un entretien avec le maire de la commune en 2015
[8] Françoise Edmond-Morin, Actes des rencontres habitat rural, RELIER. 2008
[9] Extrait des comptes-rendus de programmation participative sur la commune de Luc-sur-Aude. Consultable en mairie. Année 2016.

L'ensemble de ces personnes présente des motivations et des aspirations différentes, mais elles se rejoignent sur la confiance en le projet du fait de la participation de la municipalité et de professionnels accompagnant la démarche (paysagiste, urbaniste). Plusieurs d'entre elles pointent le fait que beaucoup de projets n'ont pu voir le jour faute d'accompagnement de professionnels ou de reconnaissance des élus locaux. Cet écueil a également été pointé lors de la première mission du stage qui visait à organiser l'information pour apporter des outils d'aide à la décision aux élus. Pour cela, j'ai été à la rencontre de différents réseaux (Alter Habitat Midi-Pyrénées, Thal-Archi à Pau etc.), qui ont pour missions la promotion et le développement de l'habitat participatif, en Midi-Pyrénées et en Aquitaine, ont confirmé l'importance d'un accompagnement de professionnel pour mener à bien ce type de projet.

Témoignage : *« Je suis intéressée par votre projet, son point fort étant pour moi qu'il est porté par la municipalité. J'ai fait l'expérience d'un projet d'écolieu à visée paysanne et culturelle très ambitieux pendant huit mois en 2014-2015, mais le groupe s'est scindé peu avant la signature chez le notaire, sans qu'on ait eu la possibilité d'un encadrement ou d'une médiation. »*

Concernant le **parc solaire**, le constat initial pour les élus est la question de la consommation énergétique. Avant de se positionner sur la production d'énergies renouvelables, la commune a réfléchi à sa consommation en étudiant les économies d'énergies possibles et elle a changé de fournisseur d'électricité en passant en 2013 d'EDF à Enercoop, un producteur et distributeur d'électricité 100% renouvelables. C'est ensuite qu'est venue pour la commune la possibilité de devenir producteur d'énergies renouvelables. Elle a été démarchée par plusieurs développeurs car ses ressources naturelles comme le vent et le soleil sont bien orientés. Mais aucune des démarches entreprises ne semblaient correspondre aux besoins des élus. Pour cela, la mairie s'est associée à l'entreprise Soleil du Midi, du fait de ses compétences, de son expérience et de ses aspirations sociales *« on s'est retrouvé avec Jean-Claude Pons (le Maire de la commune) sur la façon de faire, disperser les énergies renouvelables de manière décentralisé. Ouvrir le capital à ceux qui habitent dans le coin. Je milite dessus depuis 15 ans[10]».* De plus, Soleil du Midi a construit des parcs de petite taille à proximité : Couiza, Mouthoumet.

Les constats de départ pour les bénéficiaires ont pu être recueillis à travers le premier stage, qui était rappelons-le, de travailler sur l'acceptabilité de la population locale au projet. Pour cela, une pré-étude sociologique a été réalisée en 2015 afin de connaître les attentes, les questionnements des habitants sur ce projet. L'enquête a été réalisée auprès de 27 foyers sur les 70 de la commune.

Focus méthodologie de l'enquête : ces 27 foyers ont été sélectionnés selon une méthodologie sociologique représentative au plus proche du territoire. Pour cela, plusieurs critères ont été retenus. Tout d'abord :

- un critère **démographique** composé sur l'origine de l'installation au village, les « natifs » et les « nouveaux résidents ». Nous entendons par natif le fait d'avoir passé plus d'une vingtaine d'années sur le village et/ou d'être originaire de ce canton ou des cantons aux alentours. Cette façon de voir ce critère est discutable, dans le sens

[10] Extrait de l'entretien réalisé avec Benoit Praderie, directeur de Soleil du Midi. Année 2016

ou être natif de quelque part c'est l'endroit dont nous sommes originaires, hors cette dimension est avant tout un ressenti personnel. Une personne peut être à un endroit depuis plus de 40 ans, sans se sentir native de cet espace. Mais, c'est dans une contrainte de temps, que nous avons choisis ces modalités (plus de 20 ans sur la commune). Nous mettrons en relief lors du traitement des entretiens les éventuels arguments qui pourront aller dans ce sens là. Nous avons également établi une deuxième composante démographique : celle de l'âge au moment des entretiens. La segmentation s'établit sur le fait d'être « actif » ou « retraité ».

- Un critère **géographique** a également été retenu, selon les clivages présentés dans partie contextuelle. L'enquête s'set déroulée dans trois espace de la commune : le centre-bourg, les écart-isolés et les lotissements du haut et du bas village.

Cette enquête avait deux fonctions : d'une part explorer, évaluer les potentialités d'implication des habitants dans le projet et d'autre part, faire remonter leurs interrogations et leurs points de vue quant à son fonctionnement. Au final, les conclusions de l'enquête visaient à établir un état des lieux afin de faciliter les conditions d'une acceptation large et de préparer au mieux les différentes formes d'implication. L'objectif politique actuel est d'avoir au moins 30% de participants sur la commune, soit environ 20 foyers sur les 70. Actuellement, 17% de la somme collectée provient de la commune de Luc-sur-Aude, ce qui représente 26 personnes confondues (adultes, enfants) soit 13 foyers, depuis le lancement de la collecte en octobre 2015.
En résumé, les aspirations des habitants du village ont été recueillies à travers cette enquête. Les habitants ont soulevé plusieurs préoccupations : l'organisation financière du projet, des questions techniques sur l'installation photovoltaïque, des questions relatives à la structure juridique à mettre en œuvre, la dimension écologique, la mobilisation citoyenne, la politique locale et pour finir, la dimension paysagère. A ce stade des opérations, les marges de progrès qui ont été pointées se sont axées sur la nécessité d'obtenir des informations supplémentaires concernant les différentes préoccupations. C'est pourquoi un dossier complet a été réalisé à la suite de cette étude, pour apporter les informations demandées aux habitants. Les élus de la commune se sont impliqués en rencontrant chaque foyer du village avec ce dossier. Les rencontres se sont organisées en porte-à-porte par des rendez-vous individuel et sur l'ensemble des foyers les élus ont récupéré entre 25 et 30 engagements de souscriptions de parts.
Les deux projets portés par les élus répondent à une volonté de « faire des choses, d'expérimenter[11] » des initiatives, qui apportent des réponses concrètes à des problématiques rencontrées par la commune et construites pour proposer des solutions « nouvelles » face aux besoins des bénéficiaires. Ces projets apportent cependant des réponses différentes. Il y a la question de l'aménagement d'un terrain en désuétude pour proposer un habitat de qualité en milieu rural et celle du développement d'énergies renouvelables ouvert à l'investissement citoyen, pour une économie de proximité. Les propositions en cours d'expérimentation ne sont pas courantes dans le paysage des politiques publiques en milieu rural. Il faut souligner la prise de risque d'un élu local. Le moteur de l'action est porté par une volonté politique et un réseau conséquent à travers le

[11] Extrait de l'atelier participatif n°1 avec les élus de la commune « Que représente Luc-sur-Aude pour vous aujourd'hui ? » - 29 juin 2016.

profil des élus, les expériences inspirantes, les partenariats de confiance et l'implication des bénéficiaires.

Figure 6 "Plan de situation des projets de la commune de Luc-sur-Aude"

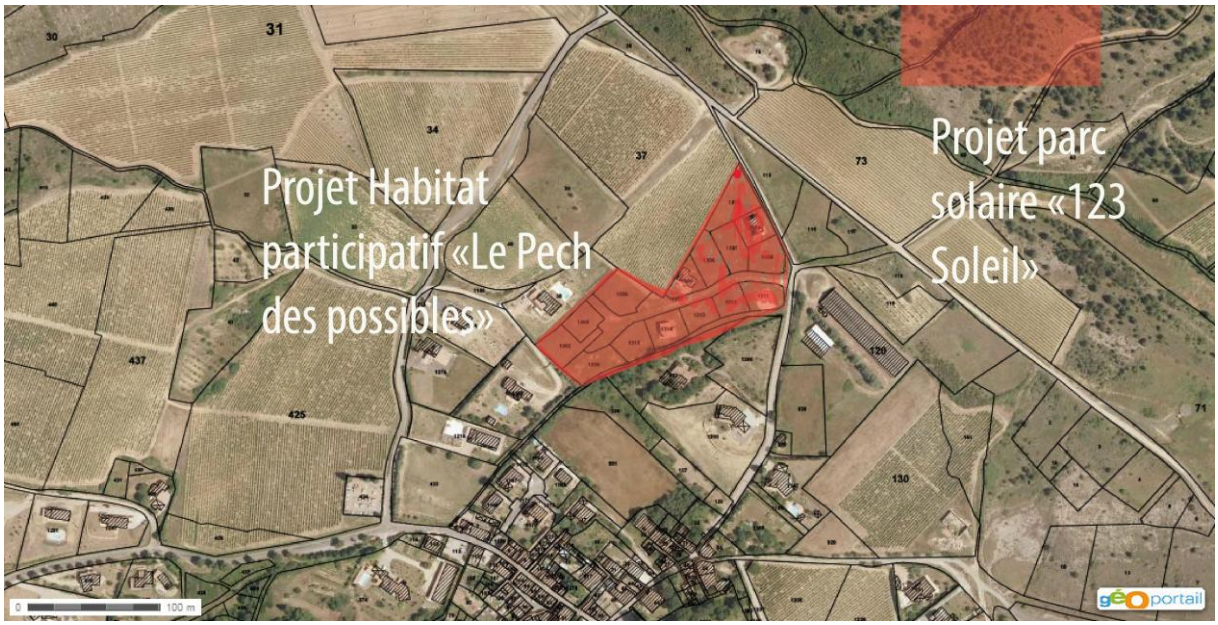

► **Quel est le besoin à (mieux) satisfaire ? Quel est le problème à résoudre ?**

Pour le projet **d'habitat participatif**, le problème de départ des élus est la désuétude d'un terrain suite à la faillite d'un promoteur immobilier en 2009. Le questionnement initial est le suivant : « que faire de ce foncier et de ces maisons ? Quels projets peuvent avoir un impact favorable sur la commune? ». À noter qu'il existait plusieurs projets pouvant faire écho à l'idée de produire de l'habitat « innovant » sur la commune. En 2014, ont été inaugurées trois maisons rénovées en logements sociaux. L'ensemble de ce parc a été réalisé en éco-construction avec le centre de formation professionnelle basé à 10 kilomètres par des chantiers-école. Un projet d'éco-hameau avait déjà été discuté sous le mandat précédent du Maire, mais il n'a pas pu voir le jour pour des raisons économiques. Le besoin à satisfaire s'attache principalement à pouvoir proposer à la fois du locatif en rachetant les maisons existantes sur le terrain « le Champ des Coutieux » et de la propriété privée en vendant les espaces interstitiels au prix coûtant relativement bas de 5 € le mètre carré.

Figure 7 "Illustration du contexte foncier pour le projet d'habitat participatif"

Le problème à résoudre est formulé à l'automne 2015 dans le cahier des charges du projet d'habitat participatif de la commune incluant des extraits de la charte des collectivités en matière d'habitat participatif :

« Les formes d'urbanisme proposées aujourd'hui aux candidats à la propriété ou à la location restent insatisfaisantes car elles imposent un urbanisme répondant davantage aux contraintes du lotisseur (réglementation, coût, topographie…) et pas forcément aux attentes des futurs habitants ou, au confort des habitants pris dans leur ensemble (convivialité, espaces pour les enfants, communication…) ; elles peuvent regrouper des habitants aux choix de vie très différents qui engendreront des conflits de voisinage parfois difficiles ».

Le besoin à satisfaire pour l'ensemble des bénéficiaires consiste à pouvoir mettre concrètement en pratique leurs aspirations sociales (présentées plus haut).Il existe toutefois plusieurs besoins, à nuancer selon le profil des participants. Pour une majeure partie, les candidats sont des personnes militantes et engagées dans plusieurs domaines : agriculture paysanne, culture, bien-être corporel, enseignement, écologie, éco-construction etc. Ce projet a rassemblé des personnes présentant des similitudes dans leurs motivations. Cependant les besoins ne sont pas tous identiques. Pour une partie, l'enjeu réside dans l'accès à un projet d'habitat participatif encadré dans des conditions optimales afin de pouvoir réaliser leurs projets dans les meilleurs délais. Ce profil a déjà souvent participé à des expériences similaires qui n'ont pu voir le jour faute d'encadrement suffisant. C'est un profil plus avancé dans le projet. Le prix attractif du foncier n'est pas une des premières motivations mise en avant. C'est le lien social de ce type de projet qui prime. Pour d'autres, les besoins sont plus variés : avoir accès à un foncier pour développer un type d'habitat « léger » et rencontrer un esprit de « communauté » partageant les mêmes aspirations sociales, participer à un lieu d'expérimentation faisant écho à leurs représentations d'un mode de vie à la campagne. Ce sont souvent des personnes venant d'un contexte urbain ou rural avec peu de moyens financiers. Le troisième type de besoin est souvent caractérisé par des femmes âgées seules qui souhaitent bénéficier d'accès à une solidarité intergénérationnelle et projeter une fin de vie dans un lieu où l'on prend soin les uns des autres. La commune a été sollicitée par cinquante foyers, dont plus de 60 % provenant de communes voisines, pour le projet qui ne comporte que huit à neuf lots. Toutefois, trois voire quatre foyers seulement composent actuellement le noyau dur. Nous pouvons nous questionner sur les raisons de cette forte ventilation entre les arrivées et les départs des candidats au projet, malgré le fait que ce soit un indicateur largement partagé par les autres expériences. Une des principales raisons peut-être liée au contexte socio-économique appauvri du territoire audois qui draine une population ne pouvant avoir accès à ce type de bien pour des raisons économiques. Le département de l'Aude est le troisième département de la région Occitanie le plus touché par le chômage et le quatrième de France métropolitaine. En 2012, 12,9 % des actifs audois sont au chômage, contre 11,2 % dans la région et 9,4 % en France métropolitaine. De faite, une majeure partie des sortants de la première vague se sont retrouvés confrontés à la réalité économique de ce type de projet. La deuxième vague de sortants est liée aux réalités environnementales du terrain et/ou du groupe (trop de soleil, pas en accord avec le groupe etc.) On peut avancer l'hypothèse qu'une partie du problème à résoudre pour les participants sortants consiste à réfléchir aux modes d'accession à la propriété privée bien qu'ils ne possèdent par les ressources nécessaires au format actuel du projet.

Concernant le **parc solaire**, la problématique de départ tient à l'insatisfaction de la mairie vis-à-vis des développeurs dit « classiques ». Leurs organisations ne permettent pas d'impliquer les habitants dans la démarche de projet. La commune de Luc-sur-Aude mène une réflexion sur la production et la consommation des foyers pour proposer un projet de proximité sur la base des aspirations sociales des élus et des habitants. Le besoin à mieux satisfaire dans ce projet est le même pour les porteurs de projets, les élus, que pour les bénéficiaires. Il est question ici de pouvoir donner accès aux citoyens la possibilité d'être acteur pour la transition énergétique.

►Quel est le territoire couvert par l'action ?

Le territoire couvert par l'action comprend plusieurs échelles. Allant de celle individuelle, à celle des organisations publiques privées. Le territoire étant le système d'action local composée de ces échelles. C'est à travers ces trois espaces d'interactions que l'ont peut mettre en lumière les liens qui se sont tissés entre les différents lieux géographiques et les différentes relations.

Figure 8 " Échelle du territoire couvert par l'action"

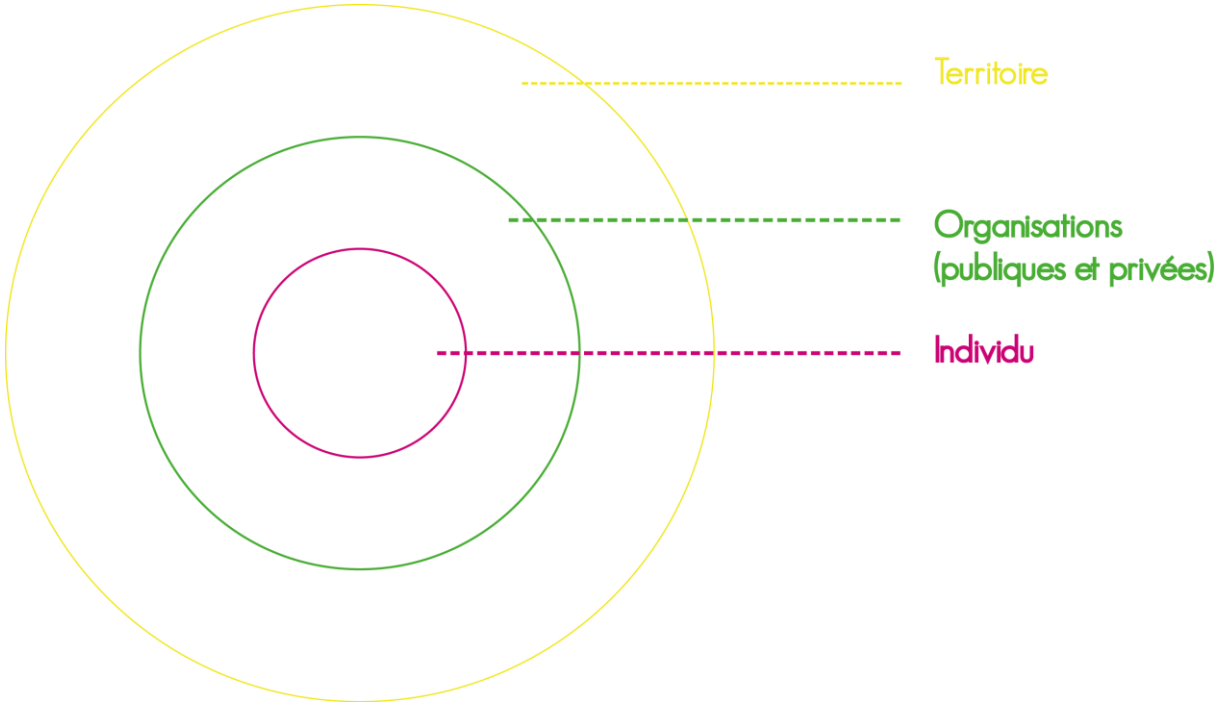

A **l'échelle individuelle**, on parle des parcours des individus, des valeurs avec lesquelles ils se sentent en accord. Il s'agit aussi d'une échelle de proximité relationnelle. L'ensemble des acteurs-élus de Luc-sur-Aude ou les bénéficiaires directs- investis dans les deux projets se rejoignent sur une perception commune d'une finalité partagée : une transition énergétique partant de la base et la production d'un habitat durable humainement et écologiquement. Et ce, avec l'envie d'être acteur de cette transition écologique, humaine et économique. La proximité relationnelle à l'œuvre dans ces projets est un travail de longue haleine. Elle peut être à la fois considérée comme une ressource et un facteur de levier pour activer les bons réseaux et à la fois, comme une contrainte dans certaines situations. C'est le premier chaînon qui construit l'environnement et qui permet un découplage à la fois géographique et relationnel. C'est à cette échelle que l'on retrouve la majeure partie de l'activation des ressources économiques et de la mobilisation des ressources humaines des projets.

L'échelle des organisations représente la sphère publique et socio-économique des acteurs investis dans les projets qui amènent de la matière (compétences, savoir-faire, ressources etc.) dans leur développement (voir figures n°13 et 14). La question de départ pour les élus est liée à son environnement stratégique : avec qui doit-on s'associer pour garantir une finalité commune et partagée? Quelle information et où allons-nous la chercher ? Pour les bénéficiaires : est-ce que ce projet va répondre à mes attentes individuelles et collectives ? À cette échelle les perceptions ne sont pas toutes communes. C'est le siège des confrontations et des négociations sur les finalités et les objectifs poursuivis des projets. C'est à cette échelle de faite que l'on observe la construction du modèle économique. C'est l'étape d'identification des ressources disponibles qui sont à proximité géographique ou relationnelle (réseaux).

Le territoire peut être compris ici comme l'enveloppe de ces deux échelles d'interactions qui conduit le tout à des résultats plus ou moins partagés. Il évolue en fonction des nouveaux indicateurs qui rentre en considération dans les projets et amènent des modifications dans le calendrier, le relationnel entre acteurs, les objectifs poursuivis. Il est un corps construit socialement par les interactions entre individus.

D'une manière générale, les projets de la commune s'inscrivent sur le territoire communal, c'est ce que nous qualifions de proximité géographique. Les actions de ces projets impliquent plusieurs réseaux, caractérisés par un chaînage de relations, c'est ce que nous qualifions de proximité relationnelle. Le cadre territorial couvert par les actions du projet s'inscrit à différentes échelles spatiales, du fait des interactions entre acteurs. Le territoire du projet concret et le territoire élargi font ainsi référence aux réseaux qui, ensemble, forment le système d'action local. Les deux dimensions composent la couverture du territoire d'action. Les projets traités dans ce rapport s'intègrent dans un développement local du territoire par une logique de projet. Il y a une « imbrication entre le territoire socio-économique (mobilisation de l'action), le territoire culturel (mémoire, représentations sociales) et le territoire politico-administratif »[12].

►Ce constat est-il partagé par d'autres acteurs du territoire ?

Il existe une reconnaissance au niveau national de la mise en œuvre de ce type de projets. Il suffit de regarder l'évolution du contexte institutionnel, qui reconnait depuis la lOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové le développement et la mise en œuvre de projets d'habitat participatif. Ou par la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour la reconnaissance de l'association de collectivités et de citoyens dans des projets d'énergies renouvelables. Ainsi plusieurs projets fleurissent en France et permettent d'organiser le monde professionnel et de créer de nouveaux métiers nécessaires au développement de ces initiatives. Cette organisation a permis par la suite de créer un cadre législatif et une reconnaissance

[12]Danièle Demoustier, « 3. ??? L'économie sociale et solidaire et le développement local », *in* Jean-Noël Chopart *et al.*, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte « Recherches », 2006, p. 115-132. Extrait p 118.

institutionnelle indispensables à la diffusion et au découplage de ces projets. Pour l'habitat participatif, de plus en plus de plateformes et d'associations ont vu le jour pour encadrer le développement de ces projets (Animacoop, Association RELIER etc.). Les métiers « d'accompagnateur » et « d'animateur » se sont développés et des formations ont été mises en place depuis peu pour transmettre les compétences et savoir-faire nécessaires à ces nouvelles fonctions. Pour le parc solaire, c'est le même constat : plusieurs organisations régionales se sont montées en France pour accompagner ces projets (le réseau Taranis en Bretagne, Énergie Partagée en région PACA etc.

Si on se rapproche du territoire, les bénéficiaires du projet d'habitat participatif à Luc-sur-Aude partagent le constat sur l'intérêt d'avoir accès à ce type de service, comme le démontrent plus de cinq projets en cours d'élaboration (avec lieux déjà établis) et beaucoup de sollicitations selon le Conseil d'Architecture et d'Environnement de l'Aude[13] (CAUE) sur le territoire de la Haute-Vallée de l'Aude. Ces projets ne sont pas associés à des collectivités et ne partent pas du même constat ou des mêmes aspirations sociales mais ils sont accompagnés par diverses structures. Exemple avec le projet de la Cité Naturelle à Rennes-le-Château pour lequel une entreprise en éco-construction accompagne les individus dans les techniques d'autopromotion de leur habitat ; À Sougraigne, c'est un facilitateur qui intervient avec pour objectif d'accompagner les discussions afin de prévenir des conflits relationnels dans la construction du projet. Le constat est partagé sur la nécessité de bénéficier d'un accompagnement professionnel externe.

Cependant, le projet de Luc-sur-Aude est le seul dont l'origine tient aux élus de la commune qui prennent le rôle du facilitateur dans la démarche. On comprend bien qu'il y a deux niveaux d'analyse quand on parle de constat partagé. D'une part, celui des bénéficiaires et d'autre part, celui de la commune. Ce dernier n'a pas accès à autant d'encadrement que peut l'avoir les bénéficiaires. Même si l'on observe une adaptation des structures qui accompagnent les collectifs d'individus ou les collectivités urbaines, il est plus difficile d'avoir accès à une méthodologie adaptée pour le milieu rural, comme le souligne le cabinet d'études qui accompagne le projet à Luc-sur-Aude : *« La méthodologie est expérimentale et nous devons adapter nos méthodes au contexte de terrain en milieu rural, sans bailleur sociaux et avec des profils économiques très diversifiés[14] »*.

Concernant le **parc solaire**, le constat peut également être partagé au niveau du territoire audois avec l'exemple de l'institutionnalisation de l'accompagnement des collectivités pour le développement des énergies renouvelables de proximité, avec un pôle de compétence pris en charge par le Syndicat audois d'énergie (Syaden) depuis le début d'année 2016.

[13] Données récoltées lors des nombreux échanges avec certains membres du CAUE et à travers différentes participations dans des manifestations.
[14] Extrait des observations avec le cabinet d'études SCIC « Faire-Ville ». Année 2016

►Est-il partagé/porté par les bénéficiaires eux-mêmes ?

Les bénéficiaires des projets sont à la fois producteurs et bénéficiaires de service. Le parc solaire est financé par les investisseurs locaux représentés en majorité par des citoyens qui recevront le coût de revient de la vente d'électricité produite. Pour l'habitat participatif, les candidats qui souhaitent acheter une parcelle produisent l'environnement paysager, architectural et humain du projet dont ils seront les futurs habitants.

Dans le cas de **l'habitat participatif**, le besoin de départ est d'avoir accès à un foncier permettant de mettre en pratique leurs aspirations sociales à travers l'habitat. Le cadre de la commune permet cette réalisation selon un environnement préalablement bien défini. Certaines variables financières sont déjà organisées, notamment la sélection du cabinet d'études qui accompagne la démarche et qui s'est effectué via les connaissances interpersonnelles du maire. Il a également invité un architecte indépendant dans le projet, ce qui a engendré des problèmes d'ajustements et de définition des rôles entre les différents accompagnateurs. C'est un élément qui peut être contestable car *in fine,* ce choix sera amorti sur la vente des lots, donc par les bénéficiaires. On peut imaginer que ce choix aurait pu être pris en concertation avec les intéressés. Cependant, on peut également prendre cette décision comme une force car le Maire a été moteur et a rapidement amorcé une dynamique de groupe.
Dans le même ton, une association a été créée à l'initiative de la commune pour supporter les recherches de financements. Elle est présidée par une élue, à la demande du maire, et elle est composée de tous les candidats actuels. Elle a été créée initialement pour des tâches administratives et ne présente pour le moment aucun contenu d'animation. Le fait qu'elle soit présidée par une élue, souligne le point d'équilibre à trouver entre un leadership pour mener de front les projets et l'autonomie des bénéficiaires dans la prise de décision.

Nous pouvons observer que les participants adhèrent à la démarche petit à petit. Il faut un certain temps pour comprendre le processus et les mécanismes opérationnels de l'habitat participatif. Le constat partagé en construction nécessite des ajustements de la part des différentes parties prenantes au fur et à mesure de l'avancement dans le projet. Il ne garantit pas l'adhésion de tous les candidats potentiels connus à ce jour. L'enjeu est de pouvoir établir une méthodologie adaptée au contexte social des individus, à celui du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude aux conditions d'opérationnalité de la commune.

On peut pointer des marges de progrès à faire sur les propos avancés ci-dessus, afin de pouvoir créer des espaces permettant une véritable implication des bénéficiaires et les rendre acteur de ces projets. Ce travail nécessite du temps d'animation et de coordination. Et le maire de la commune se retrouve souvent seul face aux démarches à entreprendre.

Concernant le **parc solaire**, les bénéficiaires directs du projet partagent "a priori" les mêmes constats et les mêmes inspirations sociales sur les questions du développement des énergies renouvelables de proximité. Nous utilisons le terme a priori car il semblerait judicieux de pouvoir confirmer ce propos en réactualisant l'enquête sociologique pour appuyer cette question. C'est un indicateur que nous pouvons identifier comme une marge de progrès à

faire. Le constat n'est pas porté mais partagé par les bénéficiaires eux-mêmes, par le fait d'investir dans un projet d'énergies renouvelables de proximité.

►Quel est l'idéal vers lequel le projet souhaite tendre ?

L'idéal du projet d'après la commune, consiste à pouvoir mettre en actes des projets d'intérêt général. Le cas de l'habitat participatif permet de répondre à plusieurs enjeux :

- il génère des liens sociaux, de l'entraide, de la mixité qui lui donne une dimension d'utilité sociale.
- il apporte une réponse alternative et innovante aux difficultés d'accès au logement et d'entretien du patrimoine.
- il promeut un habitat durable qui intègre pleinement la dimension environnementale[15].

Pour le parc solaire, l'idéal est de "faire sa part" sur les questions de transition énergétique, dans l'idée : à chaque commune son moyen de production d'énergies renouvelables de proximité. L'idéal tend pour un développement durable des territoires en prenant pour appui un localisme économique.

►Quels sont les changements visés/générés pour y parvenir ?

D'une manière générale les changements visés pour parvenir à cet idéal prennent racine sur la volonté de développer un territoire -ici la commune- en améliorant la qualité de vie.

Concernant l'habitat participatif :

- Sensibilisation pédagogique entre les différents acteurs (bénéficiaires, élus et partenaires) pour amener de la connaissance nécessaire à la conduite d'un habitat participatif.
- Les élus s'engagent à travers une politique locale de mettre en œuvre en pratique les aspirations sociales partagées au sein du conseil municipal.

Pour le parc solaire, les changements visés sont les suivants :

- Engagement d'élus locaux pour la mise en œuvre d'un projet de territoire.
- Communication et essaimage : participation de la commune à l'ensemble des sollicitations pour présenter le projet.
- Travail sur l'implication des élus et des habitants dans le projet.

[15] Laurent A.L « Le livret Blanc de l'habitat participatif » ; Eco-Quartier Strasbourg, 2011. P4.

I. PROCESSUS

L'objet de la dimension qui s'attache à détailler le processus est de pouvoir mettre en lumière la mise en œuvre des projets sur les aspects collectifs de l'ancrage territorial, des questions de gouvernance et, du modèle économique pluriel. Il faut pouvoir détailler dans le temps et dans l'espace le modèle de développement et pouvoir analyser de quelles manières les différentes phases et acteurs interviennent dans la conduite de projet. Pour cela, il est intéressant d'observer le cycle de vie d'un projet qui peut se composer de quatre grandes étapes imbriquées les unes au autres et non pas de manière seulement chronologique.

L'émergence est la phase d'étude nécessaire pour valider l'opportunité économique, humaine et environnementale du projet, afin de poser les bases d'un développement opérationnel.

Le développement intervient après la phase d'étude qui aura pointé l'opportunité du développement. C'est le moment de sélectionner les partenaires techniques et financiers, de réaliser les études de faisabilité et de créer une structure juridique pour organiser les différentes opérations dans le temps.

La construction se caractérise par la levée de fonds et l'investissement économique dans le projet. Sur le plan juridique, c'est la mise en place de la relation contractuelle entre les différents acteurs du projet.

L'exploitation, c'est la dernière étape du projet qui se caractérise par la mise en œuvre des finalités concrètes. Pour le parc solaire citoyen, se sera la vente d'énergie, le partage des bénéfices et la maintenance. Pour l'habitat participatif, le moment où les propriétaires entreront dans les lieux.

Figure 9 "Cycle de vie d'un projet"

Les projets à Luc-sur-Aude en sont en phase de développement. L'analyse du processus se fera en deux temps : un état des lieux de l'existant sera présenté dans les réponses aux questions soulevées par la méthode des « Capteurs » et nous proposerons une synthèse à la fin de l'analyse de cette dimension, pour mettre en perspective des leviers d'actions au regard d'une innovation sociale.

Collectif

►Qui a initié le projet ? Qui porte le projet ?

L'initiative des projets est portée par le Maire de la commune avec les élus. Ils ont associé différents partenaires techniques et stratégiques pour accompagner la démarche :

- Habitat participatif : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) par la coopérative Scic « Faire-Ville » basée à Toulouse.
- Parc solaire : un développeur Soleil du Midi basée dans l'Aude, sur la commune de Villemoustoussou.

►La réponse apportée est-elle produite de manière collective ?

Concernant **l'habitat participatif**, l'échelle de la réflexion sur les réponses à apporter émerge à partir de la commune. Les élus se basent sur les échanges entre les différents acteurs et tentent d'apporter des réponses aux besoins identifiés.
Par exemple, les habitants qui souhaitent accéder à la propriété disposent la plupart du temps d'un faible revenu et souhaitent construire tout ou partie de leur habitation eux-mêmes ; c'est une composante essentielle de leurs aspirations sociales. La commune en tient compte pour réfléchir au processus de développement du projet (comment ? pourquoi ? pour qui ?), et pour co-construire avec le cabinet d'étude une offre adaptée à la demande des participants. Une piste de solution a été étudiée avec le bailleur-social Marcou Habitat. Il est intéressant de préciser qu'il a été le seul sur les trois bailleurs sociaux audois à répondre à la sollicitation. Cette indifférence quasi-générale face à ce type de projet illustre l'inadéquation des services proposés face aux besoins soulevés par ce type de projet. Cependant, Marcou Habitat n'a pas donné suite malgré son intérêt pour le projet, suite à un entretien et à sa participation à une réunion de programmation participative. On peut émettre l'hypothèse que les politiques d'intervention des bailleurs sociaux audois à travers leur contexte institutionnel, administratif et financier ne sont pas adaptés pour construire des réponses à de tels projets innovants qui nécessitent des ajustements de fond dans leurs pratiques.

La production de ces réponses entraîne toutefois des confusions entre les différents acteurs. Par exemple, les réunions de lancement de la programmation participative (phase de développement) ont eu lieu avant même d'avoir l'ensemble des éléments technico-financiers pour établir une fourchette de prix du terrain aux bénéficiaires (phase d'émergence). Cette situation a amené plusieurs réponses « floues » dans les premières discussions qui questionnent les rôles des différents acteurs. Cependant, malgré ces zones d'incertitudes, autant pour la commune que pour les bénéficiaires et le cabinet d'étude, les discussions amènent des échanges sur la place faite au collectif. La volonté du Maire et d'une majeure partie des bénéficiaires d'avancer rapidement sur certains points a amené à traiter les questions de méthodes avec profondeur. Il a été nécessaire pour le cabinet d'étude de faire preuve de pédagogie envers les élus et les participants afin d'expliciter le caractère expérimental du projet à Luc-sur-Aude, et l'ajustement essentiel de leurs pratiques pour permettre de répondre à l'ensemble des besoins. Cette confusion, ou cette phase d'incertitude est un temps nécessaire à la mise en place des relations de confiance entre les différents partenaires. On doit prendre le temps de parler le même langage et de comprendre les enjeux des différents membres du projet.

En s'appuyant sur la méthodologie du cabinet d'études, on peut dire qu'à l'échelle du groupe de participants, les réponses apportées sont produites de manière collective. Au départ, un entretien individuel avec le cabinet d'étude met en lumière la solvabilité économique de chacun. Ensuite, le processus de programmation est participatif. Il concerne les différents points paysager et urbanistique d'ensemble, comme par exemple les limites intérieures du lot, les limites extérieures, l'orientation des maisons, l'optimisation du découpage parcellaire, les espaces privatifs, les espaces collectifs etc. Ces différents points sont mis au vote avec l'aide d'un support (voir figure n°10 ci-dessous). Les conditions du vote ont été définies en préalable de séance : à l'unanimité, à la minorité de blocage, ou autres systèmes de représentation.

Figure 10 "Illustration de la méthodologie du cabinet d'étude"

► Focus : l'habitat groupé participatif est une forme d'habitat intermédiaire entre individuel et collectif, né de l'engagement préalable et de la coopération des futurs habitants aux divers stades de sa production et de sa gestion. Ce principe suppose que les habitants se réunissent en amont de l'opération et participent à sa programmation, à son financement, voire dans une certaine mesure, à sa conception et à sa construction. Il place ainsi les hommes au commencement de l'architecture et non à la fin. Un tel projet participatif permet que (la construction de relations durables entre des personnes se fassent ensemble. Il permet ainsi une conception adaptée à tous et à chacun selon ses attentes, ainsi que la mutualisation choisie d'espaces et de services. L'habitat groupé participatif est une solution aujourd'hui pour les familles qui aspirent à un habitat choisi, durablement approprié, et qui ne veulent ou ne peuvent pas accéder à une maison individuelle isolée. Il participe ainsi à un développement durable des nouveaux quartiers sur le plan social, économique et environnemental et à un véritable renouvellement urbain pour des quartiers dévalorisés. En règle générale, ce type de projet va au-delà de la co-conception de l'habitation. Il amène à consolider le groupe autour de projets communs : jardins partagés, moyens de production d'énergies renouvelables, espaces collectifs (laverie, chambre d'amis etc.).

Concernant **le parc solaire,** il peut y avoir également deux niveaux de lecture. Actuellement, le processus en est aux avancées techniques dans le montage de projet. Elles sont réalisées de manière individualisée entre la commune et les partenaires impliqués au projet : Enercoop ,ex-Région Languedoc-Roussillon, ADEME, Enedis (ex-Erdf), le développeur Soleil du Midi, Énergie Partagée, Énergies Citoyennes Languedoc Roussillon, Enerfip. Il existe des relations particulières :

- entre la Région Languedoc-Roussillon, l'ADEME et Enercoop. Ils ont réalisé conjointement l'appel à projet dans lequel la commune a été sélectionnée ;
- entre Enercoop, Énergie Partagée et Energies Citoyennes Languedoc-Roussillon qui sont dans les mêmes aspirations sociales et qui travaillent pour une finalité conjointe ;
- entre Soleil du Midi et Enedis (ex-ERDF) pour les aspects techniques entre le développement du parc et le raccordement ;
- et entre la commune et l'ensemble de ces parties prenantes.

Le collectif est donc organisé au niveau des équipes techniques des différents acteurs du projet.

Le deuxième niveau, est celui du rôle des citoyens qui interviendra par la suite, à travers leurs investissements et leur participation aux décisions en tant qu'actionnaires de la future société locale de production. Cet indicateur reste encore à construire et l'implication des bénéficiaires est encore à aménager.

D'une manière générale pour les deux projets, l'état des lieux actuel amène une confusion entre la phase d'émergence et de développement. Elles se croisent alors que les études d'opportunités ne sont pas encore achevées et que les démarches sont déjà été enclenchées concernant les prestataires et les financements. Ce chevauchement entre les deux étapes est du en partie au fait que le contexte d'émergence ne présente pas de cadre établis et nécessite d'avoir des moyens d'actions concret pour la mise en œuvre de ses expériences.

Cette situation est en partie responsable des problèmes de calendrier et de certains des problèmes techniques dans les projets. Cette dimension collective n'est pas prise en compte en amont dans la phase de développement des projets et elle n'est pas organisée pour permettre un travail collectif entre la commune, les bénéficiaires et les partenaires.

► Quels sont les acteurs qui participent au projet ? De quelles manières participent-ils ? Quels sont leurs apports ?

Indication de lecture pour les figures suivantes.

- Nature du relationnel :
    - Partenaire stratégique : ce sont les partenaires techniques sélectionnés nécessaires à la mise en œuvre le projet.
    - Partenaire institutionnel : ce sont les partenaires institutionnels associés au développement financier et technique du projet.
    - Partenaire réseau : ce sont les partenaires « bienveillants » à l'égard du projet qui apportent un appui théorique et des mises en relation entre différents acteurs.
    - Bénéficiaires : ce sont les acteurs bénéficiaires des projets.
    - Porteurs des projets : les acteurs qui sont à l'initiative des projets, en l'occurrence, ici, la commune de Luc-sur-Aude.
    - Environnement du porteur de projet : ce sont les acteurs associés à l'ingénierie du projet.

- Compétences / savoir-faire
- Degré d'implication (de 0 à 10)= froid à chaud

Figure 11 " Acteurs associés au projet d'habitat participatif "

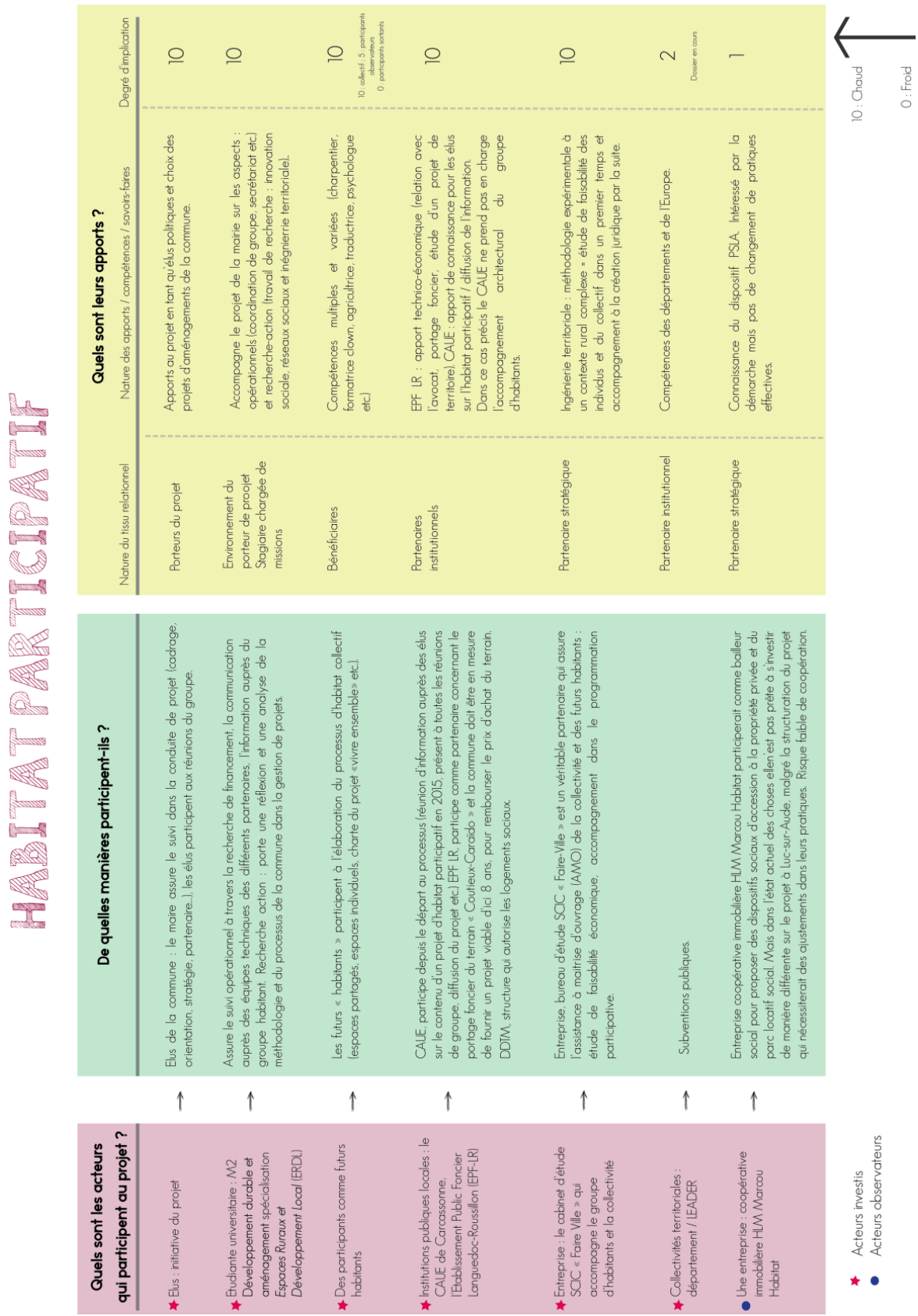

PARC SOLAIRE

Quels sont les acteurs qui participent au projet ?	De quellles manières participent-ils ?
★ Elus : initiative du projet	Quelques élus de la commune participent au suivi du projet à travers leurs compétences et savoirs-faires (animation du site web, communication et distribution des plaquettes, gestion de l'association 123 Soleil etc...) et le maire, quant à lui gère les relations avec les partenaires.
★ Etudiante universitaire : M2 Développement durable et aménagement spécialisation *Espaces Ruraux et Développement Local* (ERDL)	Assure le suivi opérationnel à travers l'actualitsation de la base de données, lettre info, réseaux, communication du projet. Recherche-action : porte une réflexion et une analyse de la méthodologie et du processus de la commune dans la gestion de projets.
★ Des citoyens	Investisseur du parc dans le dispositif de soutien à l'investissement citoyen de l'appel à projet LR 2014, 1€ citoyen = 1 € région . PLus de 130 aujourd'hui.
★ Institutions publiques	Région Languedoc-Roussillon MIdi-Pyrénées et ADEME : lauréat de l'appel à projet en 2014 «production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires».
EQUIPES TECHNIQUES	
★ Enercoop	Partenaire qui accompagne la faisabilité économique du projet avec un tarif d'achat de l'électricité supérieur à celui proposé par ERDF.
★ Soleil du Midi	Partenaire qui accompagne la faisabilité économique du projet avec un tarif d'achat de l'électricité supérieur à celui proposé par ERDF.
★ Enerfip	Enerfip : plateforme de financement participatif pour la transition énergétique (partenaire technique de financement).
★ Erdf	Partenaire obligatoire pour le raccordement au réseau.
ASSOCIATIONS	
★ Enérgies citoyennes Languedoc-Roussillon	ECLR : assure la coordination au niveau régional des lauréats de l'appel à projet et propose un développement de l'accompagnement des porteurs de projets EnR citoyens. Propose une visibilité du projet (lettre info, un soutien réseau...)
★ Energie Partagée Association	Energie partagée association : réseau fédérateur national (même métier qu'ECLR en région)
● Energie Partagée Investissement	Intérêt de la structure à investir dans le projet 123 Soleil.
● Banque NEF concernant un éventuel pré-relais	Banque NEF : contactée pour un éventuel prêt-relais.

Quels sont leurs apports ?

Nature du tissu relationnel	Nature des apports / compétences / savoir-faire	Degré d'implication
Porteurs du projet	Apports au projet en tant qu'élus politique et choix des projets d'aménagements de la commune. Certains élus amènent des savoirs techniques (gestion du site internet, représentation du projet à l'extérieur, gestion associative..), le maire quant à lui gère les relations partenariales.	10
Environnement du porteur de proojet Stagiaire chargée de missions	Compétence communication, coordination d'acteurs, profil pluridisciplinaire (sociologie, économie, géographie), relation de confiance entre les élus et la stagaire.	10
Bénéficiaires	Leurs apports sont de nature financière et par la suite une frange des investisseurs seront investis dans la société locale de production « SAS 123 Soleil ».	10
Partenaire institutionnel	La commune travail sous un cahier des charges précis qui encadre la démarche de projet.	10
Partenaire stratégique	Soutien du projet humainement et économiquement par le réseau Enercoop.	10 (avec passage à 5 dans la négociation : ne pas rentabiliser les parts sociales dans l'objet social d'Enercoop)
Partenaire stratégique	Connaissance technique sur le montage technique de projets dans les énergies renouvelables (étude environnementale, relation avec Erdf, étude technico-financière...).	10
Partenaire stratégique	Outils techniques et financiers pour la participation des citoyens (parts sociales, compte courant d'associés).	8
Partenaire institutionnel	Raccordement au réseau.	2
Partenaire réseau	Communication régionale, mutualisation des connaissances, accompagnement des porteurs de projets (formation...).	10
Partenaire réseau	Communication nationale des projets, formation porteurs de projets. Même métiers que EC'LR.	5
Partenaire réseau	Structure nationale qui investit dans les projets d'EnR citoyens.	5
Partenaire réseau	Banque éthique.	0

★ Acteurs investis
● Acteurs observateurs

10 : Chaud
0 : Froid

Figure 12 "Acteurs associés au projet du parc solaire"

Ancrage territorial

► Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ?

Le territoire couvert par les actions définies dans la mise en contexte se base sur trois niveaux, individuel, organisationnel et territorial. Sachant que les projets sont en phase de développement, il y a déjà des acteurs de la sphère organisationnelle publique et socio-économique qui interviennent pour accompagner l'élaboration opérationnelle. Pour cela, on observe sur les schémas ci-dessous plusieurs échelles territoriales selon le rôle des différents acteurs participants. La sphère socio-économique, qui est plutôt composée des acteurs privés (partenaires stratégiques, base d'information…) provient d'une échelle spatiale éloignée du projet alors que la sphère publique(ressource économique, humaine et naturelle) se trouve inscrite localement.

Figure 13 " Schéma de répartition des acteurs investis autour du projet de parc solaire"

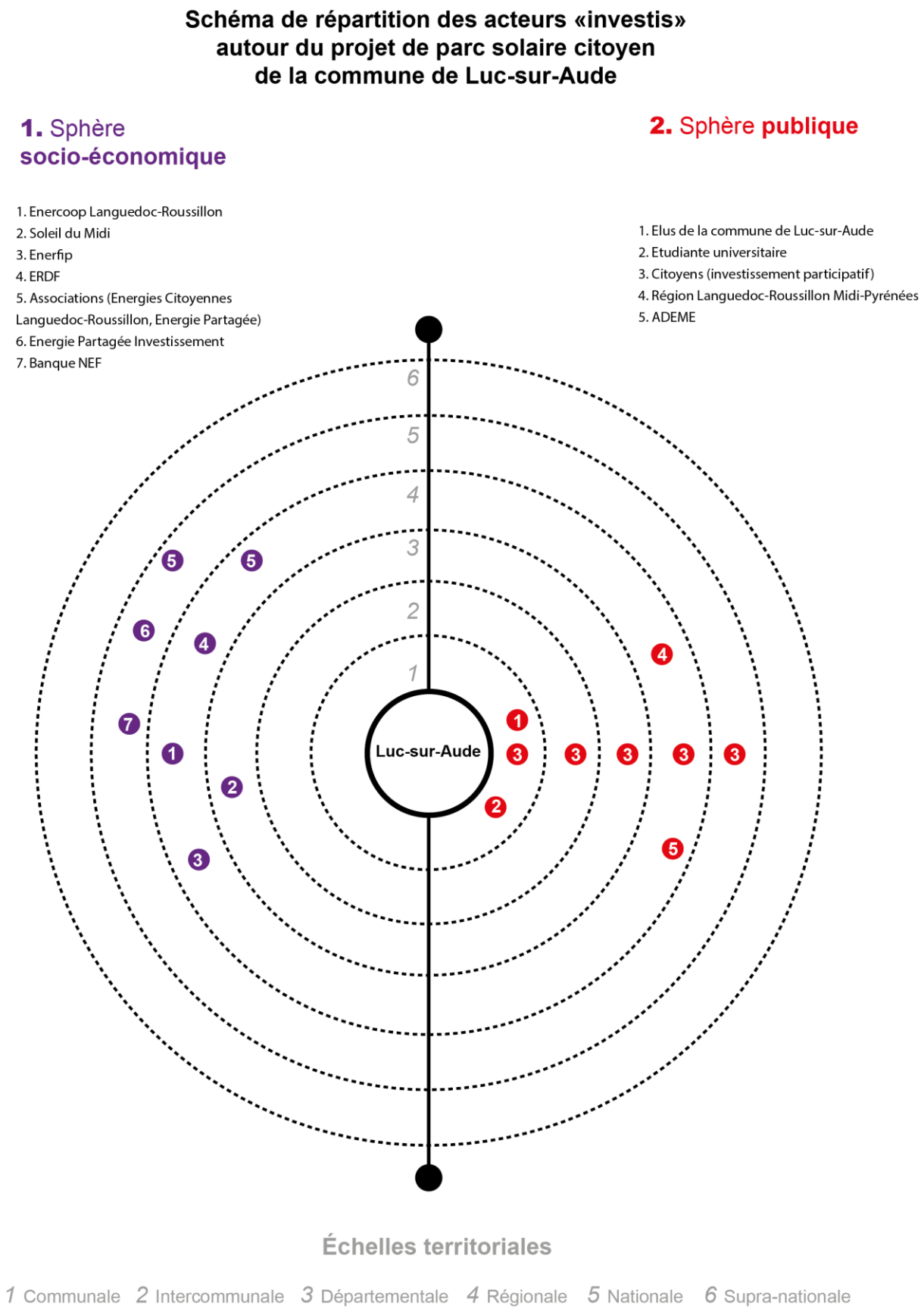

Figure 14 " Schéma de répartition des acteurs investis autour du projet d'habitat participatif"

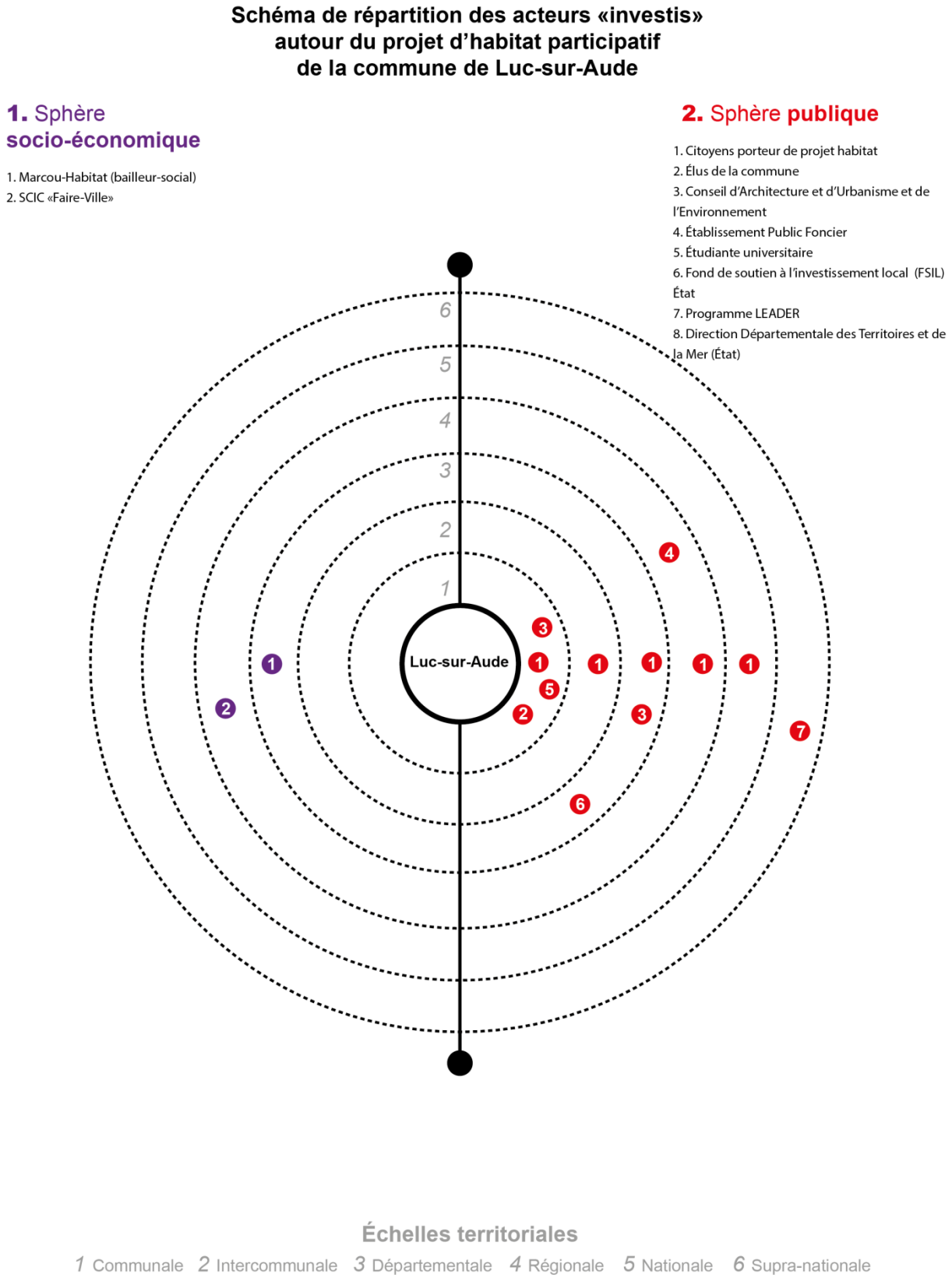

► Le projet s'appuie-t-il sur des ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ? Dans quelle mesure ?

Le schéma à suivre, présente le paysage des différentes ressources à travers lesquelles se construisent les initiatives de la commune. Elles sont classées selon trois échelles administratives :

- Communale
- Régionale (échelle allant de la commune à la grande la grande Région Occitanie)
- Nationale et supranational

Ces ressources ne sont pas fixes. Elles vont être amenées pour certaines à s'approfondir à mesure de l'avancée des projets. Le paysage des ressources devrait évoluer en fonction des nécessités, opportunités, complexités des différentes étapes des projets. Les méthodologies à l'œuvre se construisent avec les expériences pratiques vécues dans les différentes rencontres et échanges. Ces deux projets mettent l'humain au centre de leur développement. Ils ne reposent pas sur une logique purement productiviste, ils essaient d'éviter les exclusions. Pour l'habitat participatif par exemple, le projet prend en considération, dans la mesure du possible, des personnes à revenu modeste. Pour le parc solaire, les enfants peuvent être souscripteurs et les personnes peuvent apporter leur force de travail pour construire le parc envisagé en échange de parts au capital. La participation est et non pas réservée à un cercle restreint.

Concernant les **ressources humaines**, elles sont le fruit d'interactions et de réseaux interpersonnels entre acteurs, nous pouvons parler ici d'encastrement social et local des projets : «*ce sont d'abord les relations interpersonnelles qui permettent la formalisation du projet. Il s'agit alors de relations affinitaires et identitaires, qui s'élargissent à des réseaux plus institutionnels*[16] ». Les acteurs investis pour l'habitat participatif proviennent de différentes échelles spatiales comme l'illustrent les figures ci-dessus, mais ils ont quasiment tous un dénominateur commun : l'existence de relations entre eux. Les intervenants de la SCIC « Faire-Ville » sont des connaissances du Maire, la paysagiste a réalisé le Plan Local de l'Urbanisme de la commune, les acteurs du CAUE ont fait venir le bailleur social, l'Etablissement Public Foncier prend Luc-sur-Aude comme exemple concernant la rénovation de trois maisons en éco-construction en 2014, l'animatrice du programme LEADER a travaillé comme agent de développement au sein de l'intercommunalité dont dépendait la commune.
Pour le parc solaire, il en va de même. Le développeur Soleil du Midi a travaillé avec le Maire sur la mise en place d'un Plan Climat Energie Territoriale (PCET) plusieurs années auparavant. Il a réalisé plusieurs parcs au sol à proximité et c'est lui qui a porté l'appel à projet régional à la connaissance de la commune, Luc-sur-Aude se fournit chez Enercoop etc.
Ces ressources humaines sont le moteur essentiel des deux projets. Elles sont parties prenantes à part entière et favorisent le décloisonnement des approches.

Concernant les **ressources économiques** des projets, elles sont issues à la fois dans la sphère publique (subventions, participation des bénéficiaires) et dans la sphère socio-

[16]Danièle Demoustier, «L'économie sociale et solidaire et le développement local », *in* Jean-Noël Chopart *et al.*, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte « Recherches », 2006, p. 115-132.extrait p 121.

économique (participation des partenaires stratégiques). Il existe un fonctionnement de réciprocité entre la commune et les partenaires stratégiques. Pour les deux projets, la commune participe financièrement. Elle se fournit chez Enercoop en partie parce que la coopérative a proposé de discuter un rachat d'électricité permettant la viabilité économique du projet de parc solaire. Elle a aussi prit des parts dans la coopérative « Faire-Ville » pour valider symboliquement son soutien au développement de l'habitat participatif.

Concernant les **ressources naturelles**, on peut noter la ressource foncière mise à disposition par la commune pour les projets mais également l'énergie solaire concernant le parc photovoltaïque.

Figure 15 "Ressources économiques, naturelles, humaines : habitat participatif"

Schéma de répartition des ressources (économiques, financière, naturelles) pour le projet d'habitat participatif - avril 2016

1. Ressources humaines

1. Élus de la commune
(Jean-Claude Pons le Maire, et le conseil municipal)
2. Étudiante Universitaire (Juliette Theveniaut)
3. Futurs habitants
4. Équipes techniques :
- Scic «Faire-Ville» et indépendants (Stéphane Gruet, Catherine Soulat, Marc Raymond)
- CAUE de l'Aude (Eric Ciappara, Bob Laignelot)

2. Ressources économiques

1. Mairie de Luc-sur-Aude : portage du cabinet d'étude «Faire-Ville»
2. Demande auprès du programme européen LEADER : sur la partie ingénierie
3. Futurs habitants : achat des lots
4. Demande au fond de soutien à l'investissement local : pour l'achat des maisons existantes (FSIL : fond de l'Etat)
5. Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon (EPF LR) : portage foncier

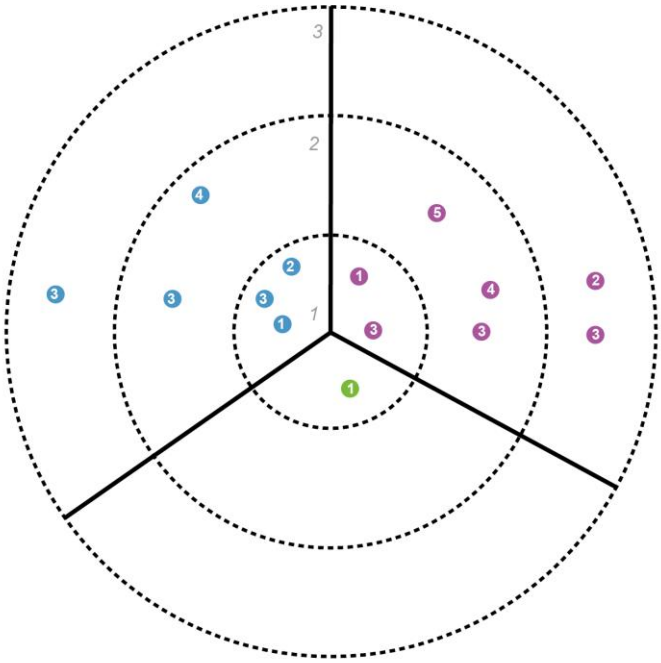

3. Ressources naturelles

1. Ressource foncière : terrain le « Champs des Coutieux »

Échelles territoriales

1 Communale *2* Régionale *3* Nationale et supra-nationale

Figure 16 "Ressources économiques, naturelles, humaines : parc solaire"

Schéma de répartition des ressources (économiques, financière, naturelles) pour le projet de parc solaire citoyen - avril 2016

Phase 1 : émergence | Phase 2 : développement | Phase 3 : Construction | Phase 4 : Réalisation

LUC-SUR-AUDE

1. Ressources humaines

1. Elus de la commune
(Jean-Claude Pons le Maire, et le conseil municipal)
2. Etudiante Universitaire (Juliette Theveniaut)
3. Citoyens + élus (future société 123 Soleil)
4. Equipes techniques :
- Enercoop (Guillaume Marcenac, Simon Cossus)
- Soleil du Midi (Jacques Pellat, Benoit Praderie, Alain Argenson)
- Energies Citoyennes Languedoc-Roussillon (Alenka Doulain)
- Energie Partagée Association / Investissement
(Justine Peulemeulle, Erwan Boumard
- Enerfip (Julien Hostache)
- ERDF (Pauline Jourdan)

2. Ressources économiques

1. Commune de Luc-sur-Aude
2.Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
(subvention régionale)
3. ADEME (subvention communication)
4. Citoyens investissement participatif
5. Enercoop Languedoc-Roussillon
(achat de l'éléctricité)

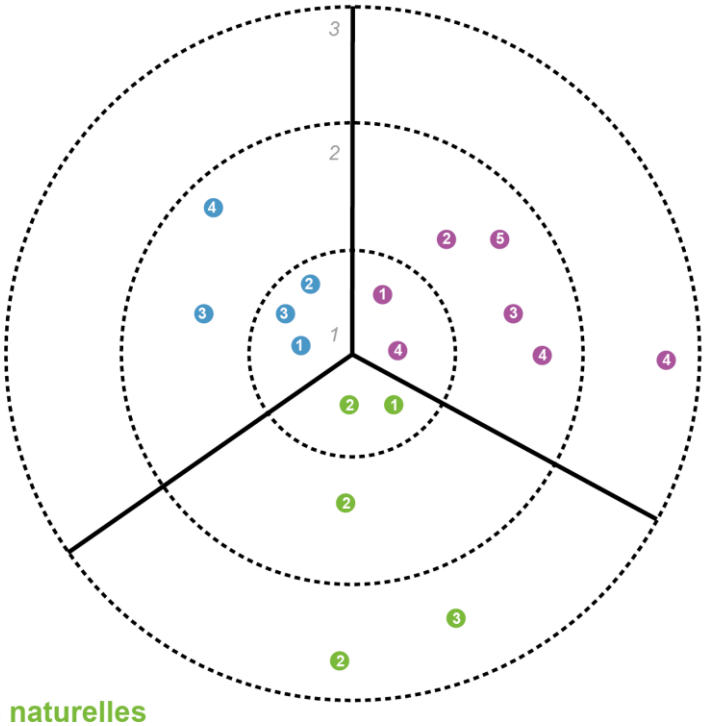

3. Ressources naturelles

1. Localisation du parc sur la commune de Luc-sur-Aude (ressource foncière)
2. Matériaux de construction du parc
3. Soleil

Échelles territoriales

1 Communale *2* Régionale *3* Nationale et supra-nationale

► Le projet permet-il de (mieux) coordonner les acteurs sur le territoire ? Comment ?

Le projet nécessite de la coordination selon les différentes phases. L'émergence et le développement nécessitent une forte coordination afin de rendre optimal la réalisation des projets. Objectif : poser des fondations solides. L'état actuel des initiatives de la commune ne présente pas une méthodologie précise sur la coordination des acteurs sur le territoire. Nous entendons par là qu'il n'y a pas encore par exemple de création d'un comité de pilotage ou un travail de commission qui définirait clairement cette coordination. Ceci est notamment lié au fait qu'en l'état actuel, la réponse apportée par ces projets n'est pas construite collectivement entre les différents acteurs, et par conséquent un indicateur de marge de progrès identifié pour être dans une innovation sociale de territoire. La coordination se manifeste à travers les différents niveaux d'interaction, en fonction des besoins existants et des nouveaux besoins identifiés étant donné que les phases d'étude d'opportunité et de faisabilité sont conjointement menées.

Il faut comprendre la coordination comme un outil nécessaire au bon déroulement des projets. Elle intervient par phasage et objectif dans la conduite de projet. Par exemple certains acteurs vont être amenés soit à s'effacer, soit à s'impliquer d'avantage. L'ingénierie sollicitée n'a pas pour vocation de durer dans le temps, mais d'accompagner la démarche dans des objectifs et un calendrier précis. Pour le parc solaire, Soleil du Midi cessera ses fonctions une fois que toutes les démarches administratives seront levées pendant la durée du bail établi. Pour l'habitat participatif, Faire-Ville accompagne jusqu'au dépôt du permis d'aménager et des permis de construire. Les bénéficiaires seront quant à eux les acteurs impliqués dans le temps.

►Le projet permet-il aux acteurs de se construire une vision partagée du territoire ?

Les bénéficiaires des deux projets provenant en majeure partie du territoire (commune, communes voisines ou département de l'Aude), il existe une vision partagée du territoire de la Haute-Vallée de l'Aude et de son histoire. Comme soulevé dans la partie contextuelle de cette analyse, il faudrait pour le parc solaire pouvoir questionner cet indicateur, car il n'y a pas eu encore de rencontre physique des 130 investisseurs citoyens, seulement des rencontres avec la population du village. Pour l'habitat participatif par contre, plus de cinq rencontres physiques ont eu lieu, ce qui permet d'observer les parcours des individus et leurs liens avec le territoire. Habitant dans la région et portés par des motivations de transition économique, sociale et environnementale, les bénéficiaires directs des projets semblent souhaiter s'établir dans un milieu comme la commune de Luc-sur-Aude.

A l'échelle de la commune avec ces partenaires stratégiques, la vision partagée n'est pas directement lié au territoire de proximité mais au territoire de projets.

Pour le **parc solaire**, les enjeux de ces différentes structures peuvent se regrouper selon quatre axes :

- La décentralisation des moyens de production
- L'acceptation et l'appropriation par les citoyens
- Le financement de la transition énergétique
- L'utilisation de ce projet comme un levier du développement local

Les projets multi-acteurs dans les énergies renouvelables sont définis comme étant :
→ initiés, portés et financés par des acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations, collectivités) qui visent à développer des installations d'énergies renouvelables sur un territoire au travers d'une société participative à gouvernance locale et qui mobilisent de l'épargne de proximité pour investir dans les moyens de production, dans l'objectif de générer des retombées économiques locales partagées et une reprise en main par un territoire de son destin énergétique.

Concernant la relation avec le partenaire institutionnel Enedis (ex-ERDF) qui instruit le raccordement du parc au réseau, la vision du territoire n'est absolument pas partagée. L'instruction du raccordement s'effectue à Aix-en-Provence. Cette structure n'est pas régie par les mêmes logiques d'action que ceux qui sont associés au projet par stratégie. En effet, Enedis présente des logiques d'action techniques, financières propres et les instructeurs du dossier de raccordement ne sont pas sensibles à la démarche de travail réalisé par la commune. Luc-sur-Aude n'est pas un cas isolé dans le développement de petits projets d'énergies renouvelables. Cette problématique est largement partagée sur le territoire national et fait écho à un manque de connaissance des expériences de décentralisation des moyens de production d'électricité. Le Maire et moi-même participons aux échanges d'un groupe de travail « problématique dans le développement de projet d'énergies renouvelables de proximité » organisé par Energie Partagée, le développeur Soleil du Midi bataille avec Enedis pour expliquer les possibilités techniques réalisables à Luc-sur-Aude (il a déposé deux dossiers de demande de raccordement, les deux n'ont pas pris en compte les solutions porposées).

Pour **l'habitat participatif**, et les relations entre la mairie et le cabinet d'études, les enjeux sont les suivants :

- Garantir la faisabilité d'un habitat groupé participatif avec l'ingénierie nécessaire (pour la mairie)
- Trouver une méthodologie propre aux éléments de contexte de la commune (pour le cabinet d'études)

La vision partagée du territoire du point de vue des acteurs se réalise à travers la proximité relationnelle du maire et des partenaires stratégiques et, de la proximité géographique entre les bénéficiaires et le projet.

Gouvernance élargie et participative

► Quels sont les acteurs associés à la construction du projet ? De quelles manières le sont-ils ? Y-a-t-il des facteurs facilitant et/ou limitant dans la construction du projet ?

A. Acteurs associés

Il est possible d'établir une typologie des acteurs intervenant dans le projet. Tout d'abord, il y a le **groupe moteur** composé de ceux qui portent la maîtrise d'ouvrage et qui animent la démarche par une assistance à maîtrise d'œuvre. Il y a ensuite les **acteurs soutien,** composés de ceux qui facilitent la démarche et qui ont une bienveillance à l'égard du développement du projet. Il y a pour terminer les **acteurs partenaires potentiels** et les **porteurs de projets similaires potentiels**. Voir les figures n°11 et 12.

Concernant l'habitat participatif

Dans le groupe moteur, il y a les trois acteurs majeurs dela sphère publique et socio-économique : la commune, les bénéficiaires et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la SCIC « Faire-Ville » et la chargée de développement-en stage-qui interviennent avec différentes temporalités dans la conduite de projet. Leurs interventions à ce niveau permettent une meilleure coordination. Le rôle de l'AMO consiste à sélectionner les candidats (faisabilité économique) et à animer la programmation participative en fonction de son expérience et des souhaits/besoins de chaque participant. Sa méthodologie concernant la programmation participative est expérimentale. En effet, ses travaux actuels sont essentiellement concentrés dans des zones urbaines et en partenariat unique avec les bailleurs sociaux. Or, dans le cas du projet « le Champ des Coutieux », il s'agit d'une commune rurale. L'initiateur du projet se trouve être une collectivité qui n'a pas de partenariat à ce jour avec un bailleur social. Le cadre des missions est donc très différent des pratiques courantes de l'AMO. A ce titre, **la méthodologie de programmation participative est expérimentale** car il y a une part d'incertitude dans les pratiques de « faire ». Le terrain expérimental porte sur la constitution et l'animation du groupe d'habitants pour la bonne réalisation du projet, en essayant de saisir la demande des candidats et d'adapter l'offre en conséquence.

Le rôle de la commune est de faciliter l'émergence, le développement, la construction des projets en allouant plusieurs ressources nécessaires, comme l'animation qui a été prise en charge par la chargée de développement dans le cadre de sa mission de stage.
Ainsi on comprend pourquoi la coordination est nécessaire pour forger l'expérience et avancer tout en essayant de mesurer les indicateurs de faisabilité. Les méthodologies de

travail en sont encore au stade de l'exploration, tant pour le cabinet d'étude qui accompagne la démarche, que pour la collectivité qui propose le foncier et pour les candidats associés au projet. C'est l'imbrication à la fois de la phase d'émergence et de la phase de développement. Les pratiques nécessaires à l'ensemble des parties prenantes sont modifiées. À ce niveau-la, il faut pouvoir construire une véritable confiance entre tous ces acteurs afin qu'une compréhension unanime du déroulé des opérations puisse exister. Notons toutefois que les participants au projet ne sont pas encore engagés financièrement. Ils sont encore au stade de l'exploration et leur projet d'habitat n'est pas encore clairement défini. Des entrées et sorties fréquentes fragilisent donc la mise en œuvre d'une méthode et questionnent la manière de répondre aux attentes et la mise en œuvre d'outils facilitateurs.

Parmi les **acteurs-soutien**, il y a le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme Environnement de l'Aude (CAUE) qui communique sur le projet et participe aux réunions de programmation. Les **partenaires potentiels**, dans le cadre de l'habitat participatif sont identifiés parles relations qui s'installent sans engagement, comme avec le bailleur-social Marcou-Habitat. Quant aux **porteurs de projets potentiels,** ce sont les communes voisines qui ont échangé de manière informelle avec des membres du groupe moteur. Nous détaillerons ce type d'acteurs dans la dernière partie de l'analyse « diffusion ».

Concernant le parc solaire :

Il existe également un **groupe moteur de la démarche** qui comprend deux niveaux dans le processus :

- Le premier groupe est composé de la commune, des partenaires publics (ADEME région LR), des investisseurs citoyens, et de l'association partenaire EC'LR. À cette échelle, le groupe a besoin d'avoir un suivi régulier de développement du projet.

- Le second se compose de la commune et des équipes techniques de la sphère publique et socio-économique (Soleil du Midi, Enercoop, ERDF, Enerfip). Ce groupe constitue le siège des études d'opportunités et de faisabilité.

Ensuite, on retrouve **les acteurs soutien**, comme l'association Énergie Partagée -dont la commune est adhérente-qui donne accès à une base de données d'informations et de formation. Énergie Partagée coordonne en réseau national des projets citoyens d'énergies renouvelables. Ce réseau comprend plusieurs missions (association, investissement, étude et développement). **Les partenariats potentiels** identifiés sont Énergie Partagée Investissement (ici la coordination n'est pas effective, mais les interlocuteurs sont identifiés) ou encore la Nouvelle Économie Fraternelle (NEF), une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Ces partenariats sont qualifiés de potentiels, car la phase de développement est arrêtée suite au problème de raccordement. De faite, les négociations ne pas officialisées. Il y a pour finir **les porteurs de projets potentiels** qui sont essentiellement les communes voisines et les collectifs citoyens en émergence qui souhaitent avoir un retour d'expériences.

B. L'implication des acteurs associés

Dans les figures n°17 et 18, on observe qu'il existe plusieurs acteurs plus ou moins impliqués qui rayonnent autour des projets. Il est intéressant de pouvoir évaluer à travers cette question les différentes étapes de la négociation, afin de mettre en relief les facteurs limitants (les incertitudes, les résistances) et les facteurs facilitants qui peuvent, ou qui ont pu se faire sentir dans l'émergence et le développement des projets.

→ Focus sur les dates retenues pour le lancement des projets :

- Départ du projet de parc solaire citoyen : retenu lauréat en décembre 2014 de l'appel à projet pour la production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.
- Départ (officiel) du projet habitat participatif : délibération de la commune du 6 novembre 2014 « accord de l'achat du terrain les Coutieux ».

→ Focus sur la lecture des schémas suivants :

- 4 phases de projet
    - Indifférence à l'égard du projet et/ou pas d'interaction
    - Échanges / discussions
    - Négociation : planification des partenariats, **stratégique**, **réseaux** et/ou **institutionnel**, (philosophie organisationnelle, plan d'affaires) et des relations avec les bénéficiaires ; travail sur la gouvernance du partenariat.
    - Installation des relations : partenariat/ adhésion dans des réseaux / implication des bénéficiaires (contrat).

a.) <u>La nature des facteurs limitants :</u>

- **L'éthique et le modèle économique** : ce facteur dit « limitant » pose la question de l'ajustement entre les modèles économiques variés des partenaires et celui qui sera adapté au projet local. Il peut donc y avoir des décalages dans le fonctionnement envisagé et les attentes des partenaires.

- **Le cadre institutionnel** : dans cette limite, il est question des institutions partenaires dans les différents projets qui peuvent amener plusieurs freins dans la construction et le développement des initiatives de la commune. En termes de calendrier des opérations, par les normes en vigueur qui freine certaines évolutions etc.

- **Le développement et la méthodologie** : c'est l'ingénierie nécessaire pour la construction et le développement des projets. Faire appel à de l'ingénierie sous-tend la reconnaissance du besoin d'une méthodologie fondamentale pour une bonne mise en œuvre. La limite observée de la méthodologie et du développement réside dans la capacité à savoir ajuster les contraintes et l'analyse de la situation en fonction des différentes étapes des projets et ce, en respectant les engagements initiaux.

- **La relation contractuelle**: il est impératif de pouvoir établir une relation de confiance entre les porteurs de projets, les partenaires et les bénéficiaires.

Explication des facteurs limitants dans le projet **d'habitat participatif** :

LaSCIC Faire-Ville, partenaire stratégique émet plusieurs inquiétudes envers la méthodologie et le développement du projet. Le caractère expérimental de la démarche se traduit par le fait qu'un certain nombre d'éléments technico-financiers ne sont pas encore fixés. Les participants ne sont pas en mesure de définir leurs engagements. Cette situation crée des difficultés pour le cabinet d'études : l'animateur de la démarche vit un « flottement » méthodologique qui le met mal à l'aise car il lui fait percevoir une insécurité dans le développement de projet. Il faut admettre des temps d'adaptation et de compréhension des enjeux du projet entre la commune de Luc-sur-Aude et le cabinet d'études, puis entre le cabinet d'études et les participants.

Le bailleur social, partenaire stratégique potentiel, présente une résistance sur une dimension institutionnelle. Des raisons financières et une méconnaissance envers ce type de dispositifs l'ont conduit à ne pas donner suite au projet. Malgré sa volonté de participer, il ne dispose pas d'éléments de réponses pour faire évoluer ses propres pratiques en fonction de la problématique de la commune de Luc-sur-Aude.

Le groupe de candidats, les bénéficiaires de la démarche présentent pour certains membres des résistances et/ou une forte implication dans le projet, du fait du flottement méthodologique. Cette fragilité est un élément légitime qui pourrait être illustré par la relation contractuelle à mettre en œuvre pour assurer les bases de la confiance. Quelques porteurs de projets se sont retirés en argumentant d'une procédure « trop complexe ».

Les élus de la commune, porteurs des projets, sont à la fois les moteurs de l'action avec leurs différents partenaires, mais peuvent également être vecteurs de déséquilibre à l'égard du cabinet d'études. En effet, entre la commande de la mairie et le contexte réel du projet, le cabinet d'étude peut se sentir pris en étau, notamment entre la volonté de réponse à la demande et son analyse en termes d'ingénierie de la situation. Ceci l'amène à dire que le projet ne peut réellement commencer que s'il y a un nombre de candidats suffisant et si certains éléments financiers sont validés. C'est donc une forme de relation contractuelle qui est à discuter pour poser les bases d'une relation de confiance entre la commune et le cabinet d'études, au-delà la connaissance interpersonnelle favorable entre ces acteurs.

Figure 17 "Acteurs associés par phases au projet d'habitat participatif "

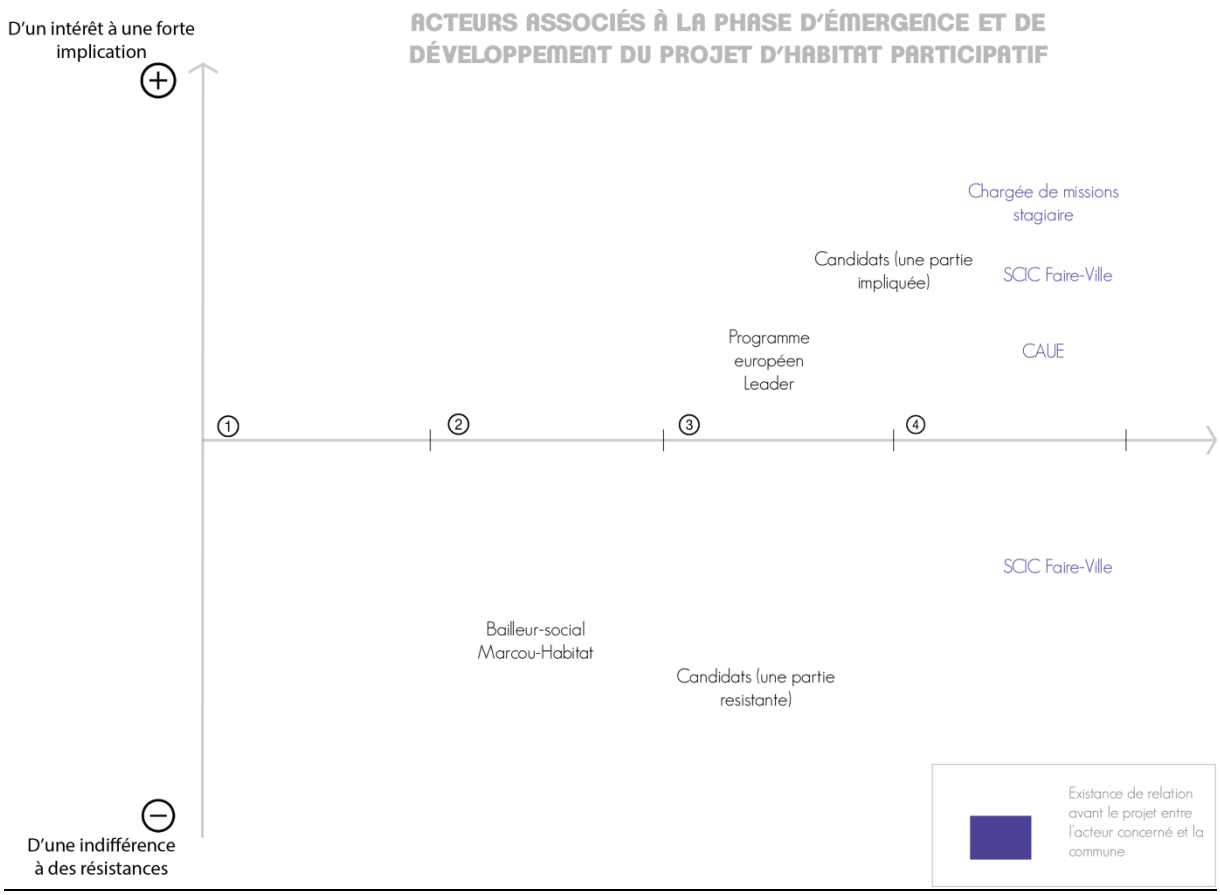

Explication des facteurs limitants sur le projet de **parc solaire** :

Enercoop, partenaire stratégique du projet, amène dans le processus de négociation une éthique à travers son modèle économique sous une forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif dit « SCIC », qui promeut l'intérêt collectif notamment par une mise en réserve impartageable des fonds. Il est important d'ajuster les variables du projet en fonction de l'objet social des structures partenariales. C'est-à-dire que dans le contrat partenarial, il va falloir ajuster les modèles de développement. Pour ce partenaire, il y a des clauses environnementales et économiques à respecter (surface utilisée pour le projet et rétribution du capital qui ne doit pas être trop importante). Pour cela une négociation est entamée entre la mairie et Enercoop pour assurer que le parc solaire ne dépassera par 1 hectare.

ERDF, partenaire institutionnel, amène un frein majeur au développement du projet. Il est un acteur incontournable pour effectuer le raccordement du parc solaire au poste de transformation électrique. Cet acteur se montre indifférent aux caractéristiques singulières du projet. C'est un blocage institutionnel important qui freine la viabilité économique du projet. Sans solution technique permettant d'abaisser le tarif du raccordement, le projet ne pourra pas être réalisé.

Le développeur Soleil du Midi est partenaire stratégique de l'opération, par la promesse de bail emphytéotique engagée le 18 mars 2013, sur une délibération du 6 décembre 2012, valable sur une durée de 5 ans (jusqu'au 18 mars 2018), pour mettre en œuvre les travaux de construction du parc solaire. Si le cas échéant, le parc n'est pas construit, la commune sera déliée de tout engagement vis-à-vis du preneur. Dans cette promesse de bail, plusieurs parcelles sont concernées, amenant la surface exploitable à plus de 18 hectares, alors que le projet actuel n'en concerne qu'un. Il y a donc des positionnements divergents en termes de méthodologie et de développement entre les différents partenaires. C'est une zone de tension potentielle très élevée qui présente une asymétrie d'information importante à l'égard du projet d'ensemble. C'est-à-dire que cette information est détenue seulement par quelques membres du groupe moteur et présente une négociation par écrit avec Enercoop, pour que ce parc 1,2,3 Soleil ne dépasse pas 1 hectare. Cette situation est vécue comme un problème de la part du Maire, qui remet en cause une partie de ce bail sur la superficie allouée, qui était selon lui synonyme d'un projet tout à fait différent d'aujourd'hui.

Les investisseurs citoyens, bénéficiaires de l'opération ont besoin d'avoir accès à une animation autour du projet. Cette animation est en phase avec les étapes constituantes du projet. Cependant la fragilité de l'ingénierie financière concernant le raccordement ne permet pas de garantir la faisabilité du projet. Des personnes commencent à prendre contact pour sonder où en est le projet. Le risque est de perdre la relation « contractuelle » de confiance avec les premiers engagements d'investisseurs citoyens.

Figure 18 "Acteurs associés par phases au projet de parc solaire"

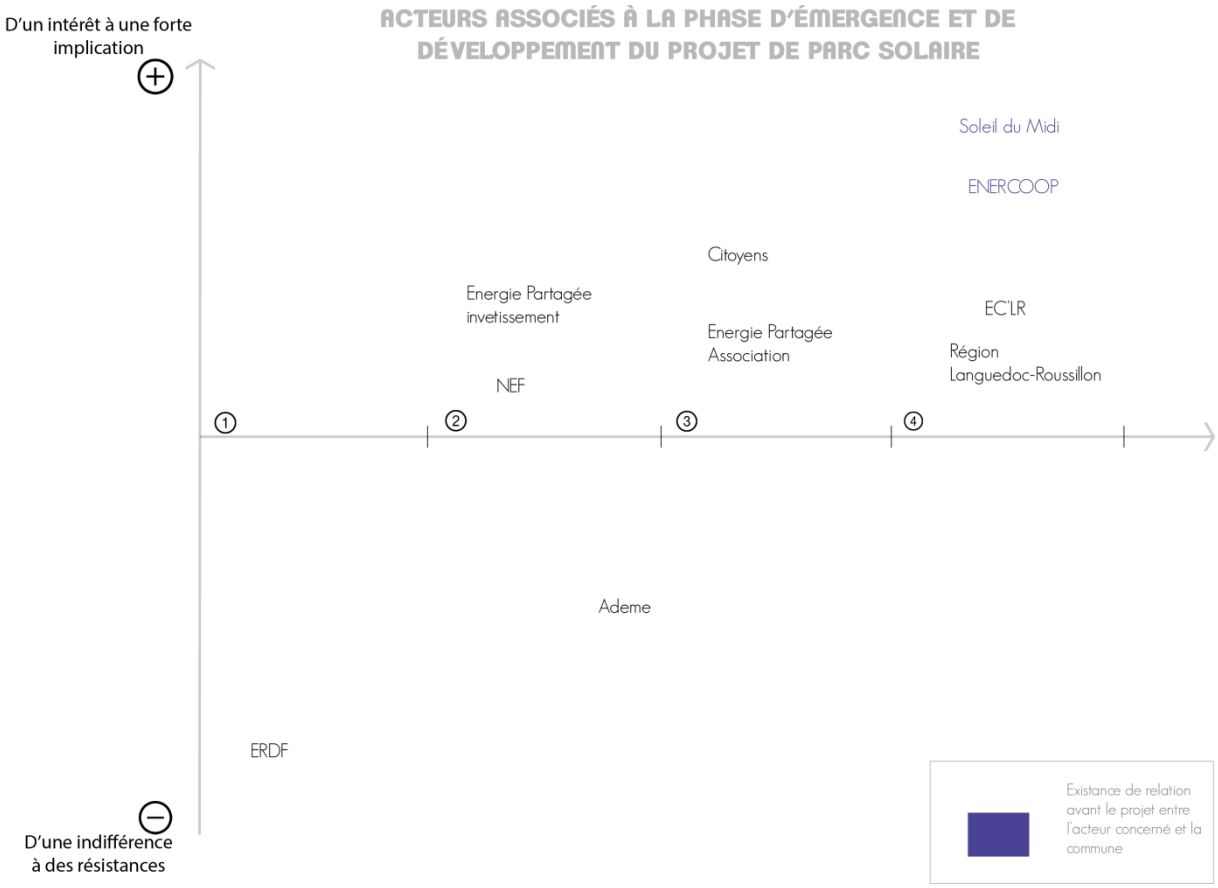

► Sur les deux initiatives, on peut noter certaines fragilités relationnelles et techniques. Elles sont le reflet des facteurs « limitants » et méritent des temps de discussions et des négociations importantes pour la construction des projets .Il faut considérer cette fragilité, car elle est inhérente à l'architecture d'un nouveau modèle relationnel, financier et technique avant de trouver le point d'équilibre entre les différents acteurs ou institutions.

b.) <u>La nature des facteurs facilitants</u>

- Innovation sociale à travers l'engagement d'une politique locale
- Réseaux sociaux
- Ingénierie territoriale

Le tissu relationnel de la commune avec un certain nombre d'acteurs préexistait à l'émergence des projets, comme l'illustrent les schémas ci-dessus. La nature des **réseaux**

sociaux des différents acteurs est un élément de contexte favorable pour le bon déroulement des opérations. Ces réseaux sont imbriqués eux-mêmes à travers leurs domaines de compétences et leurs fonctionnalités dans le projet (connaissance des dispositifs institutionnels, expériences etc.). La place de **l'ingénierie territoriale** s'intègre à travers le réseau social du Maire et la proximité relationnelle des compétences favorables pour ces projets. On note également comme facteur favorable **l'engagement d'un élu local pour le développement durable de sa commune en milieu rural**. Cette prise de risque est un facteur facilitant pour faire émerger des projets de territoire innovants. Ce dernier est reconnu par l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient de la sphère publique ou socio-économique. Pour le parc solaire, l'innovation reconnue pour les partenaires stratégiques tient à l'engagement d'un élu local qui souhaite faire émerger un projet de territoire. Pour l'habitat participatif, les participants reconnaissent l'importance des rôles de la mairie et du cabinet d'études. C'est cet indicateur qui constitue les bases de la confiance.

► **Participent-ils à un comité de pilotage élargi ? Permanent ou occasionnel ? Sont-ils intégrés à une instance statutaire laquelle ?**

La question du comité de pilotage rejoint l'organisation de la coordination des acteurs. Les deux projets à Luc-sur-Aude n'ont pas constitué une instance de suivi et de pilotage spécifique pour répondre à ce besoin. Actuellement, c'est la mairie qui intervient auprès des différents acteurs pour définir le pilotage stratégique et technique des projets.

Concernant le **parc solaire**, actuellement ces acteurs ne sont pas constitués en comité de pilotage. La commune organise seule le suivi, en relation directe avec les partenaires et les équipes techniques, car la société n'est pas encore créée. Les citoyens ne sont pas « encore » investis dans la démarche de gouvernance locale, car il reste des ajustements à mettre en œuvre pour la viabilité économique du projet et pour créer la société dans les conditions favorables. À ce stade des opérations, les citoyens ont souscrit des « engagements de parts » pour la future société, à laquelle ils seront invités à prendre part au moment de sa constitution. Les partenaires stratégiques comme Enercoop et Soleil du Midi ont manifesté quant à eux leur souhait d'apparaître dans la future société locale de production de façon symbolique, à hauteur de 5.000 € environ.

L'instance statutaire est une réflexion importante dans l'organisation du montage de projet car elle est le fruit de son modèle économique, social et éthique. Le véhicule juridique pour mener à bien ce type d'initiative, en fonction des besoins de la commune et des divers acteurs investis, n'est pas chose simple. En effet, le retour d'expériences a montré que plusieurs montages juridiques existants ont dû ajuster certaines contraintes et parfois sortir du cadre de la législatif autorisé pour répondre aux besoins du projet. Le cadre législatif antérieur à la loi sur la transition énergétique de 2015 ne permettait pas de prendre certains de ces besoins en considération : par exemple, associer collectivités et privés au sein du capital d'une société autre qu'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, dit « SCIC ». La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est venue améliorer le cadre législatif en vigueur, en assouplissant le dispositif juridique.

L'instance statutaire envisagée est une SAS (Société par Actions Simplifiées) avec un modèle coopératif au niveau de la répartition du pouvoir (1 personne = 1 voix ; ou bien par pondération). À noter qu'une étude juridique comparative, dans le cadre du travail de mon travail pendant la première année de stage a été réalisée en 2015. Elle a permis de mettre ainsi à jour les difficultés juridiques statutaires du développement de projet multi-sociétariats. En conclusion, la configuration du projet à Luc-sur-Aude laisse entendre l'importance de la place accordée à la délégation de pouvoir entre toutes les parties prenantes dans la future instance statutaire.

Concernant **l'habitat participatif**, le suivi du projet amène des espaces de discussions entre les différents acteurs qui actent la prise de décisions techniques et stratégiques dans la conduite des opérations. Les décisions techniques sont plutôt prises par l'ensemble du groupe moteur et les décisions stratégiques par la commune en concertation avec le groupe moteur. L'instance statuaire est en étude. Elle risque très probablement de prendre la forme

d'une SCIA (Société civile immobilière d'attribution), ou bien une ASL (Association Syndicale Libre). En conclusion, la configuration du projet à Luc-sur-Aude laisse entendre que l'instance statutaire sera partagée entre les citoyens, par la liberté de décision et d'action du projet d'ensemble, et la commune, garante du respect du cahier des charges sur la cohérence d'ensemble et le calendrier des opérations.

► La gouvernance du projet se traduit-elle par la mise en place d'autres espaces d'expression ou de débat ? Lesquels ? Qui y participent ?

Les espaces de débats et d'expressions ne sont pas externes et antérieurs au projet mais émergent du processus. Les espaces proposés pour les deux projets possèdent un tronc commun sur la capacité d'accueil et d'écoute que la commune met en place afin de traiter avec soin les demandes. C'est un espace qui peut-être à la fois physique et virtuel, par une prise de rendez-vous ou bien une demande d'information par e-mail.
Pour l'habitat participatif, le projet inclut des rencontres physiques toutes les trois semaines entre les différents acteurs du groupe moteur pour définir le projet d'ensemble (charte, travail de programmation participative), faire le point des recherches de financement réalisées par la mairie. L'installation des relations amène les habitants à se côtoyer en dehors des rencontres organisées (proposition d'être présent à une manifestation de la Confédération Paysanne, réunions interne au groupe de candidats). Cependant, ces espaces restent peu développés et sont une marge de progrès à soulever, corrélé à la nécessité d'avoir une organisation précise du suivi des projets.

Pour le parc solaire actuellement, concernant les bénéficiaires, les élus s'impliquent sous la forme de « one shoot » pour aller rencontrer la population locale mais sans véritable suivi régulier de l'ensemble des élus. Ce travail est assuré par le Maire, ses adjoints et la chargée de développement en stage. La phase actuelle de développement n'amène pas d'autres espaces de débats et de discussions que ceux organisés dans le suivi technique et stratégique entre la commune et les différents partenaires.

Modèle économique pluriel

►Le projet s'appuie-t-il sur des ressources hybrides ?

Concernant le modèle économique des deux projets, on constate que nous sommes sur des modes de financements croisés entre les citoyens bénéficiaires-producteurs, la commune et les institutions publiques. Ils font l'objet d'un montage opérationnel complexe où les éléments techniques et financiers avancent pas à pas en même temps que le projet se construit. Point fort relatif à l'état des lieux actuel : la capacité de la commune à mobiliser différentes ressources nécessaires à l'avancement du projet à travers des finances publiques et privées, sur des approches expérimentales à bénéfice mutuel. Par exemple, pour répondre à la question du raccordement du parc solaire, la commune et Enedis (ex-ERDF) étudient la possibilité d'intégrer le projet d'habitat participatif qui nécessite un renforcement de la ligne électrique et qui permettrait une baisse de tarif du raccordement.

Comme le spécifie le Réseau Rural Français dans leurs travaux *« Nouveaux contextes, nouveaux services »* et le cahier n°3 *« Innovations »,* le financement des services innovants se monte de plus en plus par une hybridation de l'apport du public et du privé, en nature ou en financements directs ou indirects :

- en nature : mise à disposition de bâtiment, de matériel, de terrain, de personnel
- financements directs du fonctionnement sur crédits publics
- financements indirects par crédit d'impôt ou allocation aux usagers
- financement par les utilisateurs
- financement par des capitaux privés
- financement par des fondations privées ou de l'épargne solidaire

Pour **l'habitat participatif**, le projet est composé de ressources hybrides au sens où interviennent et/ou interviendront dans le projet :

- des apports en nature par la mise à disposition de la commune de matériel (salle, vidéo-projecteur) et de personnel (chargée de développement)
- des financements publics directs de la mairie par un co-financement via le programme européen Leader sollicité pour l'achat des maisons existantes, pour l'avance du travail de l'AMO qui sera amortie au m² vendu constructible
- des financements publics indirects avec l'allocation proposée aux bénéficiaires de ne payer que leurs espaces privatifs et donc de favoriser les espaces collectifs
- des financements par les utilisateurs

Figure 19 "Plan de financement : habitat participatif"

TABLEAU AMENAGEMENT DU CHAMP LES COUTIEUX				
DÉPENSES	Montants (en euros TTC)	RECETTES	Montants (en euros TTC)	%
PROJET HABITAT PARTICIPATIF (zone interstitielle)				
Mission de mise en œuvre méthodologique	24 000,00 €	**Fond européen LEADER**		
		Autofinancement de l'association *Le Pech des Possibles : porteuse de la subvention* *-Fonds propres*	4 800,00 €	20%
		Co-financement public : *-Commune de Luc-sur-Aude*	3 840,00 €	16%
		Financement LEADER (FEADER) :	15 360,00 €	64%
Coût du terrain	50 000,00 €	**Groupe d'habitants**	50 000,00 €	100%
Travaux d'aménagement du terrain (paysager, raccordement, bassins de rétention d'eau, VRD etc.)	150 000,00 €	**Groupe d'habitants**	150 000,00 €	100€
PROJET MAISONS EXISTANTES				
Achat des maisons	160 000,00 € *SOIT : 130 000,00 € (achat hypothèse haute)* *30 000,00 € (participation aux travaux d'aménagement du terrain)*	Emprunt mairie et Caisse des Dépôts et Consignations.	160 000,00 €	100 %
Rénovation des maisons	574 767,00 €	Subvention logement social Région	2 000,00 €	100 %
		Subvention logement social État	18 000,00 €	
		Subvention du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	290 337,00 €	
		Participation communale	104 430,00 €	
TOTAL	**798 767,00 €**	TOTAL	**798 767,00 €**	100

Dans le cas du **parc solaire**, les ressources économiques pour la réalisation du projet sont également fortement marquées par un partenariat public-privé au sens où interviennent, ou interviendront :

- des financements directs publics à travers la sélection de la commune sur l'appel à projets de la Région ex-Languedoc-Roussillon de 2014 pour la « production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires ». Cet appel à projets favorise l'investissement citoyen par une prime à la participation citoyenne. Elle fonctionne de la manière suivante : pour 1 € citoyen la région subventionne 1 €, dans la limite de 500 € par personne et dans un maximum de 100 000 €. Cet appel à projets est une initiative innovante pour favoriser l'implication des citoyens dans des projets d'énergies renouvelables. Il a été inspiré par un appel à projets similaire réalisé dans la Région Bretagne. Il y aura aussi la ressource économique de la vente d'électricité à Enercoop
- des financements directs publics de la mairie qui investira symboliquement dans le projet
- des financements par les utilisateurs
- des financements par des capitaux privés venant des partenaires stratégiques (Enercoop et Soleil du Midi)
- des fonds d'épargne solidaire avec Énergie Partagée Investissement[17] (EPI).

Figure 20 "Plan de financement : parc solaire"

TABLEAU PARC SOLAIRE				
DÉPENSES	Montants (en euros TTC)	RECETTES	Montants (en euros TTC)	%
PARC SOLAIRE				
Coût du parc solaire (hypothèse basse sur le prix du raccordement au réseau)	312 845,00 €	Subvention régionale	100 000,00 €	100 %
		Apports bonifiés de la subvention régionale *(1 € citoyen = 1 € région)*	100 000,00 €	
		Autres apports financeurs	100 000,00 €	
		Participation communale	12 845,00 €	
		Subvention logement social État	18 000,00 €	
		Subvention du fond de soutien à l'investissement public local (FSIL)	290 337,00 €	
		Participation communale	104 430,00 €	
TOTAL	**312 845,00 €**	TOTAL	**312 845,00 €**	100 %

►D'où proviennent les ressources réciprocitaires, redistributives et marchandes ? Est-ce que ces différentes ressources émanent des acteurs impliqués dans le projet ?

	Habitat participatif	**Parc solaire**
Ressources réciprocitaires	Participation volontaire des trois parties prenantes interne au projet : AMO SCIC « Faire-Ville », des candidats et de la commune. Malgré l'aspect prestation de service venant du cabinet, il y a une volonté de sortir des sentiers battus, et de travailler selon une méthode expérimentale vu le contexte favorable de l'expérimentation (un élu motivé, un foncier accessible etc.) Actions communes : repas partagé lors des réunions, visite du site, réunion interne au groupe	Participation volontaire des investisseurs, plus de 130 aujourd'hui (citoyens, entreprises, communes) Partage de connaissance, de pratiques et de réseaux relationnels et actions communes : entre la stagiaire, le Maire, les élus en direction du réseau (adhérent d'énergie partagée, EC'LR) et des sollicitations
Ressources redistributives	Financement publics : portage foncier de l'EPF LR, portage financier de l'AMO par la commune, recherche de financements connexes Financement privé d'une partie du groupe pour la création de la future structure juridique	Financement privé participatif : citoyens, entreprise, communes Financement public : subvention régionale (appel à projet), commune (prise de parts largement minoritaire au capital de la future société)
Ressources marchandes	Loyers des logements en locatifs et ventes des lots aux futurs habitants	Dette bancaire Vente d'électricité produite
Ces différentes ressources émanent-elles des acteurs impliqués dans le projet ?	Oui , la commune a pris des parts dans la SCIC « Faire-Ville ». Oui partiellement, c'est la commune qui prend en charge l'ingénierie de la recherche de financement pour abaisser le coût du m²	Oui, car le contact établi avec la NEF vient du maire de la commune

Éléments de synthèse du processus et perspective d'actions

Les différents points traités dans l'analyse du processus, posent un état des lieux dans lequel se situe le développement des projets. Il est intéressant pour cela de lier l'ensemble des éléments détaillés dans cette dimension pour établir une mise en perspective des marges de progrès et de l'implication des acteurs dans les phases futurs des projets (réalisation et d'exploitation).

On comprend que l'élaboration de ces projets n'a pas intégré en amont une organisation qui définit la dimension collective et les questions de gouvernance avec par exemple, la mise en place d'un comité de pilotage élargi. Les réponses sont prises avec une certaine rapidité. Toutefois, ces deux projets se rejoignent sur le rôle des bénéficiaires qui sont à la fois utilisateurs et producteurs de ces initiatives. L'importance est mise sur les partenariats locaux, qui permettent d'apporter des solutions originales aux problématiques de départ. À Luc-sur-Aude, les partenariats sont bien développés et les relations de confiances installées. Il faut cependant améliorer l'organisation et l'implication des bénéficiaires pour pouvoir répondre à une innovation sociale. Cela nécessite de construire une confiance entre les bénéficiaires et la commune. C'est un processus long qui demande du temps et des compétences. Ce travail est officialisé depuis que je suis en stage à la mairie. J'ai pris un rôle important dans le processus de coordination. Ce n'était pas une demande explicitée initialement mais elle est rapidement apparue nécessaire pour mener à bien les différentes étapes. Après avoir compris l'environnement des projets, la nécessité s'est faite sentir d'installer les espaces statutaires et de prise de décision avec les bénéficiaires ; de proposer par exemple la mise en place d'un comité de pilotage, l'instauration des relations avec les bénéficiaires. Il faut pouvoir faire évoluer l'état des lieux actuel qui situe plus la commune dans une démarche de concertation vers l'idéal de l'innovation sociale d'une co-construction, voire d'une co-conception.

D'une concertation à un idéal de co-construction et de co-conception

La commune de Luc-sur-Aude porte des aspirations sociales innovantes au sein des communes rurales de la Haute-Vallée. Elle montre l'exemple de ces projets qui sont les seuls portés par des élus sur le territoire audois et le nombre important de sollicitations faites pour témoigner de cette mise en œuvre. La première étape à prendre en compte pour poser les bases d'une innovation sociale de territoire en milieu rural doit prendre appui sur l'ensemble des acteurs -qu'ils soient élus, du monde de l'entreprise ou des citoyens-agissant pour amener de nouvelles manières de faire et de nouvelles pratiques. Il faut avoir un cas pratique qui projette des aspirations sociales singulières sur lequel s'appuyer pour développer une co-construction ou une co-conception. Il faut également avoir accès aux ressources nécessaires (savoir-faire et savoir-être) pour mettre en place ce type de processus. La co-construction *« suppose des modes d'engagement des acteurs sensiblement plus forts que ceux qui sont associés à la concertation ou à la consultation »*.La commune de Luc-sur-Aude peut améliorer ses pratiques pour tendre vers cet idéal, tel que défini en partie dans la présentation du contexte. Les élus pourraient travailler sur une meilleure implication des bénéficiaires pour partager les décisions, impliquer les habitants dans les décisions

d'aménagement de la commune. Il est donc nécessaire de posséder certaines ressources (économiques, humaines, sociales) pour mettre en place ce type de participation.

Comité de pilotage idéal pour les projets

Nous pouvons imaginer dans les phases à venir d'organiser un comité de pilotage. C'est un acteur clé dans la conduite de projets d'envergure. Il s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués.

En amont du comité de pilotage, voici les questions à se poser :

- Quelle composition du comité de pilotage et sur quels objectifs ?
- Comment j'organise la prise de décision ? Sur quel budget et quel calendrier ?

Pour l'habitat participatif, le comité de pilotage, une fois les engagements signés et les relations contractuelles établies, pourrait être constitué de l'Association le Pech des Possibles représentant les bénéficiaires et du projet (futurs habitants) et la commune comme maître d'ouvrage et responsable des futurs locataires dans les logements existants.

Pour le parc solaire, le comité de pilotage pourrait être constitué de la commune, des partenaires stratégiques à savoir développeur Soleil du Midi et Enercoop et une commission « habitants du village » pour suivre le projet. Cet axe pourrait être développé dans les suites à donner à l'enquête sociologique.

Favoriser la démarche d'animation et de coordination des projets

Il est important de pouvoir prendre en compte l'importance de l'ingénierie territoriale pour développer les projets. Notamment sur les volets animation et coordination que j'ai occupé lors de mon stage via le poste de « chargé de développement de projet ». Pour favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires, il faut pouvoir coordonner et animer le réseau des acteurs locaux. L'objectif de ce travail est de proposer plusieurs savoir-faire[18]à la commune :

- Assistance et conseil auprès des élus : proposer des programmes d'actions, établir des argumentaires techniques, assurer une veille sur les opportunités et les risques (techniques, financiers et juridiques etc.) etc.
- Conception, mise en œuvre, développement et animation d'espaces partenariaux : identifier les personnes stratégiques et les personnes ressources sur le territoire, favoriser les échanges entre professionnels, suivre les partenariats etc.
- Animation de la relation aux différents publics de territoire : créer les conditions de la citoyenneté active, concevoir et développer des supports de communication etc.
- Concevoir et accompagner des projets de développement : définir une stratégie et les modalités d'accompagnement, conseiller les porteurs de projets etc.

[18] « Répertoire des métiers territoriaux de la fonction publique territoriale », version numéro 3, 2013. p180

Il est important pour les territoires ruraux qui souhaitent mettre en place des initiatives différentes des modalités de développement traditionnels de miser sur l'ingénierie territoriale et sur les profils d'animateur de territoire, de chargé de développement de projet et de développement local.

II. Résultats

Bien, service, approche

► Quelle(s) forme(s) la réponse apportée prend-elle ?

D'une manière générale, la réponse apportée propose un service organisé avec une approche d'implication des bénéficiaires. Selon les besoins identifiés au départ, la réponse prend plusieurs formes, si l'on se place du point de vue du porteur de projet, à savoir la commune de Luc-sur-Aude ou bien les bénéficiaires directs.

a.) Du point de vue des élus

Concernant **l'habitat participatif à Luc-sur-Aude**, la problématique s'inscrit dans les questions d'habitat durable en milieu rural. Elle rejoint les enjeux présentés dans le réseau national des collectivités pour l'habitat participatif qui souligne quatre aspects :

- **l'enjeu du droit au logement pour tous** ;
  ► *La commune souhaite favoriser tous les participants au projet malgré leurs ressources économiques parfois peu élevées. C'est pourquoi elle prend le risque avec le cabinet d'étude d'accepter une diversité de candidats et d'accompagner la conception de leur modèle économique d'accession à la propriété.*

- **l'enjeu urbain dans notre manière de construire et fabriquer la ville** ;
  ►*Nous pourrions dire ici « l'enjeu rural urbanistique dans notre manière de concevoir le lien social à travers l'habitat d'un village de faible densité »*

- **l'enjeu de l'économie sociale et solidaire, dans son insertion entre logement public et promotion immobilière privée** ;

- **l'enjeu de la citoyenneté dans la capacité des habitants à mener collectivement un projet pour vivre ensemble dans la ville**.

Toutefois le projet à Luc-sur-Aude tend à élargir les horizons de cette réflexion nationale au vu du contexte rural du projet et questionne en effet des nouveaux enjeux locaux:

- **le développement du mode d'habiter**, c'est-à-dire l'apport d'une réflexion sur la conception architecturale, l'élaboration du processus du « vivre ensemble »**et du mode habitable** qui favorise une mixité à plusieurs niveaux. Il est en effet prévu dans le projet un parc public et privé, de la location et de la propriété, du projet collectif ouvert sur le village, de l'auto-construction partielle ou totale…**en milieu rural**.

- **La reconnaissance du besoin d'ingénierie territoriale pour accompagner et animer la démarche.**

Au vu de ces enjeux, la forme du projet d'habitat suit ce processus :

1. Réflexion de la commune sur l'aménagement du terrain et étude d'opportunité.
2. La commune propose de mettre à disposition le foncier pour un projet d'habitat groupé participatif. Elle réalise un cahier des charges intentionnel et prend en charge la communication, la coordination du projet et la recherche de financements.
3. Elle souhaite un accompagnement du projet pour en garantir la faisabilité et lui donner toutes les chances de voir le jour.
4. Elle souhaite intégrer la démarche de programmation participative en achetant les maisons existantes et en les proposant en location sociale.
5. Elle étudie le véhicule juridique adéquat.

En résumé la réponse apportée aux problématiques développées ci-dessus prend plusieurs formes :

- **Une dimension collective**
- **Un partenariat public-privé**
- **Une méthode expérimentale**
- **Un statut juridique type**

Le parc solaire citoyen de la commune de Luc-sur-Aude se retrouve dans des enjeux qui sont communs aux réseaux partenaires. En effet, la base du processus de la commune de Luc-sur-Aude repose sur ces trois aspects, proposé par l'association Nationale NégaWatt, qui un acteur reconnu de l'ensemble des partenaires stratégiques :

- La réduction des consommations
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- La transition vers un mix-énergétique basé sur les énergies renouvelables

Pour permettre une approche qualitative de développement des énergies renouvelables.
À travers ces enjeux, fruit d'une appropriation par la commune de Luc-sur-Aude, la forme de la réponse apportée suit le processus suivant :

1. La réflexion autour de la consommation énergétique de la commune avant de se positionner comme producteur d'énergies renouvelables.
2. La localisation d'un site local adapté au développement d'un projet de production d'énergies renouvelables.
3. L'appel à un partenaire technique de confiance pour accompagner le projet : (dépôt des dossiers techniques, études environnementales, ingénierie financière etc.).
4. L'engagement d'une réponse à un appel à projet d'échelle régionale pour la production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires en ex-Languedoc-Roussillon en 2014. Le projet de la commune est l'un des lauréats, ce qui permet d'approfondir la réflexion locale du projet, tout en l'associant à une dimension

collective, avec l'accompagnement du réseau Énergies Citoyennes Languedoc-Roussillon -2015-2016.

5. L'appel à une chargée de développement stagiaire sur le montage et l'organisation de ce type de projet citoyen permet de réaliser une pré-étude juridique et d'amorcer une enquête sociologique auprès des habitants - 2015.
6. Sur la base de ces acquis, l'engagement d'une campagne de communication - 2015-2016.
7. Le travail en concertation avec les réseaux professionnels fait avancer l'élaboration du projet : choix des partenaires technico-financiers : Enercoop et Enerfip, consensus sur le modèle économique et la gouvernance propre du projet.
8. Le véhicule juridique envisagé est la Société par Actions Simplifiées (SAS) « 123 Soleil », avec une dimension coopérative.
9. Rencontre d'un problème technico-financier avec Enedis (ex-ERDF) qui repousse la mise en œuvre des travaux et la constitution de la société locale de production - 2016.

En résumé, la réponse apportée aux problématiques développées ci-dessus prend plusieurs formes :

- **Une dimension collective et coopérative**
- **Un travail multiréseaux**
- **Un caractère expérimental**
- **Un statut juridique type**

b.) Du point de vue des bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet **d'habitat participatif** souhaitent avoir accès à un lieu permettant de mettre en pratique leurs aspirations sociales. Les enjeux soulevés par ces acteurs sont éthiques, économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi, la forme de la réponse apportée suit ce processus :

1. Des personnes motivées par ce type d'expériences et voulant avoir accès à un lieu pour développer leur projet d'habitat *(phase d'émergence).*
2. Connaissance du projet à Luc-sur-Aude et rapprochement avec la commune pour prendre des informations *(phase d'émergence).*
3. Dépôt des dossiers de candidature et de solvabilité auprès du cabinet d'étude *(phase de développement).*
4. Implication et participation aux réunions de programmation participative et adhésion à l'association le Pech des Possibles *(phase de développement).*
5. Relation contractuelle entre les membres de l'association, la mairie et le cabinet d'études. C'est le moment de prendre les engagements financiers pour acheter les

lots et construire l'habitation en respectant le cahier des charges de la commune et la charte du projet *(phase de développement et construction).*

6. Mise en place d'une structure juridique type SCIA ou ASL pour organiser le découpage parcellaire et la vie collective.
7. Occupation de l'habitation individuelle et usage des espaces collectifs *(phase d'exploitation).*

Accessibilité

►Quel(s) type(s) d'accès le projet favorise-t-il ? Comment cet accès est-il rendu possible? Par quelles actions ?

Le projet d'habitat participatif favorise l'accès à des biens matériels par la vente du foncier pour la construction de maison individuelle, mais elle favorise également l'accès à des biens immatériels avec la démarche de programmation participative qui essaime de la connaissance pour les participants à cette démarche d'urbanisme collectif. L'accessibilité à ce projet est rendu possible d'une part grâce à la méthodologie de programmation participative qui s'organise via l'animation collective du groupe de candidats (système de vote). Ensuite, les informations sont mises en transparence, traitées après chaque rencontre dans un compte-rendu complet et détaillé, qui reprend l'ordre du jour, les actualités mairie et celles du groupe de candidats, la nature complète des échanges, des illustrations et l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

Le parc solaire, favorise l'ancrage territorial d'un projet par la possibilité donnée aux citoyens d'investir dans la transition énergétique par la prise de parts dans une société locale de production d'énergies renouvelables. L'accessibilité à ce projet est rendu possible selon les démarches d'animation mise en œuvre, comme la rencontre de l'ensemble de la population du village, l'information et la communication sur le projet via une lettre info. Cette démarche d'animation a été suspendue suite au problème avec Enedis (Ex-ERDF) pour le raccordement du parc. Pour cela, une seule lettre information a été produite.

Ces projets sont rendus possibles à travers trois dimensions qui sont détaillées dans la partie du processus et gouvernance, à travers les « facteurs facilitants » :

- L'ingénierie territoriale avec les partenaires qui accompagnent la démarche.
- Le réseau social avec des acteurs qui s'investissent, que ce soit les bénéficiaires ou bien les réseaux associés.
- L'innovation sociale par l'expérimentation, la pratique et l'engagement d'élus locaux.

Usage et finalité

►Le projet s'inscrit-il dans une logique d'usage ou de propriété collective ?

Les deux projets s'inscrivent dans une logique de propriété collective de la ressource qu'elle soit matérielle ou immatérielle.

Pour l'habitat participatif par exemple, le statut envisagé croise propriété privée individuelle pour les parcelles constructibles qui seront vendues individuellement, propriété collective pour les espaces communs et, propriété publique pour les voiries et les maisons existantes.

Pour le parc solaire, le procédé est le même, il relève de la propriété collective de la ressource à travers un multi-sociétariat (collectivités, citoyens et entreprises) qui s'occupera de la gestion du parc.

►L'action s'appuie-t-elle sur des outils spécifiques ? S'agit-il d'un moyen, d'un support en vue d'accomplir une finalité plus large ?

Il faut comprendre dans le sens du mot outil, une technique utilisée à un endroit qui peut être reproductible ailleurs. La commune dimensionne les outils dont elle a besoin en fonction des objectifs du projet. En ce sens, ils sont seulement des moyens pour mettre en pratique des initiatives qui se basent sur une finalité plus large. Si l'on s'en réfère aux représentations et aspirations sociales des élus, questionnées lors de l'atelier participatif du 29 juin 2016, ils ont soulevé l'importance des modèles de « participation citoyenne », d'être « un laboratoire pour l'avenir » et pour le territoire. On comprend que ces projets ne sont pas pensés en « one shoot », mais bien dans une perspective durable de territoire.

Concernant **l'habitat participatif**, l'action s'appuie sur des outils spécifiques :

- Outil technique : la méthodologie de la SCIC « Faire-Ville »pour étudier la faisabilité et animer le projet d'habitat participatif.
- Outil pédagogique : le CAUE a réalisé une intervention en 2015 auprès des élus pour les sensibiliser à la démarche.

Concernant le **parc solaire**, l'action s'appuie également sur des outils spécifiques :

- Le premier outil technique : c'est l'apport d'Enerfip, qui un partenaire stratégique. Cette entreprise est une plateforme de financement participatif dédiée aux énergies renouvelables qui propose aux citoyens de devenir acteurs de la Transition Énergétique en investissant leur épargne directement dans des projets d'énergies

renouvelables ou favorisant la transition énergétique. Les habitants de Luc-sur-Aude et d'ailleurs passeront par cette plateforme pour investir dans le projet du parc solaire.

Le deuxième outil technique, c'est l'enquête sociologique qui a été réalisée auprès des habitants du village et qui a permis de mettre à jour leurs questionnements vis-à-vis du projet. L'objectif était de traiter ces données et d'apporter des éléments de réponses aux habitants, dans un plan de communication ciblé.

- Outil pédagogique: réseaux associatifs (EC'LR, association Énergie Partagée)

III. Impacts directs

Individuels / Organisationnels / Territoriaux

► Quels sont les impacts positifs générés/ les impacts négatifs évités par le projet pour les individus ? Pour les organisations privées/publiques ? Pour le territoire ?

Au vu de l'état d'avancement des projets, qui sont encore au croisement de la phase d'émergence et de développement, la mesure des impacts directs est difficile à évaluer. Ces projets semblent poser des bases concrètes pour une organisation pouvant faire référence à certains éléments de l'innovation sociale. Notamment à travers les impacts positifs générés et les impacts négatifs évités par le projet pour les individus, pour les organisations publiques/privées, et pour le territoire. Il sera intéressant de suivre de près l'évolution de cette question dans l'avancée du processus, afin de questionner ces éléments dans le temps. Certaines des données présentées dans les tableaux qui suivent sont donc à prendre en considération dans une vision prospective.

	IMPACTS POSITIFS GÉNÉRÉS	IMPACTS NÉGATIFS ÉVITÉS
INDIVIDUS		
Habitat participatif	Amélioration du lien social entre les acteurs des projets. Construction d'une vision partagée. Possibilité de proposer un projet d'habitat durable pour les participants *(aspirations sociales rendues possibles).* Confiance entre les participants et la collectivité à travers l'AMO pour le bon déroulé des opérations. Un coût de terrain peu cher au m².	L'abandon du projet faute d'accompagnement par des acteurs tiers.
Parc solaire	Accessibilité pour les citoyens de participer à la transition énergétique.	Le portage d'un projet top-down par une collectivité qui n'implique pas ses bénéficiaires.
ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES		
Habitat participatif	Aménagement d'un terrain en friche depuis plus de 7 ans. 1er projet soutenu par le programme Leader compétent.	La mise à l'abandon durable d'un terrain qui peut présenter des dangers pour autrui. Un projet classique de lotissement qui a pour finalité principale une plus value alors que l'habitat participatif a pour finalité le bien-être des habitants. L'abandon du projet par la collectivité, faute d'accompagnement par un tiers. Une opération onéreuse en termes économiques.
Parc solaire	Un tissu partenarial et relationnel conséquent (associatif, politique, technique) qui permet de légitimer la faisabilité du projet. Une source d'approvisionnement intéressante pour le fournisseur Enercoop. Une reconnaissance du projet au niveau des réseaux et des acteurs du territoire de projet. L'objectif de 20% de la commune de Luc-sur-Aude est presque atteint.	L'absence du soutien et de reconnaissance du projet. Le financement systématique de l'énergie nucléaire grâce à l'alternative fournie par Enercoop.
TERRITOIRE		
Habitat participatif	Un projet innovant pour le territoire communal et pour l'ensemble des projets d'habitats participatifs en milieu rural à travers la prise de risque calculée d'un élu local. Une manifestation d'intérêt de certaines communes voisines. Le renforcement du parc locatif, nécessaire à ce territoire de la Haute-Vallée de l'Aude. Le renforcement de l'attractivité du territoire à travers des projets peu communs soutenu par une collectivité.	
Parc solaire	Manifestation d'intérêt de communes voisines. Participation au développement durable du territoire.	

IV. Diffusion et changement

Essaimage

► Le projet s'est-il inspiré d'un projet semblable ? A-t-il fait l'objet d'une adaptation au territoire ?

Les deux projets ont suivi avec un train d'avance les évolutions législatives. En raison de cette avance, la commune a réalisé un travail de repérage des projets existants pour essayer de caractériser ses propres projets et apporter des éléments de réponses juridiques, administratifs et méthodologiques. Avec cette capitalisation d'expériences et la proximité relationnelle des premiers partenaires, les projets ont connu une adaptation au territoire.

Quelques éléments significatifs pour les deux projets :

- Participation aux rencontres interrégionales de l'habitat participatif en avril 2015 à Toulouse. Sur soixante-dix participants, Luc-sur-Aude était la seule collectivité représentée.
- Participation à une formation « quels montages juridiques pour un projet dans les énergies renouvelables citoyennes ? » en avril 2015 à Aix-en-Provence, organisée par Énergie Partagée, avec les témoins des premiers porteurs de projets en France Combraille Durable etc.

L'adaptation des projets au territoire s'est faite en relation avec le contexte local de la commune et des interactions existantes relatives au système d'action local en émergence : l'adaptation n'a pas été organisée, planifiée en amont, mais elle est reflète des éléments de contexte particuliers de la commune. Chaque projet possède son contexte singulier et ne peut être reproductible à l'identique d'un territoire à un autre. C'est la reconnaissance de la possibilité de faire de telle ou telle manière qui rend potentiellement reproductible la pratique à d'autres territoires et permet d'engager des actions portant les mêmes valeurs.

►Le projet fait-il l'objet d'un processus d'essaimage ?

Concernant le **projet d'habitat participatif,** il y a eu quelques échanges informels avec des porteurs de projets publics des communes proches de Luc-sur-Aude comme Festes-Saint-

André et Bugarach. Elles ont eu écho du projet et étant confrontées aux mêmes besoins, elles ont questionné la commune sur le processus. Mais cela n'a donné aucune suite pour le moment. Du côté des candidats potentiels, la commune a été sollicitée par plus de cinquante foyers, venant pour la plus part d'un territoire à proximité car la communication a été ciblée localement dans un premier temps et élargie à la France entière après diffusion dans les réseaux alternatifs comme la Passerelle Écologique ou auprès de l'association RELIER.

Concernant le **parc solaire,** plusieurs porteurs de projets ont sollicité la commune pour avoir des renseignements sur le développement de ce type d'initiative et avoir un retour d'expérience dans le montage de projet. Comme expliqué précédemment, nous retrouvons une diversité d'acteurs allant de l'institution à des groupes militant anti-éolien. Exemple avec la mairie de Saint-Quentin-La-Tour, près de Mirepoix dans l'Ariège (village de 340 habitants) qui a contacté Luc-sur-Aude, pour savoir comment la commune s'était organisée car cette démarche leur semble en lien avec leurs aspirations. *« L'ancienne municipalité avait élaboré un projet de parc photovoltaïque situé sur notre ancienne décharge municipale. Elle avait contractualisé avec le Groupe Valeco situé à Montpellier. La philosophie de ce groupe ne nous convient pas et nous souhaiterions nous diriger vers un projet comme le vôtre ».* Ou encore, une commune de Loire-Atlantique, la Chapelle-sur-Erdre, qui souhaite proposer un projet d'énergies renouvelables citoyennes sur des bâtiments *publics « actuellement en train d'effectuer des recherches sur les projets d'énergie renouvelable citoyens, dans l'optique d'un possible accompagnement d'un projet de parc photovoltaïque citoyen sur bâtiments municipaux dans le futur. En effet, la mairie souhaite pouvoir se tenir prête à accompagner un tel projet si celui-ci voit le jour. Nous essayons ainsi de contacter diverses structures impliquées dans ce type de démarche pour pouvoir y voir plus clair et affiner nos connaissances sur cette thématique ».* Autre exemple, le cas du service économique de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée : *« La communauté d'agglomération souhaiterait en effet, à terme, implanter aux abords d'une commune pilote une centrale photovoltaïque, aidée par le financement participatif pour notamment créer un réel projet citoyen et solidaire au sein de la commune. ».*
Le milieu militant anti-éolien sur un projet dans la Montagne Noire au Nord du département de l'Aude : « *Habitant un petit village de la Montagne Noire dans l'Aude (Lespinassière), nous sommes plusieurs à nous interroger sur la question de l'énergie et comment travailler plus précisément sur une réflexion de production locale et distribution locale de notre énergie au vue de notre consommation. En parallèle, un parc d'éoliennes industrielles va être construit sur le plateau, procédé qui ne nous convient pas, mais nous souhaitons "profiter de l'occasion" pour nourrir les débats et rassembler des citoyens, des experts, en proposant des tables rondes sur la consommation et la production d'énergie dans le cadre d'un forum alter-énergie qui se tiendra dans la montagne noire le week-end du 9 et 10 juillet 2016. Seriez-vous intéressé et disponible pour venir participer à une table ronde afin de partager avec n ous votre expérience à Luc sur Aude, échanger, débattre et que vous nous apportiez de l'information, les avantages et limites, les étapes de ce projet ? »*

Apprentissage

► Les pratiques véhiculées par le projet font-elles l'objet d'une appropriation par les acteurs impliqués/non impliqués ? Par le grand public ?

Ces projets constituent un support d'apprentissage pour l'ensemble des acteurs investis dans les projets à des degrés plus ou moins importants. Les pratiques véhiculées pour l'habitat participatif ont amené la commune à revoir certaines de ses positions en terme de calendrier en découvrant la méthodologie du cabinet d'études. Ce dernier a dû revoir ses pratiques liées au contexte de la commune qui est nouveau pour ces experts. Les bénéficiaires quant à eux découvrent l'animation de ce type de projet et sont donc en position d'apprentissage, d'appropriation pour devenir petit à petit force de proposition dans les échanges. En ce qui concerne le parc solaire, l'ensemble du groupe moteur s'approprie les pratiques véhiculées à travers les finalités communes et les temps de négociation nécessaires pour donner le contenu du projet. Les partenaires stratégiques s'approprient ces pratiques et utilisent le projet comme support de diffusion à l'extérieur, en direction des acteurs non impliqués comme les porteurs de projets potentiels qui sollicitent la commune pour en savoir d'avantage. Pour ce qui est du grand public, il peut avoir accès à l'information par le site internet des projets, qui est mit à jours régulièrement par le 1er adjoint de la mairie qui est webmaster[19].

Sélection

► Les pouvoirs publics favorisent-ils la diffusion du projet ? Comment ?

Pour les deux projets, la commune de Luc-sur-Aude joue un rôle important pour l'essaimage de ses projets à travers deux actions :

- L'accueil réalisé pour répondre aux différentes sollicitations, qu'elles soient institutionnelles ou bien militantes favorise l'accessibilité générale à ces initiatives.
- La valorisation des expériences à travers la commande faite au stagiaire « Chargée de développement », sur l'analyse et l'évaluation des projets de la commune et la réalisation d' un retour méthodologique à destination du territoire.

Les pouvoirs publics associés au projet de **parc solaire** sont la région ex-Languedoc-Roussillon et l'Ademe par la sélection de la commune de Luc-sur-Aude, lauréat de l'appel à

[19] Voir ici : http://123soleil.luc-sur-aude.fr

projets. À ce titre, ils favorisent la diffusion du projet uniquement par la communication car le projet de Luc-sur-Aude est encore en phase de développement et ne présente pas de résultats concluants valorisables auprès de ces institutions. Ce n'est pas le cas par exemple d'autres des onze lauréats qui sont valorisés comme « témoins » dans la représentation à l'extérieur de l'appel à projets. C'est le cas de CatEnr et d'Énergies coopératives du Narbonnais qui étaient présents lors de l'inauguration du second appel à projets à venir pour 2016, présenté en juillet dernier. Ces deux institutions sont toutefois favorables à une valorisation et à une diffusion de ce type de projet, car ils sont à l'émergence de la structure régionale Énergies Citoyennes Languedoc-Roussillon.

> *« L'appel à projet «pour la production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires» (2014) lancé par la Région et l'Ademe Languedoc-Roussillon a permis d'enclencher une réelle dynamique d'essaimage des projets citoyens. L'association ECLR est créée en mars 2015 pour incarner cette montée en compétences collective, développer des espaces d'échanges entre porteurs de projets et permettre l'accès à une expertise mutualisée. Depuis décembre 2015, une mission d'animation – portée par Enercoop Languedoc-Roussillon – est enclenchée sur un co-financement Ademe/Feder. Le réseau travaille dans une grande proximité avec la tête de réseau de l'énergie citoyenne en France : le Mouvement Énergie Partagée. Nous en sommes les relais en région.* [20]*»*

Les pouvoirs publics sollicités pour le projet **l'habitat participatif** sont le programme européen Leader et le fond départemental d'investissement. Comme ils n'ont pas encore délibéré officiellement sur la demande de subvention nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de dire s'ils favoriseront la diffusion du projet ni comment.

[20] Extrait du mode d'emploi d'Energies Citoyennes Languedoc-Roussillon « nos membres fondateurs et partenaires historiques » - 2016

Éléments de synthèse des résultats, impacts directs, diffusion, changement et pistes d'actions

Les trois dernières dimensions permettent de mettre en relief le projet dans sa forme et ses finalités et permet d'identifier les impacts directs dans la diffusion et les changements de pratiques. Autant d'éléments à définir pour caractériser une innovation sociale de territoire. Cette synthèse pointe les marges de progrès et les points de vigilances à avoir pour la suite des opérations, si la commune souhaite s'approcher au plus près d'une innovation sociale.

Les points positifs de ces initiatives, c'est-à-dire les impacts générés par les projets à l'échelle individuelle, organisationnelle et territoriale sont nombreux, comme le démontre le tableau dans la dimension « impacts directs ». Cet état des lieux symbolise la dynamique existante dans l'approche développée et la mise en œuvre des projets à travers les premiers résultats observables et ceux à envisager.

Recommandations

Nous pouvons proposer brièvement certains points éclairants à prendre en compte pour donner suite à ces projets et les intégrer dans leurs finalités plus larges. En effet, la phase de développement est bien lancée. Nous avons pu voir certains points de vigilance dans la synthèse réalisée après l'analyse du processus, comme l'organisation d'un pilotage des projets pour permettre plus de visibilité, la meilleure implication de l'ensemble des acteurs, une communication plus lisible etc. L'hypothèse que ces points puissent être réajustés, si la commune souhaite :

- donner suite à l'atelier participatif réalisé pour les élus pour répondre à ces aspirations sociales et élargir le processus afin de recueillir la parole des habitants et la prendre en considération dans les projets d'aménagements futurs, dans une vision de co-conception.
- mettre en place une méthodologie de type tableau de bord prospectif pour la commune dans son ensemble et par projet en prenant pour appui les aspirations sociales de la commune, des bénéficiaires des projets et des habitants.
- réfléchir à donner suite à ce travail d'analyse pour poser les bases d'une évaluation des politiques publiques mises en œuvre sur la commune sous le prisme d'une innovation sociale de territoire. À noter qu'une évaluation n'a de sens que si elle produit du changement en produisant de la connaissance. Elle engendre adhésion et participation comme facteur de confiance et de développement si elle est capable d'apporter des preuves et d'enrichir le débat.

Figure 21 "Tableau de synthèse des marges de progrès "

DIMENSIONS	Forces au projet (existant)	Marges de progrès (à considérer)
Contexte	Un contexte favorable pour le développement des projets : - ingénierie disponible - élus locaux engagés - réseaux sociaux conséquents	Donner suite à l'enquête sociologique Établir une meilleure communication du maire en direction des élus et des partenaires du projet.
Processus	Les projets sont en phase de développement	Réaliser un travail sur l'organisation et le **pilotage** des projets pour mieux **communiquer**, **impliquer**, répartir les efforts, **renforcer** l'ingénierie, passer d'une concertation à une co-réalisation
Résultats	Ces projets sont à la fois une nouvelle **approche** dans la pratique de mise en œuvre, et un **service** proposé Existence d'une dimension collective, d'un travail multi-réseaux et d'une méthodologie expérimentale	Réaliser un travail à l'échelle de la commune pour co-concevoir les projets d'aménagements autour d'aspirations sociales commune aux élus, aux habitants et aux bénéficiaires des projets
Impacts directs	Impacts positifs générés au niveau des individus, des organisations publiques/privées et du territoire	Être en capacité de pouvoir observer et mesurer dans le temps et dans l'espace l'évolution de ces impacts
Diffusion et changement	Forte reconnaissance à la fois institutionnelle et militante des projets de la commune	Réflexion à mener sur l'évaluation des politiques publiques à l'œuvre

Table des illustrations

Figure 1 "Localisation géographique des projets" 9
Figure 2 "La Haute-Vallée de l'Aude" 12
Figure 3 "Cartographie densité de population par bassins de vie" 13
Figure 4 "Densité de population sur la communauté de communes du Pays de Couiza" 14
Figure 5 "Extrait du Plan Local de l'Urbanisme de la commune" 16
Figure 6 "Plan de situation des projets de la commune de Luc-sur-Aude" 21
Figure 7 "Illustration du contexte foncier pour le projet d'habitat participatif" 22
Figure 8 " Échelle du territoire couvert par l'action" 25
Figure 9 "Cycle de vie d'un projet" 30
Figure 10 "Illustration de la méthodologie du cabinet d'étude" 32
Figure 11 " Acteurs associés au projet d'habitat participatif " 35
Figure 12 "Acteurs associés au projet du parc solaire" 36
Figure 13 " Schéma de répartition des acteurs investis autour du projet de parc solaire" 38
Figure 14 " Schéma de répartition des acteurs investis autour du projet d'habitat participatif" 39
Figure 15 "Ressources économiques, naturelles, humaines : habitat participatif" 42
Figure 16 "Ressources économiques, naturelles, humaines : parc solaire" 43
Figure 17 "Acteurs associés par phases au projet d'habitat participatif " 50
Figure 18 "Acteurs associés par phases au projet de parc solaire" 52
Figure 19 "Plan de financement : habitat participatif" 57
Figure 20 "Plan de financement : parc solaire" 59
Figure 21 "Tableau de synthèse des marges de progrès " 77

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure n°1 «Spatialisation de la commune de Luc-sur-Aude dans son environnement» 17
Figure n°2 « La Haute-Vallée de l'Aude » 20
Figure n°3 «Densité de population par commune des bassins de vie de la Haute-Vallée de l'Aude» 21
Figure n°4 «Densité de population en 2010 sur l'intercommunalité du Pays de Couiza» 22
Figure n°5 «La commune de Luc-sur-Aude entre le centre-bourg, les lotissements et les écarts isolés 24
Figure n°6 «Dynamiques de passage entre contextes, réseaux et relations» 33
Figure n°7 «Posture méthodologique dans le développement de projet» 39
Figure n° 8 «Processus de conception d'un projet» 40
Figure n°9 «Processus de la mise en oeuvre du cadre conceptuel» 42
Figure n°10 «Tableau du concept aux indicateurs» 44
Figure n°11 «La méthodologie des Capteurs d'innovation sociale» 47
Figure n°12 «Préparation de l'atelier participatif» 51
Figure n°13 «Répartition de mon temps de travail entre recherche-action et opérationnalité» 60
Figure n°14 «Photos de l'atelier participatif pour le conseil municipal» 62
Figure n°15 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus» 63
Figure n°16 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus» 65
Figure n°17 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus» 67
Figure n°18 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus» 69
Figure n°19 «Contenu des réponses de l'atelier participatif avec les élus» 71
Figure n°20 «Opérations habitat participatif» 74
Figure n°21 «Opérations parc solaire» 75
Figure n°22 «Présentation de l'étude de cas» 77
Figure n°23 «Schéma de répartition des acteurs invetis autour du projet de parc solaire citoyen» 81
Figure n°24 «Schéma de répartition des aceurs invetis autour du projet d'habitat participatif» 82
Figure n°25 «Le territoire du système d'action local» 83
Figure n°26 «Réprésentation du système d'action local des projets à Luc-sur-Aude» 85
Figure n°27 «Coût du projet d'habitat participatif - juillet 2016 87
Figure n°28 «Coût du projet de parc solaire - mai 2016» 89

LISTE DES SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CAUE : Conseil architecture urbanisme environnement

EC'LR : Energie citoyenne Languedoc-Roussillon (association)

ETD : Entreprise territoire et développement

EPA : Energie partagée association

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPI : Energie partagée investissement

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

NEF : Nouvelle économie fraternelle

PCET : Plan climat-énergie territorial

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

VRD : Voirie et réseaux divers

GLOSSAIRE

Projet citoyen dans les énergies renouvelables

Un projet citoyen est un projet qui, d'une manière ou d'une autre, **intègre une ou plusieurs dimensions d'intérêt collectif et territorial et qui est maîtrisé par les citoyens et/ou leurs représentants (collectivités locales).** Cette prise en compte de l'intérêt collectif peut avoir pour conséquence de réduire l'intérêt particulier, voire personnel, des porteurs de projet. La dimension d'intérêt collectif peut s'exprimer de différentes façons et à différents niveaux du projet. C'est pourquoi il est difficile d'établir un critère unique déterminant. **L'intérêt collectif porté par une société de projet s'exprime à travers les mesures adoptées concernant les statuts, la gouvernance, les acteurs et leurs liens...** Sa qualité et sa pérennité sont évaluées à la lumière des quatre thèmes définis dans la Charte Énergie Partagée : l'ancrage local avec la nature des acteurs locaux et leur implication, la finalité non spéculative, la gouvernance ouverte démocratique et transparente, la prise en compte et le respect de l'Homme et de l'environnement dans un contexte global. Il ne faut pas confondre « projet citoyen » et « projet de citoyen » ou « projet avec des citoyens ». De nombreux arguments plaident en faveur des projets EnR citoyens :

- la prise en compte des besoins énergétiques du territoire;
- la gestion locale d'une ressource locale;
- une meilleure acceptation locale des projets;

Définition établie par l'association Energie Partagée (mouvement national pour le développement des énergies renouvelables citoyennes)

Habitat participatif

« Art. L. 200-1.-L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun...»

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

BIBLIOGRAPHIE

Article scientifique

Alexandra Bidet et al., « Sociologie économique et économie critique : à la recherche du politique », Revue Française de Socio-Économie 2015/2 (Hors-série), p. 11-17.

Christophe Boschet et Tina Rambonilaza, « Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale », Revue d'Économie Régionale &Urbaine 2010 (juin), p. 569-593.

Danièle Demoustier, « 3. L'économie sociale et solidaire et le développement local », in Jean-Noël Chopartet al.,Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, La Découverte, «Recherches», 2006,p115-132.

Emmanuelle Besançon et Nicolas Chochoy, « Les marqueurs d'innovation sociale : une approche instituentionnaliste », Revue International de l'Economie Sociale, n°336, 2015.p80-92.

Francesca Petrella et Nadine Richez-Battesti, « Régulation de la qualité dans les services à la personne en France : l'Economie sociale et solidaire entre innovation et isomorphisme ?», Management & Avenir 2010/5 (n° 35), p. 273-292.

Madeleine Akrich, « Co-construction », inCassilo I.et al. (dir.), « Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation », Paris, GIS Démocratie et Participation », 2013, Disponible ici http://www.dicopart.fr/es/dico/co-construction.

Patrick Le Galès et Palier Bruno, « Introduction. L'économie politique en débat », in Association recherche et régulation, L'Année de la régulation n° 6 (2002-2003), Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Annuels », 2002, p. 17-45.

Pierre Calame, « La gouvernance territoriale, clé de la transition vers des sociétés durables », L'Economie politique », 2015, n°68, p59-70.

Nicolas Chochoy, « Médiation entre acteurs de la recherche et acteurs économiques : originalité des pratiques de recherche et de transfert de l'Institut Godin », Sociologies pratiques 2015/2 (n° 31), p. 75-84.

Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret, « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux. Près de 300 initiatives soumises à une analysecomparative », Géographie, économie, société 2011/4 (Vol. 13), p. 363-386.

Petrella F., Richez-Battesti N., 2010. Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées : Une observation sur l'accueil des jeunes enfants en France, Géographie, Économie Société 12 (21), 53-70

Sylvie Lardon et Vincent Piveteau, « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire: une approche par les modèles spatiaux », Géocarrefour [En ligne], vol. 80/2 | 2005, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 18 mars 2016. URL http://geocarrefour.revues.org/980

Dossier méthodologique

Marine Gouaux(dir.pub.), livret méthodologique « La participation citoyenne dans nos villages, c'est possible ! », la Graine Centre, réseau pour l'éducation à l'environnement en région centre, 2015,107p.

Patrick Gèze (dir.pub), « L'innovation sociale : un levier pour le développement des territoires », Paris, Associations des Régions de France (ARF), 2012, 26p.

Ouvrages

Emmanuelle Besançon et Nicolas Chochoy, Thibault Guyon, « L'innovation sociale : principes et fondements d'un concept », Paris, collection l'Esprit Economique, série « Economie et Innovation », 2013, 151p.

Julie Cloutier, « Qu'est-ce que l'innovation sociale ? », les cahiers du CRISES, collection Etudes théoriques, 2003,45p.

Laurent Trognon, « Animation de la chaîne d'ingénierie territoriale : une question de réflexivité » inLardon.S&Pernet.A (dir.) « Explorer le territoire par le projet : l'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception », Saint-Etienne, Espace Rural et Projet Spatial, Publications de l'Université de Saint-Etienne, volume 5, 2015, 279p.

Mémoire

Sylvain Pechoux,« Pays et Agglomérations : Les nouveaux territoires de la solidarité. L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire », Tome 4 « Pays de la Haute-Vallée de l'Aude ». Mémoire de fin d'Etudes Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes. 2002

Communication

Pascal Chevalier, Guillaume Lacquement, « Capital territorial et développement des territoires locaux, enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie spatiale à l'analyse géographique », Tours, 8ème journée nationale de la proximité, Colloque construire les proximités dans un monde global : enjeux territoriaux, organisationnels et sociétaux, 2015,21p